

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION EN SCIENCES HUMAINES
ET SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIVE SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**GOVERNANCE LOCALE DÉCENTRALISÉE À LA LUMIÈRE DE
LA COMMUNE DE MOGODÉ DANS L'EXTRÊME- NORD
CAMEROUN : ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES 1993-2019**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire,

Option : Histoire économique et sociale

Par

Margueritte MASSI

Licenciée en Histoire

Sous la direction de

Pr. Edouard BOKAGNE BETOBO

Maitre de conférences

Jury

1- Pr. Edouard BOKAGNE BETOBO

(Maitre de conférences)

2- Pr. André TASSOU

(Maitre de conférences)

3- Dr. Jeanne MESSOMO MBARGA

(Chargé de cours)

Juillet 2023



À

La mémoire de ma grand-mère.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, aucun qualificatif ne saurait traduire notre profonde humilité à l'endroit du professeur Edouard Bokagne Betobo, qui en dépit de ses multiples préoccupations a accepté de diriger ce travail de recherche. Il a non seulement été pour nous un guide scientifique, mais aussi un personnage doué d'humanisme. Nous entendons pour la circonstance lui témoigner notre humble reconnaissance.

Par ailleurs, nous entendons sans état d'âme témoigner notre profonde gratitude à tous nos enseignants du Département D'histoire de l'Université de Yaoundé I, pour leurs enseignements, conseils, contributions et remarques pertinentes pour notre formation académique.

Une pensée profonde à l'endroit du Dr Jean Louis Ndo Abé pour tous ses conseils et ses encouragements et à Dr Jeanne Marie Mbarga pour sa disponibilité d'avoir suivi de bout en bout ce travail.

À ma Famille ainsi que le couple Edouard Dali, les couples Germain Etoke Pom, Boniface Tizé, Victor Deli, à la révérende sœur Colette Gombe et à tous nos frères et sœurs, pour leurs soutiens d'une manière ou d'une autre.

À nos amis : Neronel Ozias Bombaye, Gerard Silikam, Roger Vital Mangono, Rachidou Machouentoun, Nelly Paola Madop Na'a, Matacon et Dorcas Kori qu'ils trouvent dans ce travail le fruit de leur encouragement. Nous remercions également Christian Teli, Raye et Yatoua pour leur soutien.

Notre gratitude s'adresse également aux personnels de différents centres de recherche, les Archives Nationales de Yaoundé et de la commune de Mogodé, le Ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL), le Centre d'Information et de sur l'Environnement (CIDE), sans oublier tous nos informateurs lors de nos descentes sur le terrain. Enfin, que ceux ou celles qui n'ont pas pu être cités, mais qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce mémoire, trouvent ici, l'expression de notre profonde gratitude.

SOMMAIRE

DÉDICACE.....	i
REMERCIÈMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES.....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vii
1.LISTE DES TABLEAUX.....	vii
RÉSUMÉ.....	ix
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I- CONTEXTE DU SUJET.....	1
II- RAISONS DE CHOIX ET INTÉRÊT DU SUJET.....	5
III ÉTUDE CONCEPTUELLE.....	7
IV- DÉLIMITATION SPATIO-TEMPORELLE.....	16
V- ÉTUDE THEORIQUE.....	18
VI- LA RÉVUE DE LA LITTERATURE.....	21
VII- PROBLÈMATIQUE.....	31
VIII-QUESTION DE RECHERCHE.....	32
VIII- CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	33
IX-DIFFICULTÉS.....	34
X- PLAN.....	35
CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS HISTORIQUES ET POTENTIALITÉS NATURELLES.....	36
I-GÉNÉRALITÉS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE MOGODÉ.....	36
II- ÉTUDE HUMAINE DU MILIEU.....	41

CHAPITRE II: COMMUNE DE MOGODÉ:ORGANISATION ET ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION.....	60
I-ORGANISATIONS SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES DE LA COMMUNE DE MOGODÉ	60
II- ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION.....	79
CHAPITRE III : COMMUNE DE MOGODÉ FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL À L'ÈRE DE LA DÉCENTRALISATION.....	86
I-UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE DECENTRALISÉE A L'EPREUVE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	86
II-LA COMMUNE DE MOGODE FACE AUX DEFIS DU DEVELOPPEMENT LOCAL A L'ÈRE DE LA DECENTRALISATION.....	93
CHAPITRE IV : LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE LOCALE DÉCENTRALISÉE DANS LA COMMUNE DE MOGODE.....	103
I- ENTRAVES STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE MOGODÉ.....	103
II- PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LA COMMUNE DE MOGODÉ.....	113
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	125
RÉFFÉRENCES ET SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	129
ANNEXES.....	144
TABLE DES MATIERES.....	169

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

AFD	Agence française de Développement
AGR	Activité génératrice de Revenues
ANICT	Agence nationale d'Investissements des Collectivités territoriales
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque Africaine de Développement
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BM	Banque Mondiale
C2D	Contrat de Décentralisation et de Développement
CAC	Centimes Additionnels Communaux
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEFAM	Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CEPE	Certificat D'études Primaire et Elémentaires
CES	Collège d'enseignement secondaire
CETIC	Collège d'enseignement technique industriel commercial
CICOD	Commission Interministérielle de Coopération Décentralisée
CID	Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement
CISL	Comités Interministériel des Services Locaux
CM	Commune de Mogodé
CND	Conseil National de la Décentralisation
CODEFIL	Comités Départementaux des Finances Locales
CONAFIL	Comités National des Finances Locales
COREFIL	Comités Régionaux des Finances Locales
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CVUC	Commune et Ville Unie du Cameroun
DCNP	Domaine Communal Non Permanent
DCP	Domaine Communal Permanent
DME	Diamètre Minimum Exploitation
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EP	Ecole Publique
EPB	Ecole Publique Bilingue
ESE	Etude Socio-économique

FAO	Food and Agricultural Organisation
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Communale
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GPS	Global Positionning System
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement local
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINTP	Ministère des Travaux Publics
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Plan d'Aménagement
PADDL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDC	Plan de Développement Communal
PDCM	Projet de Développement de la Commune de Mogodé
PDL	Plan de Développement Local
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNFMV	Programme National de Formation aux Métiers de la Ville
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PRADEC	Programme d'Appui au Développement Communal
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVNL	Produit Vivrier Non Ligneux
RCA	Redevances Communales Annuelles
SAR/SM	Section artisanale Section Ménagère
SFID	Société Forestière Industrielle de la Doumé
UCA	Unité Communale d'Aménagement

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. LISTE DES TABLEAUX

1 : Caractérisation de la population de la commune de Mogodé	45
2 : Les cultures vivrières de subsistance à consommation locale à Mogodé	50
3 : Les marchés locaux et centres de commercialisation des échanges à Mogodé.....	51
4 : Mode et pratique de l'élevage par effectifs dans les villages de Mogodé.....	53
5: Différents sites touristiques de la commune de Mogodé et leurs principales attractions.....	56
6: Différents établissements d'hébergement à Mogodé.....	57
7: Synthèse et analyse sur le conseil municipal.....	71
8 : les répartitions des commissions	73
9 : Différents pays ayant visité les sites touristiques de Mogodé entre 2009-2015.....	106

2. LISTE DS FIGURES

1 : Carte de l'arrondissement de Mogodé.....	17
--	----

3. LISTE DES GRAPHIQUES

1 : Caractérisation de la population de la commune de Mogodé.....	46
2 : synthèse et analyse du conseil municipal	72
3 : Différents pays ayant visité les sites touristiques de Mogodé entre 2009-2015.....	107

4. LISTE DES PHOTOS

1: Exemple d'un champ de pomme de terre à Gouria.....	50
2 : Une route communale dans la localité de Gouria.....	54
3: Le pic touristique de Rhumsiki à Mogodé.....	56
4:l'habitat traditionnel	59
5 : Construction du point d'eau au Lycée de Rhumsiki.....	67
6 :Equipement en tables bancs et bureau de maitre à EPB de Rhumsiki, EP de.....	69

7 : Maire de la commune de Mogodé, Yama Gilbert.	75
8 : Participation de la population au projet de développement.....	81
9 : Protection de l'environnement par les jeunes de la commune	84
10 : un bloc de deux salles de classe à l'école publique bilingue kwachimanlda, financement PNDP/communeMogodé.....	92
11 : Bloc de deux salles de classe au CES de Gouria financement PNDP/Commune	93
12 : Centre de sante intègre de Rhumsiki.....	95
13 : Forage équipé de PMH à Mogodé commune, financement FEICOM 2017.....	96
14 : Dons de matériels agricoles à distribuer aux femmes rurales	99
15 : Mares d'eaux artificielles pour élevage	100
16 : Espace commercial de Mogodé.....	101

RÉSUMÉ

L'avènement de la décentralisation au Cameroun, sa mise en œuvre et son application a constitué en matière d'innovation une phase importante dans le processus de développement local. Le contexte marqué par la faible implication de l'action gouvernementale en faveur du développement local et des politiques sectorielles de planification communautaire demeure insuffisantes. C'est dans cette lancée que s'inscrit la logique de notre thématique : **"Gouvernance locale décentralisée à la lumière de la commune de Mogodé dans l'extrême nord Cameroun : Enjeux, défis et perspectives 1993-2019"**. La commune de Mogodé, qui entend répondre aux multiples maux qui minent les populations de son territoire se déploie à travers la diversification des acteurs et des partenariats afin de promouvoir des initiatives communes tant des pouvoirs publics que des Organisations Non Gouvernementales (ONG). En effet, la politique de subsidiarité voulue par la proximité et dévolue par l'institution communale rythme la vision de la gouvernance locale décentralisée. En outre, la dynamique endogène, liée aux influences socioculturelles des traditions septentrionales du Nord-Cameroun renforcent la prédominance des activités et la culture de l'économie d'enclave. Toutefois, la précarité, la pauvreté, la misère généralisée et l'accès des populations aux besoins de base demeurent l'enjeu majeur. L'objectif de cette étude est de montrer l'apport de la commune de Mogodé dans le développement socio-économique de la localité dont il a la lourde charge. A travers la mutualisation des actions communales plusieurs réalisations dans les domaines de la santé, l'éducation, l'électricité rurale, l'accès à l'eau potable, et les infrastructures routières ont vu le jour dans plusieurs villages de la commune de Mogodé. Quelles sont les actions concrètes menées par la commune dans le processus du développement local ? Pour atteindre l'objectif dont nous nous sommes fixés, cette étude s'est appuyée sur une pluralité de sources, à savoir les sources primaires (sources orales, documents d'archives) et les sources secondaires (thèses, mémoires, articles, ouvrages). Le cadre méthodologique déployée dans ce travail a permis d'arriver au résultat selon lequel la commune est un acteur significatif dans le développement local.

ABSTRACT

The advent of decentralization in Cameroon, its implementation and application has been an important phase in the local development process in terms of innovation. However, the context marked by the weak involvement of government action in favour of local development and sectoral community planning policies remains insufficient. It is in this momentum that the logic of our theme entitled: "Decentralized local governance in the light of the Mogodé commune: Issues, challenges and perspectives 1993-2019" is inscribed. The municipality of Mogodé, which intends to respond to the many evils that undermine the populations of its territory, is deployed through the diversification of actors and partnerships in order to promote joint initiatives of both public authorities and Non-Governmental Organizations (NGOs). Indeed, the policy of subsidiarity desired by proximity and devolved by the municipal institution punctuates the vision of decentralized local governance. In addition, the endogenous dynamics, linked to the socio-cultural influences of the northern traditions of Northern Cameroon, reinforce the predominance of activities and the culture of the enclave economy. However, precariousness, poverty and widespread misery of people's access to basic needs remain the major challenge. . The objective of this study is to show the contribution of the municipality of Mogodé in the socio-economic development of the locality for which it is heavily responsible. Thus, through the pooling of joint actions, several achievements in the fields of health, education, rural electricity, access to drinking water, and road infrastructure have emerged in several villages of the commune of Mogodé. Thus, what are the strengths and weaknesses of the municipality of Mogodé in the face of the challenges of local governance? The methodology used is chronological thematic, diachronic, quantitative and qualitative with a multitude of oral sources. The results we have achieved have allowed us to conclude that the CTD in general and the municipality of Mogodé in particular is a key player in local development.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I- CONTEXTE DU SUJET

L'institution communale au Cameroun est presque centenaire et trouve son ancrage historique bien avant l'indépendance. Depuis lors, l'on a assisté à la "municipalisation" progressive du territoire camerounais, consolidée par la réforme de 1974 afin de parfaire dans les avenir une division complémentaire entre le développement locale et les acteurs de la mise en œuvre du climat de l'auto-détermination de la commune camerounaise dans les temps et l'espace ¹

La révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 a consacré l'avènement de "l'État unitaire décentralisé", matérialisé, d'une part, par le renforcement de la commune, et d'autre part, par la création de la région comme deuxième échelon de l'architecture décentralisée. Le raffermissement de la décentralisation dont il est question concerne essentiellement la commune et doit se comprendre comme un véritable processus de développement local, caractérisé par l'enrichissement et la consolidation du cadre juridique et institutionnel, d'une part, et l'opérationnalisation des premiers transferts de compétences et de ressources aux commune, d'autre part².

Cependant, 22 ans après la constitutionnalisation de la décentralisation, force est de reconnaître que la commune camerounaise, dont le président de la république magnifiait déjà les vertus dès 1987 dans son projet de société porté par le libéralisme communautaire, n'a pas encore déployé pleinement son potentiel, en raison de diverses pesanteurs. Aux terme des dispositions de la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, "la commune est la Collectivité territoriale décentralisée de base (CTD)" (article 2(1)), exerçant une "mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants"(article 3(1))³.

Bien plus, les améliorations à apporter ne concernent que les faiblesses et les insuffisances de la non-application intégrale du cadre normatif existant, et le fonctionnement

¹ Loi n°96/06 du 18 Janvier 1996 portant sur la révision de la constitution du 2 juin 1972.

² Diarra et al, "La banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance" in *Monde en développement*, vol 2, n°152, Paris, De Boeck, 2012, pp. 51-70.

³ Enda et al, "Le budget participatif en Afrique", *Manuel de formation en politique locale*, Dakar, CERPAC, 2008, p. 18.

peu optimal de certains organes et instances. Il faut relever le faible rendement de la fiscalité locale, qui constitue un frein à l'autonomie financière des communes, l'insuffisance en quantité et en qualité des ressources humaines, le déficit en infrastructures et en équipements, sans oublier l'insuffisance de l'offre et de l'accès aux services sociaux de base. On note par ailleurs la faible participation citoyenne et l'absence de transparence dans la gestion des affaires publiques locales⁴. C'est fort de ce constat que le président de la république, Paul Biya, dans son adresse à la nation du 31 décembre 2017, a déclaré :

Les consultations que j'ai menées, mais aussi les multiples avis et suggestions que j'ai recueillis, m'ont conforté dans l'idée que nos concitoyens souhaitent participer davantage à la gestion de leurs affaires, notamment au niveau local (...) Je crois fermement à cet égard, que l'accélération de notre processus de décentralisation va permettre de renforcer le développement de nos régions (...) J'ai dans cette optique, prescrit la mise en œuvre des mesures nécessaires pour concrétiser rapidement cette réforme majeure

C'est dans ce sillage qu'il convient également de situer la création du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, par décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement. A ce niveau du département ministériel, le Président de la République a formulé des orientations précises lors du conseil ministériel du 15 mars 2018, en indiquant ce qui suit.

Nos populations à travers le pays n'ont cessé d'exprimer leur volonté d'être associées plus étroitement à la gestion des affaires qui influencent directement leur quotidien. La création du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local s'inscrit dans l'optique d'apporter une réponse rapide à ces demandes récurrentes. J'attends à brève échéance des propositions détaillées et un chronogramme relatif à l'accélération du processus de décentralisation en cours⁵

Dans son discours de prestation de serment le 6 novembre 2018, le Chef de l'État a préfiguré un nouveau chantier visant l'amélioration de l'efficacité de l'institution communale en ces termes : "Dans les meilleurs délais possibles, des mesures seront prises pour élargir le champ de compétences des collectivités territoriales afin de leur donner les moyens d'une plus grande autonomie"⁶.

Bref, au lendemain de la constitution du 18 janvier 1996, marquant l'avènement de la décentralisation, la politique communale va connaître une dynamique significative particulièrement à travers les grandes mutations du monde rural sous le directoire des transferts de pouvoirs par les institutions communales à assumer l'autonomie de leur

⁴ G. Diarra et al, "La banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance"... p.84.

⁵ Ibid., p.19.

⁶ ONU-Habitat, "Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous", 2009, pp. 434-435. www.unhabitat.org. Consulté le 7 octobre 2022 à 8 h.

gouvernance. C'est dans ce registre que s'inscrit le cadre de réflexion des nouvelles visions d'émergence des communes du Cameroun. En effet, c'est partir sous cette perspective qu'il est impérieux de convoquer l'innovation de la nouvelle reconfiguration des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) donc la commune de Mogodé est l'invitée de notre champ thématique⁷.

De la loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004⁸ fixant les règles applicables aux Communes, il ressort que le Plan Communal de Développement (PCD) est un outil essentiel pour l'organe délibérant, dans l'accomplissement de ses missions de canalisation, d'implémentation et de suivi des initiatives de développement à la base. C'est à juste titre que dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) élaboré en août 2009, le gouvernement précise que l'accent sera mis sur l'élaboration systématique des PCD, lequel document devra être en cohérence avec les exigences de planification au niveau de l'Etat central (point 531, DSCE). C'est pour s'arrimer à cette nouvelle donne et dans l'optique de mettre en place une feuille de route décrivant progressivement la méthode et les moyens à mettre en œuvre pour le développement notable de la commune et pour éviter les pièges du pilotage à vue, que la Commune de Mogodé s'est engagée dans l'élaboration de son (PCD⁹).

Au grand bonheur des CTD de se déployer dans les arènes de la diplomatie locale, de son économie, et de son aspect socio culturel, la commune de Mogodé s'inscrit dans la dynamique impulsée par la renaissance des politiques. Une trajectoire historique de la lutte contre les multiples maux qui minent le monde de la paysannerie rurale. En effet, le pouvoir de participation à la solidarité collective au même titre que les politiques publiques en vue au Cameroun depuis les deux dernières décennies attestent l'implication de la commune de Mogodé dans la mise en œuvre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)¹⁰.

En termes de gouvernance locale il faut reconnaître l'apport des communes de la région septentrionale à faciliter le développement. Malgré les menaces du réchauffement climatique, ces communes sont ces acteurs de premier ordre dans la lutte contre ce fléau. Dans le

⁷ Constitution du 18 janvier 1996.

⁸ O., Sedan, *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique*, Paris, Seuil, 1998, p. 34.

⁹ P. Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2002, p. 67

¹⁰ Ibid., p. 70.

processus du développement local, la décentralisation transfère des compétences aux CTD pour leur bon fonctionnement¹¹ Ces collectivités font face à certaines difficultés :

- Non fonctionnement des commissions communales de passation des marchés ;
- Faible capacité technique dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets communaux ;
- Faible synergie entre les communes et partenaires ou acteurs impliqués dans la maîtrise d'ouvrage (les ONG, les entrepreneurs et les agents de régulation des marchés publics). Les compétences transférées aux communes fixent les règles dans trois domaines :
- le développement économique, qui est la promotion des activités conduisant au développement de l'économie de la commune sous diverses activités (agriculture, commerce, tourisme...)
- Le développement sanitaire et social ;
- Le développement éducatif, sportif et culturel¹²;

La loi N° 2004/018 transfère des compétences aux communes en mettant l'accent sur trois niveaux à savoir :

- l'éducation (l'an alphabétisation et la formation professionnelle) ;
- la jeunesse, le sport, et les loisirs ;
- la culture et la promotion des langues nationales.

Dans le processus de développement, la commune réalise des infrastructures afin de lutter contre la pauvreté¹³. Notre mission dans cette étude est de contribuer à l'enrichissement de l'historiographie camerounaise, toute en examinant le rôle et l'action de la commune de Mogodé dans les politiques de décentralisations et de la gouvernance locale dans la région de l'extrême-nord. C'est la raison majeure qui constitue le socle de notre thème qui porte sur :

¹¹ En outre, la constitution du 18 janvier 1996, fait du Cameroun un pays de la démocratie par la mise sur pied de la décentralisation, depuis longtemps les pouvoirs publics travaillent sans relâche sur les projets de texte qui y sont relatifs. La loi d'orientation de la décentralisation n° 2004/017 du 22 juillet 2004, stipule en son article 4 que les conseils des collectivités territoriales ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. La décentralisation transfère des compétences aux CTD dans le processus du développement local.

¹² S.Ngané, *La décentralisation au Cameroun : un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Edition afredit, 2008, p.48.

¹³ C'est un arrondissement qui est convoité par les étrangers à travers ses diverses richesses, notamment son site touristique, son pic montagneux qui est un don naturel.

Gouvernance locale décentralisée à la lumière de la commune de Mogodé dans l'Extrême-nord Cameroun : Enjeux, défis et perspectives 1993-2019.

II- RAISONS DE CHOIX ET INTÉRÊT DU SUJET

1-Raison de choix du sujet

Une floraison d'initiatives de développement local, existe au Cameroun depuis les plans quinquennaux qui ont été la boussole de la planification économique du pays. Les résultats sont réels sur le terrain à savoir : l'aménagement sectoriel sur l'étendue du territoire national.

Outre cette raison principale, nous avons été influence par d'autres éléments pour porter notre choix sur ce thème. Ces motivations sont d'ordre historique, personnel, et académique. La première observation qui mérite d'être analysée est la motivation historique. Ici, il faut mentionner que l'histoire de cet arrondissement prend corps avec sa création dans les années 1993¹⁴. C'est un arrondissement qui est convoité par les étrangers en raison de ses diverses richesses. Cela s'observe par son site touristique, son pic montagneux qui est un don naturel. Concernant la motivation personnelle, elle provient de notre origine. La commune de Mogodé, depuis sa création présente des vestiges historiques sur le plan socioculturel et surtout les brassages culturels induit par la main d'œuvre qui a généré le développement de cet arrondissement. En outre, d'autres aspects ont retenu notre attention au cours de cette période il s'agit de la construction des écoles, des forages, des routes, des centres de santé, l'eau potable, l'électricité, les marchés, l'octroi du matériel technique et la création des lieux de loisirs. Il n'est pas exhaustif de souligner le cadre social qui contribue à lutter contre le chômage des jeunes à travers les bourses de vacances (stages de vacance).

2-Intérêt du sujet

L'intérêt de ce sujet est pluriel. Il est à la fois historico-politique, économique, et scientifique, c'est dont dire combien l'on ne pouvait commencer notre travail sans expliquer ce qui a motivé à notre fond intérieur. La première observation qui mérite d'être analysée est la motivation politique.

¹⁴ Décret no 93/321 du 25 novembre 1993, portant création de la commune de Mogodé

Concernant intérêt politique, il faut mentionner que l'histoire de cet arrondissement prend corps avec sa création en 1993¹⁵. Cette localité présente un paysage magnifique de par sa situation géographique. L'arrondissement de Mogode regorge plusieurs ressources naturelles qui font la convoitise de cette partie septentrionale. Sa végétation et surtout ces roches aux formes diverses étranges, attirent la curiosité des étrangers.

Sur le plan économique, nous avons constaté dès notre bas âge que la localité de Mogodé est un foyer en main d'œuvre dans le développement de cette partie du pays. Les aspects qui ont retenu notre attention au cours de cette période sont également l'organisation politique, la structure traditionnelle, l'organisation sociale, et la dynamique institutionnelle. Ce sont des éléments que l'on observe à travers la construction des écoles, des forages et des routes.

De même, cette commune a octroyé des stages de vacances aux jeunes de cette localité.

Sur le plan scientifique, malgré l'appui significatif de la commune de Mogodé dans le développement de cette partie du pays, l'on note que peu d'auteurs se sont intéressés de manière spécifique à la question. C'est en considérant toutes ces raisons que nous sommes parvenus à une formulation sur ce thème de recherche intitulé : "Gouvernance locale décentralisée à la lumière de la commune de Mogodé dans l'Extrême-nord Cameroun : Enjeux Défis et perspectives 1993-2019". Toujours sur le plan scientifique, on s'accorde avec le point de vue de Châtelet sur l'histoire en tant que lien entre les actions des hommes du passé et du présent. Il souligne à ce sujet :

L'homme tend à considérer tout fait comme événement à définir des genèses à remonter du donné actuel aux étapes révolues de sa constitution, à rechercher l'intelligibilité non plus seulement dans ce qui est, mais dans le mouvement par lequel ce qui est, est devenu ce qu'il est. La détermination de l'essence est, dès lors, affaire historique.¹⁶

Ce travail permet de mettre en relief les facteurs qui, jadis, ont contribué au développement de l'Est-Cameroun et des différenciations régionales observées au Cameroun en particulier et en Afrique en général¹⁷. De ce fait, notre devoir en tant que jeune historien consiste à déterrer ce passé presque oublié.

¹⁵ Décret N°93/321 du 25 novembre 1993.

¹⁶ Châtelet, *La naissance de l'histoire. La formation de la pensée historique en Grèce*, Paris, les Editions de Minuit, 1962, p. 12.

¹⁷ Châtelet, *La naissance de l'histoire. La formation de la pensée historique en Grèce*, Paris, les Editions de Minuit, 1962, p. 12.

Cette vision croisée de l'histoire a pour but de montrer qu'il y a un lien d'effet entre notre passé et notre présent.¹⁸ Une obligation de comprendre ce qui s'est passé donne les moyens de mieux appréhender les nouveaux courants qui se disputent les trajectoires historiques africaines. Plus concrètement, ce sujet s'explique par un souci de continuité historique et suggère des pistes fondamentales de recherches.

Sur le plan social, ce travail de recherche ne saurait rester muet quant à la dynamique des enjeux du développement local et le manque criard des infrastructures de bases dans l'arrondissement de Mogodé. Fort de cela, une panoplie des événements dans les activités multiformes ne cesse de mettre en exergue la marginalisation des droits humains dont les populations de la commune de Mogodé sont victimes. C'est pour cette raison qu'il est impérieux de clarifier sans complaisance la véritable place que joue la mairie dans l'amélioration des conditions de vie des populations.¹⁹ Autrement dit, c'est de l'intérêt social que se fonde la rationalité de notre intérêt scientifique. A cet égard, une conciliation de toutes les parties prenantes de la chaîne de l'action communale au profit du développement des communautés doit être un impératif de libre arbitre dans le temps et l'espace.

III -ÉTUDE CONCEPTUELLE.

Pour mieux éclater la compréhension et la teneur consubstantielle de cette thématique, une explication des termes clés s'avère nécessaire. Le terme commun : est un vocable qui puise son étymologie du latin "*communis*" qui signifie office, fonction, charge, ou obligation. Selon le *Dictionnaire Larousse* de 2018, la commune désigne : une collectivité territoriale décentralisée dotée d'une personnalité morale qui est à la base de l'organisation administrative des politiques locales de développement²⁰. Selon *l'encyclopédie Universalis* : une commune est une circonscription territoriale pouvant correspondre une ville, à un bourg avec ces villages et hameaux ou un groupe de village. La commune est donc une circonscription administrative dirigée

¹⁸ M. Diouf, "Sortir de la parenthèse coloniale. Un défi fondateur pour les historiens africains", cité par Diouf, *L'historiographie indienne en débat : colonialisme, nationalisme, et sociétés postcoloniales*, Paris, Karthala, 1999, pp. 60-66.

¹⁹ G. Ano, "Cameroun : vision 2035", Document du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), juin 2013, p. 32.

²⁰ *Dictionnaire Larousse de 2018*, Paris, Edition française, 2018, p. 240.

par un maire. De ce qui précède, nous pouvons dire que la commune désigne les villes auxquelles sont accordées un ensemble de franchises politiques, juridiques et civiles²¹

Développement

L'analyse du concept de développement revêt un caractère polysémique du fait de ses implications politiques, économiques, sociales, humaines et culturelles. Le développement met en exergue l'idée de progrès en tant que mode de représentation qui suppose que l'homme est en mesure d'améliorer ses conditions d'existence par son activité propre²² Le progrès intègre le champ des sciences sociales avec les idées de modernisation, elle-même porteuse d'une vision linéaire et théologique du changement social donc la trajectoire se confondrait avec celle de l'occident érigé en étalon et en modèle indépassable. Toutefois, on peut admettre que, le développement suppose l'existence des dynamiques exogènes. Mais en étroite interaction avec les dynamiques endogènes qui le rendent envisageable, si non possible. Il s'entend donc comme :

Le processus de changement en vertu duquel une société ou une collectivité accède dans l'ensemble à un mieux-être en parvenant à tirer d'elle-même, au prix d'une ouverture sur l'extérieur, toutes les ressources qu'elle recèle et qui demeureraient jusqu'à lors sous-employées ou inexploitées. Il permet par-là de se réaliser davantage par le biais d'une sorte d'autorévélation et de mobilisation, non seulement des potentialités sous-jacentes mais également des capacités inédites issues de mutations de ces potentialités²³.

Dans une telle vision, le développement devient à la fois le processus et la finalité. Le processus par lequel les sociétés évoluent et la finalité vers laquelle elles tendent, car l'objectif est d'être développé. Cette perception du développement comme finalité comporte une vision du développement très précise. Nous pourrions parler de perception culturellement définie du développement²⁴.

Les idées de progrès, de croissance et d'avancement scientifique présentes dans le concept de développement du président Truman lors de son discours en 1949 selon Suzanne Tremblay dans son document représente l'essence même de cette vision du développement²⁵.

²¹ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/communes>, consulté le 10 mai 2022 à 13 h .

²² R. Otayek, "Culture et développement", perspectives. Sud, sur le site [http/ : www.Perspectives Sud](http://www.PerspectivesSud.com). Sciences. Po. Bordeaux. Fr/ présentation volume/ céan-v2.html, p.19.consulte le 12 mai 2022 à 14h15.

²³ G. Hermet, *Culture et développement*, Paris, Presse de sciences po, 2000, p. 21

²⁴ Ibid.

²⁵ S. Tremblay, *Du concept de développement au concept de l'après- développement : Trajectoire et repères théoriques*, Québec, Edition le Document, 1999, p.12.

Nous retrouvons d'ailleurs les mêmes fondements de l'idée de développement que dans la théorie évolutionniste, c'est-à-dire l'idée de changement, de progrès qui s'inscrit dans un processus interrompu de croissance. Bien sûr, Serge Latouche toujours dans le document de Suzanne Tremblay parle ici de l'économie et non du développement, mais il aurait pu parler du développement dans les mêmes termes, car dans la vision occidentale et évolutionniste du développement, celui-ci apparaît essentiellement économique, c'est-à-dire qu'il est induit par des facteurs ou des actions à caractère économique et il a une finalité économique²⁶.

Même lorsque la finalité du développement n'apparaît pas uniquement économique, comme dans le discours prononcé aux Nations-Unies par le président Truman où les conditions du développement doivent conduire "toute l'humanité au bonheur personnel", les moyens pour y arriver, pour atteindre l'idéal du développement sont essentiellement économiques et même le bonheur a une dimension économique²⁷. C'est d'ailleurs à partir de ces principes d'ordre économique qu'ont été façonnées les premières théories du développement. Le développement selon le *Dictionnaire Larousse* 2018 se définit comme le fait pour quelque chose de progresser, de s'accroître, de prendre l'importance, l'essor et l'expansion²⁸. Selon *L'encyclopédie Universalis* le développement est le changement structurel qui concerne autant les conditions de la production des revenus que les revenus eux-mêmes²⁹. Quant à Jean Pierre Nicol, le développement est un mouvement qui s'inscrit dans l'espace et la durée et concerne l'ensemble de la société et non le seul secteur de la production manufacturière³⁰. Le développement est donc un ensemble d'améliorations et de progrès.

Développement local

Le développement local désigne l'évolution qualitative d'un territoire. Il vise le mieux-être des habitants et part d'une dynamique de projet³¹. Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Il a été établi au Sommet de Montréal que cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des

²⁶ Ibid. p.13.

²⁷ Ibid.

²⁸ *Dictionnaire Larousse* 2018..., p. 240.

²⁹ <https://www.universalis.fr/développement>, consulté le 12 Juin 2022 à 15 h 47.

³⁰ <https://www.universalis.fr/développement>, consulté le 12 Juin 2022 à 15 h 47

³¹ B.Housson, *Approche méthodologique*, Paris, l'Harmattan p.134.

composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnemental³². Le Développement à partir de la base, de l'implantation dans un territoire partagé, permettant la solidarité vécue d'une communauté humaine, fondement de toute citoyenneté démocratique³³.

Quant à Bernard Vachon il définit le développement local comme une façon de penser, un processus dynamique alimenté par des attitudes et des comportements axés sur "l'action" et "une stratégie dans laquelle les acteurs sont les bénéficiaires"³⁴. Ceci implique que le développement local doit trouver dans le territoire un terreau bénéfique fondé sur la préexistence de solidarités locales. Il faut néanmoins souligner que le développement local n'est pas un repli sur soi et doit s'appuyer sur une capacité d'ouverture qui permet de tirer profit des expériences extérieures en les adaptant aux conditions spécifiques du local. C'est ainsi que dans la logique de développement local, l'échange et la mutualisation des expériences est un ressort important de la réussite. Il ne s'agit jamais de recettes mais bien d'expériences dont les échos peuvent entraîner l'innovation dans le territoire par un enrichissement mutuel³⁵.

De ces points de vue, on peut retenir que le développement local est un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. Ainsi, le développement local dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement. Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, scolaire, culturelle, politique et environnementale³⁶. De toutes ces définitions, nous pouvons donc définir le développement local comme "la mobilisation de l'ensemble des ressources humaines, économiques, socioculturelles, politiques et naturelles locales,

³² Rapport du sommet de Montréal sur les politiques de développement des pays en proie au réchauffement climatique, 2002, p.324.

³³ P. Houée, *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, Harmattan, 2001, p.14

³⁴ B.Vachon, *Développement local, développement durable et gouvernance territoriale*, Québec,PUQ,2009,p.3.

³⁵ R. J. Gravet, *Guide méthodologique de la recherche*, Montréal, PUQ, 1978, p. 1.

³⁶ Ibid.

nationales et globales pour l'amélioration et la transformation des conditions de vie des communautés et des collectivités locales".

La décentralisation selon Suzanne Ngané est définie comme le transfert des attributions de l'Etat vers les collectivités territoriales décentralisées disposant d'une autonomie financière. La loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 fixe les règles générales applicables en matière de décentralisation territoriale. Cette loi définit la décentralisation comme un transfert par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées de compétences particulières et de moyens appropriés³⁷. Pour le législateur camerounais, la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Très important à relever que les collectivités territoriales décentralisées exercent leurs activités dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat³⁸. La décentralisation est donc un transfert de compétences et des moyens fournies par l'Etat a des collectivités territoriales³⁹.

Gouvernance

La gouvernance est une notion à la mode, largement usitée par de nombreux acteurs au nombre desquels les organisations internationales et les agences de coopération bilatérales ne sont pas des moindres⁴⁰. Avec le risque de devenir comme d'autres concepts un simple mot valise au sein duquel chacun mettra ce qu'il souhaite et qui progressivement n'aura plus une signification précise, chaque discipline et/ou acteur lui donnant un sens particulier. Cette diversité de sens a cependant une origine, ce vocable-étymologiquement renvoyant à la notion de pilotage étant utilisé aussi bien en science politique, dans le cadre de l'administration publique, l'économie, le développement durable ou encore les relations internationales. Elle implique aussi des distinctions en fonction de la nature des politiques, privée ou publique, et des échelles d'intervention, de la gouvernance mondiale à la gouvernance locale.

Cette polysémie n'est donc pas en soi problématique mais mérite toutefois, dans un document portant sur la gouvernance locale et la décentralisation, une tentative de définition et quelques éléments historiques afin d'en faciliter la compréhension. La gouvernance suppose alors un changement dans les pratiques managériales, privilégiant l'intervention d'une pluralité

³⁷ Archives MINDDEVEL, loi n° 2004.017 du 22 juillet 2004 portant l'orientation de la décentralisation.

³⁸ Archive MINDDEVEL, *La décentralisation au Cameroun : atout et enjeux*, 2010.

³⁹ Archive MINDDEVEL, *La décentralisation au Cameroun : atout et enjeux*, 2010.

⁴⁰ Actes des assises générales de la commune : approfondir la décentralisation pour une commune camerounaise rénovée, février 2019, p. 81.

d'acteurs dans le processus d'action collective, favorisant les stratégies de participation, de concertation et de négociation entre ces différentes catégories d'intervenants lors de la prise de décision sur les choix possibles alors que de nombreux intérêts divergents entrent en jeu. Elle représente donc une dénonciation du modèle de politique traditionnelle qui laisse aux autorités politiques la responsabilité de la gestion des affaires publiques, pour mettre l'accent sur la multiplicité des acteurs pouvant intervenir dans cette gestion moyennant l'instauration de processus de négociation entre cette diversité d'intervenants. Il conviendrait aussi de relever avec Olivier De Sardan qu'il existe à cet effet deux types de définitions de la gouvernance, une définition normative tendant à diffuser la perception que son auteur a du monde, elle est quelque peu idéologique à côté de ces définitions nombreuses, il existe des définitions non normatives⁴¹.

Les acceptations que la Banque Mondiale donne de la gouvernance sont assurément du premier groupe. Le terme gouvernance est polysémique. Il est en effet défini et interprété de manière très diverse et parfois contradictoire. La Gouvernance interpelle à la fois les sciences économique et politique, tant en terme disciplinaire que sur le plan des champs théoriques investis. Derrière le concept, il y a également deux philosophies de redistribution du pouvoir dont l'une est anglo-saxonne et l'autre francophone. Historiquement, le terme Gouvernance a été utilisé pour la première fois en 1937 par Ronald Coase, un économiste américain, dans un article intitulé : "the nature of the firm". C'est un terme qui vient donc du monde de l'entreprise⁴².

A l'origine, ce sont les institutions internationales qui ont utilisé le vocable "bonne gouvernance" dans le sens de la "bonne administration publique" alors qu'il était déjà utilisé dans les années 1930 par les économistes dans le cadre des entreprises- avec l'objectif d'inciter certains pays à engager des réformes allant dans le sens d'une gestion publique fondée sur une logique entrepreneuriale. C'est ainsi que corrélée à l'octroi de prêts aux pays soumis à des programmes d'ajustements structurels, la bonne gouvernance supposait pour ces institutions la mise en place de réformes institutionnelles, l'amaigrissement de l'Etat providence, le ciblage des bénéficiaires des politiques sociales ou encore la privatisation des services publics en vue de la réussite des programmes économiques des pays bénéficiaires de ces aides budgétaires.

⁴¹ De Sedan, *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest*, Paris, Seuil, 1998, p. 30.

⁴² La Gouvernance interpelle à la fois les sciences économique et politique, tant en terme disciplinaire que sur le plan des champs théoriques investis. Derrière le concept, il y a également deux philosophies de redistribution du pouvoir dont l'une est anglo-saxonne et l'autre francophone. Historiquement, le terme Gouvernance a été utilisé pour la première fois en 1937.

La Banque Mondiale et le FMI ont représenté les principaux partisans de cette option suite aux échecs des politiques d'ajustement structurel menées dans les pays en développement. Cette difficulté est le fruit d'une distorsion entre les problèmes économiques de ces pays et, l'efficacité de leurs modes de gestion des affaires publiques⁴³

La gouvernance est ainsi passée de la sphère économique au domaine politique avec des implications sur la manière de gouverner, impliquant une réforme de l'Etat, voire sa remise en cause, en vue de redéfinir les rapports entre le pouvoir public et les administrés. Phénomène de mode ou processus durable porté par les institutions internationales, la gouvernance comporte ainsi une volonté d'améliorer l'efficacité de l'action publique et une réduction de coûts. Mais la gouvernance possède aussi une portée plus politique et sociale, véhiculant des choix quelquefois plus idéologiques tels que pour certains la libéralisation des sociétés, l'extension du marché capitaliste et donc la limitation des rôles des gouvernements et pour d'autres, une ouverture vers la démocratisation du fonctionnement étatique par l'intégration des initiatives citoyennes et la mobilisation civique⁴⁴.

La logique suppose d'une part la réforme des institutions publiques pour limiter les entraves au bon fonctionnement du marché ou au contraire, le renforcement des mécanismes de régulation pour limiter les effets du libéralisme. Dans ces deux logiques de pensée, la gouvernance suppose que les autorités publiques s'appuient davantage sur les forces vives de la nation -secteurs privé, associatif, syndicats, églises et voient leurs fonctions évoluer vers un rôle de facilitation, d'animation et de régulation. Par ailleurs, il est d'usage de considérer qu'elle doit conduire à un état de droit qui garantisse la sécurité des citoyens et le respect de leurs droits moyennant une justice indépendante, une gestion correcte et équitable des dépenses publiques, la responsabilité et l'imputabilité moyennant la reddition des comptes des actions de l'administration et une transparence assurant la connaissance par tout citoyen des modalités d'utilisation des deniers publics. Ce qui se traduit généralement dans les programmes d'appui à la bonne gouvernance, par l'accompagnement de processus de la réforme de la fonction publique, l'amélioration des systèmes de gestion comptable et de

⁴³ G., Diarra et P., Plane, "La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance," in *Mondes en développement*, vol 2, n° 152, Paris, De Boeck, 2012, pp. 51-70.

⁴⁴ Ibid.

vérification des comptes des Etats, la privatisation d'entreprises publiques ou encore la décentralisation⁴⁵.

Les sociétés humaines se complexifiant suite à l'accroissement démographique, la mondialisation, l'urbanisation accélérée, les mouvements migratoires ou encore des conflits armés, de nouveaux enjeux apparaissent auxquels nos sociétés doivent trouver des réponses adaptées. La gouvernance en général et locale en particulier représente une de ces réponses, un défi pour rapprocher le citoyen des affaires de la cité en vue de donner un sens nouveau à la démocratie ou du moins la renforcer⁴⁶.

Gouvernance locale

La gouvernance locale (GL) en application de la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996⁴⁷ fait du Cameroun un l'État unitaire décentralisé. En outre, définir la notion "de gouvernance locale" revient à définir avant tout la "gouvernance" du moins dans son assertion la plus récente et la plus courante. Cela revient aussi à interroger ses rapports avec les termes "bonne gouvernance" et en présenter la typologie.⁴⁸ **La gouvernance locale**⁴⁹ peut se définir comme un système de gestion de ses affaires où au niveau d'un territoire, plus petit espace vers lequel se tourne les administrés pour régler leurs problèmes immédiats, un "gouvernement local" gère les affaires de la cité avec la possibilité pour chaque citoyen de participer à la prise de décision.

A ce titre, la GL est fréquemment associée aux processus de décentralisation développés, ou du moins relancés dans certains pays depuis la fin des années 80. Fondée sur le principe du transfert de certaines compétences de l'Etat à des entités territoriales dotées de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de l'autonomie de gestion. Le but de la décentralisation vise à améliorer l'action administrative, à accroître les services fournis aux citoyens, en d'autres termes, à impulser le développement de la collectivité décentralisée sur la base des besoins et solutions identifiés localement⁵⁰.

⁴⁵ .M. Gervais, "La décentralisation et ses enjeux en Afrique", *Revue panafricaine des sciences juridiques comparées*, n°005, Dakar, 2013, p. 10.

⁴⁶ Ibid. p. 15.

⁴⁷ Ibid. p. 15.

⁴⁸ De Sedan, *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest*, Paris, Seuil, 1998, p. 34.

⁴⁹ Ibid. p.81

⁵⁰ A.B Ndountio, " La problématique de la gouvernance locale la region de l'est Cameroun : perception du maire par les populations de la ville de Bertoua", *Mémoire en Gouvernance locale et politique publique*, Université d'Afrique Centrale, 2010, pp. 73-75.

Gouvernance locale est définie selon l'économiste Bernard Pecqueur comme étant un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proche en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires⁵¹.

G. Hermet conçoit la notion de La **gouvernance locale** comme est une branche de la gouvernance. Ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi bien qu'informels qui régissent l'action politique⁵².

Le PNUD définit la gouvernance locale comme un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens et groupes de citoyens d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins de régler leurs différends et d'exprimer leur droits et leurs obligations au niveau local⁵³.

Au même moment le terme de "*good governance*" a été employé au niveau international par les organismes de financement, notamment la Banque Mondiale, dès 1989, pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS)⁵⁴. Il porte alors autant sur l'efficacité de la gestion que sur la transparence pour lutter contre la corruption. Le concept de gouvernance fait appel à la transparence qui est la bonne gestion des deniers publics, la démocratie et la gestion participative⁵⁵. Il s'agit d'une approche essentiellement financière et comptable qui réduit la gouvernance à une dimension technique et une recherche de l'efficacité⁵⁶. Le concept a ré émergé en Angleterre dans les mêmes années 1980 dans le contexte de la gestion des collectivités locales.

La gouvernance locale est étroitement liée à l'émergence du concept du développement local qui permet de redéfinir les rôles des acteurs participant à l'amélioration

⁵¹ B. Pecqueur, "Le développement local", *Revue et augmentée*, Paris, Syros, 2e édition, 2000. p.89.

⁵² . Hermet, et al, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 6e édition, Paris, Armand Colin, 2005, pp. 138-139.

⁵³. Actes des assises générales de la commune : approfondir la décentralisation pour une commune camerounaise rénovée, colloque du 6 au 7 février à Yaoundé, 2019, p. 66.

⁵⁴ G. Diarra et al, "la banque mondiale et la genèse ...", p. 73.

⁵⁵ Andre Tassou, La gouvernance locale en Afrique Subsaharienne "*Quand tradition et modernité s'entremettent*", Yaoundé, Édition L'harmattan, 2019, p5 :

⁵⁶ Il porte alors autant sur l'efficacité de la gestion que sur la transparence pour lutter contre la corruption. Pour cette institution financière internationale, le concept de gouvernance fait appel à la transparence et à la bonne gestion des deniers publics qui sont mis à la disposition des Etats. Il s'agit donc d'une approche essentiellement financière et comptable qui réduit la gouvernance à une dimension technique et une recherche de l'efficacité

du cadre de vie des populations⁵⁷. La coordination des projets entre les différents acteurs privés et publics, afin d'assurer leur pertinence et leur cohérence dans le temps et dans l'espace, nécessite des mécanismes complexes qui ne peuvent être appréhendés qu'à travers une gouvernance transversale qui est :

- Capable d'assurer le bien-être des populations ;

- valorise les ressources territoriales ;

- implique l'ensemble des acteurs possédant chacun une certaine forme de pouvoir⁵⁸.

La charte africaine sur les valeurs et les principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2014 à Malabo⁵¹, établit le lien entre les trois notions. Quant au PNUD, la gouvernance locale renvoie à l'ensemble des processus et institutions de gouvernance au niveau sous-national (infra étatique) y compris la gouvernance par et avec les gouvernements locaux ou les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés au niveau local"⁵⁹ Nous pouvons définir la gouvernance locale comme la manière de gérer les biens d'une communauté ou d'un territoire pour le bien-être commun.

IV- DÉLIMITATION SPATIO-TEMPORELLE

-Délimitation spatiale

L'arrondissement de Mogodé est l'un des arrondissements que compte le Cameroun. Il est situé dans la région de l'Extrême- Nord, précisément dans le département du Mayo-Tsanaga à proximité avec la frontière du Nigeria. La commune de Mogodéa été créée par décret

N°321/93/CAB/PR du 25 novembre 1993, dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun⁶⁰ elle recouvre une superficie de 775 Km² et est limitée : au Nord par la Commune de Mokolo ; au

⁵⁷ Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la gouvernance locale consiste en un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens et groupes de citoyens d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins, de régler leurs différends et d'exprimer leurs droits et leurs obligations au niveau local. Elle est aussi l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. En plus d'orienter les décisions et les actions, qui facilitent le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.

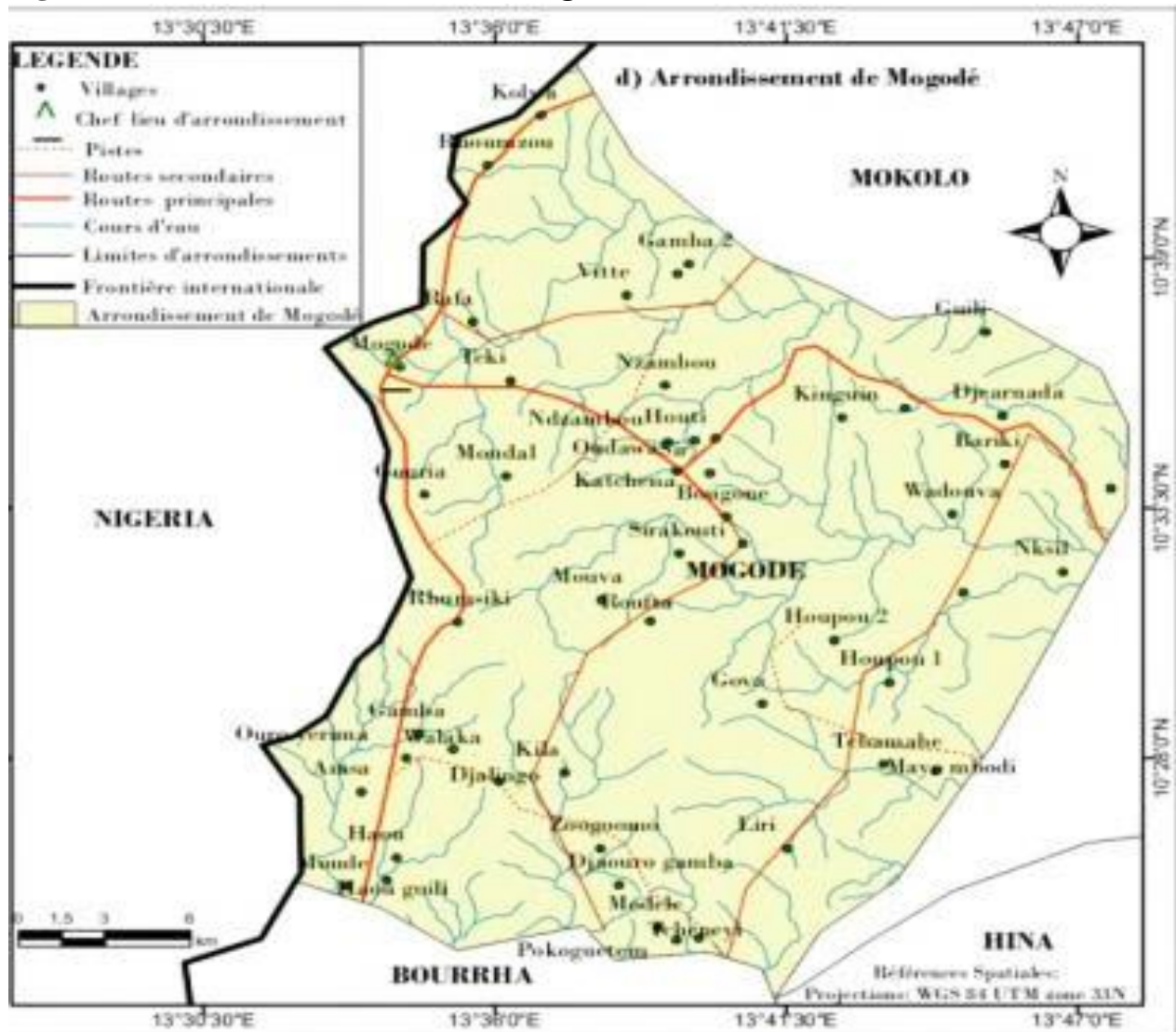
⁵⁸Charte Africaine, Malabo 2014.

⁵⁹ PNUD, Guide de l'utilisateur pour mesure la gouvernance locale

⁶⁰ ONU-Habitat, "Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous,

Sud par la Commune de Bourha ; à l'Est par la Commune de Hina ; à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria⁶¹.

Figure 1 : Carte de l'arrondissement de Mogodé



Source : Archives communales de mogodé

Le cadre temporel

Dans un ouvrage, Joseph Ki- Zerbo souligne que : "l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble au voyageur qui parcourt une piste sans borne chronologique"⁶². C'est une interpellation à l'historien chercheur, de toujours prendre en compte les dates qui constituent la boussole et démontrent la pertinence des trajectoires de

⁶¹ P. Bourdieu, *Les structures sociales de L'économie*, Paris, Seuil, 2002, p. 81.

⁶² J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 16.

l'histoire dans le temps et l'espace. C'est dans cette optique que notre période d'étude s'étend de 1993 à 2019.

L'année 1993 marque l'avènement de la création de la commune de Mogodé, un grand bond dans le cadre des politiques de développement locale et l'orientation de planification des institutions locales en vue de la préparation des mutations en cours dont la décentralisation viendra parachever le processus. Cette mise en évidence fait de la commune de Mogodé l'acteur et le moteur des politiques publiques et plans de relance sectoriel dans la région de l'Extrême -Nord Cameroun⁶³ afin de lutter contre la pauvreté, les misères de toutes sortes et la précarité ambiante qui sévit dans cette localité du pays. En effet, plusieurs programmes de développement local seront initiés dans le but d'améliorer la croissance économique locale et renforcer la dynamique de la promotion de la paysannerie.

L'année 2019, marque le décret portant les amendements de 2004 sur les transferts des compétences allouées aux communes et les missions assignées dans la mise en œuvre de l'application de l'autonomie des CTD avec pour fond de toile la consolidation du processus de décentralisation. Dans le plan directeur des politiques de développement local édicté par le Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), la décentralisation advient comme une maxime catégorique qui boostera le secteur local de production d'être plus productif au même titre que les secteurs stratégiques industriels à contribuer à l'économie nationale. La commune de Mogodé s'inscrit dès lors dans cette mouvance pour promouvoir l'image de son développement local.

V- ÉTUDE THEORIQUE

En science sociale, selon les approches méthodologiques, une théorie est un ensemble de méthodes qui concourent à rendre une valeur rhétorique et spéculative. Dans ce cas, le dictionnaire de méthodologie en science humaine concède à la théorie un principe, une logique, une manière, distinguée ou en un mot un état propre qui statue singulièrement un champ de recherche⁶⁴. Pour les théoriciens à l'instar de Max Weber, dans l'initiation à la théorie sociologique et en science sociale, une théorie se définit comme toute forme de mise

⁶³ Sur le plan économique, c'est depuis notre enfance que nous avons constaté que la localité de Mogodé est un foyer en main d'œuvre dans le développement de cette partie du pays. Les aspects qui ont retenu notre attention au cours de cette période sont également politiques du point de vue de la structure traditionnelle d'organisation sociale, mais aussi de la dynamique institutionnelle qui peut se percevoir à travers la construction des écoles, des forages et des routes

⁶⁴ J. F. Dortier, *Le dictionnaire des Sciences Humaines*, Paris Ranthéau, Edition Science Humaine, 2008, p.289.

en pratique de toutes spéculations dont l'objectif est d'atteindre une finalité visée La théorie dans un travail scientifique est très importante comme le sang est pour le corps humain.

Les acteurs de la théorie du développement local sont : Michel Boisvert, Tremblay, Pecqueur, Vachon, Favrau, Dionne Hugues etc.⁶⁵, le développement local découle directement du concept de développement endogène. Michel Boisvert assimile le développement endogène et le développement local et il affirme ainsi que: «ce courant (... en parlant du développement endogène), mieux connu sous le nom de développement local, est le seul qui mette autant d'accent sur le milieu comme facteur de développement, opposant une planification ascendante- par le bas- aux stratégies habituelles de types descendant par- le haut ». Le développement local dégage deux approches à savoir :

- L'approche du développement économique local axé sur la mise sur pied des initiatives concertées par des partenaires œuvrant au niveau du territoire local. Le développement local est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés et sur l'amélioration des conditions de vie des populations, selon les initiatives qui sont mises en œuvre à la fois par les élus locaux et pour les populations locales. Cette approche est principalement orientée vers l'amélioration des indices économiques traditionnels telle la croissance des emplois et des revenus à partir d'initiatives mises en œuvre par le secteur privé⁶⁶.

-L'autre approche du développement local est celle du développement communautaire. Elle est centrée sur la vision globale et sociale du développement et fondée à la fois sur la solidarité et les initiatives à l'échelle de la communauté locale, de façon à contrer les effets de développement libéral et des interventions ou non-intervention de l'État. Dans cette approche, c'est le développement social qui influencera le développement économique. Le développement communautaire est considéré par certains auteurs comme "un processus organisationnel conduisant vers des objectifs de développement culturel, social, et économique"⁶⁷. On comprend que la notion de développement est plurielle puisqu'elle inclut toutes les sphères du développement.

⁶⁵ S. Tremblay, *Du concept de développement ...*, 1999, p. 25.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid., p. 27.

La théorie du développement économique communautaire, dont les précurseurs sont Louis Favreau et Benoit Lévesque⁶⁸, a pour objectif d'intégrer à la fois des dimensions économiques et sociales dans un territoire ou communauté donnée. Le développement économique local tend à prendre en compte quatre dimensions, soit la dimension économique par la production et la vente des biens et des services, la dimension territoriale par la mise en valeur des ressources locales, la dimension social par un travail portant sur la recomposition sociale de la communauté et la dimension communautaire" en tant qu'espace du vivre ensemble et en tant que dispositif premier de revitalisation⁶⁹". De plus, Louis Favreau décrit l'approche du développement économique communautaire en ces termes :

L'action communautaire ne se cantonne pas dans la seule sphère des transferts sociaux dans la seule gestion palliative des problèmes socio-économiques. Elle s'inscrit dans la sphère de la production des richesses, dans l'intervention qui veut favoriser l'empowerment des communautés locales (le contrôle des populations locales sur le développement économique et sociale) et dans des partenariats inédits⁷⁰

Nous pouvons donc retenir de ce courant du développement communautaire local les composantes du développement que nous avons mentionnées, à savoir : la synergie des acteurs, l'inscription territoriale du développement, la prise en compte des décisions à la fois sociale, économique et culturelle.

La théorie de la décentralisation part du principe que pour amorcer un développement participatif, il faut accorder un certain pouvoir aux collectivités locales. Par décentralisation on entend la redistribution des compétences administratives de l'Etat central au profit d'autres instances ou des pouvoirs locaux. Elle tient d'un système d'organisation administrative et de gestion par lequel l'Etat accorde à d'autres entités reconnues légalement par la constitution ou par la loi, la personnalité juridique, l'autonomie administrative, financière et de gestion⁷¹ Il semble que la montée du développement local s'explique dans le cadre de la crise qui secoue depuis plusieurs décennies les Etats-nations. Avec le vent du néolibéralisme qui a commencé à souffler dans les années soixante-dix, les Etats nationaux ont procédé à une réduction de l'appareil gouvernemental. Ils se sont ainsi départis de plusieurs responsabilités. La décentralisation politique et administrative est apparue comme un moyen pour les Etats de

⁶⁸ . Favreau, et B. Levesque, *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, PUQ, 1996, P. 230.

⁶⁹ Ibid. p. 234.

⁷⁰ . L. Favreau, "Economie communautaire, mobilisation sociale et politique du Québec (1985-1995)", in *Contre l'exclusion repensée l'économie*, Québec, PUQ, 1995, PP.175-186.

⁷¹ S .C. Diallo, "Décentralisation et programme de développement en Guinée : la stratégie de communication des agents de développement dans la CRD de Diari dans la préfecture de Labé", Université général Lansana Conte de Sonfonia, 2008, Mémoire Online, consulté le 19 juin 2021, à 15h 30.

transférer les responsabilités et compétences à d'autres paliers du gouvernement⁷². Dans cette perspective, les communautés locales sont devenues des nouveaux lieux pour la régulation des rapports entre Etat, territoires et communautés locales⁷³. C'est pourquoi Juan-Luis Klein et Pierre Hamel explique ainsi cette nouvelle réalité qui s'impose tant au niveau local qu'au niveau national :

L'Etat-nation subit des pressions fortes dans le sens de l'éclatement et de l'atomisation. Ses pouvoirs tendent à se disperser soit vers des structures internationales de gestion de la sphère économique. Soit vers des structures locales de gestion de la société civile. En même temps, les nouveaux cadres de la référence. Conformément à cette situation l'Etat tient un nouveau discours aux acteurs socio-économiques locaux, les invitant à intervenir d'une manière directe dans la formulation et la mise en œuvre des solutions aux problèmes de reconversion auxquels font face les communautés locales et régionales⁷⁴.

La théorie du développement locale nous semble bien loin des principes du développement endogène puisque, le développement local est devenu un instrument de la gestion des crises qui secouent les Etats de l'économie-monde.

VI- LA RÉVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans le cadre de la compréhension fondamentale de la présente réflexion, reconnaître que quelques chercheurs ont abordé déjà l'histoire de la recherche sur les communes au Cameroun s'avère capital. Toutefois, dégager les limites des études précédentes portant sur le développement de l'institution communale et la gouvernance locale décentralisée semble nécessaire pour plusieurs raisons. Une telle démarche permet d'établir la pertinence ou la nouveauté du domaine auquel nous nous intéressons et de faire ressortir la difficulté d'y mener des investigations. Elle met en exergue une des lacunes dont souffre actuellement l'histoire du Cameroun.

Par ailleurs, Gravet énonce qu'au début de toute démarche scientifique, un inventaire critique de tout ce qui a été écrit sur le sujet choisit s'avère nécessaire. Non seulement pour préciser les grandes lignes de la question qui nous intéresse, analyser la méthodologie, définir les orientations et les limites de sa propre recherche⁷⁵. À cet égard, nous pouvons citer quelques auteurs ayant retenu notre attention : *Cent ans d'aliénation*, publié en 1985 par

⁷² C. Roig, "Théorie et réalité de la décentralisation", *Revue française de science politique*, Paris, Seuil, 1996, pp.445- 471.

⁷³ P. Hamel et J.C, "Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique", in *Le phénomène régional au Québec*, Proulx (dir), sainte Foy, PUF, 1996, pp. 293-311.

⁷⁴ P. Hamel et J.C, "Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique", in *Le phénomène régional au Québec*, Proulx (dir), sainte Foy, PUF, 1996, pp. 293-311.

⁷⁵ Ibid., p. 6.

Daniel Etounga Manguele⁷⁶, qui s'est intéressé au problème de développement économique au Cameroun, il y peint l'Afrique depuis les indépendances, cette Afrique restée statique. Cet ouvrage est fort intéressant car il aide à comprendre le contexte général de la pauvreté au Cameroun.

Denis-Clair Lambert⁷⁷, publie en 2001 un ouvrage relatif à la santé et au développement économique. Dans cet ouvrage, l'auteur établit la corrélation qui existe entre la santé et le développement économique. Ce livre nous aide à voir la place de la santé dans le développement économique des pays du tiers-monde.

Paul Fokam⁷⁸ chercheur camerounais des Grassfields a le mérite d'avoir ouvert un champ de travail et d'analyse. Avec son ouvrage intitulé : *Et si l'Afrique se réveillait ?* Il situe l'Afrique à l'aube du III^{ème} millénaire, analyse le labyrinthe existant entre l'Afrique et les pays du monde. Son regard sur le sous-développement des pays africains lui permet de mettre en lumière que :

Les politiques mises en œuvre dans les années 60 avaient pour but d'éliminer la pauvreté, mais ont néanmoins omis de prendre en compte la suppression de la dépendance scientifique, technologique et financière des pays africains vis-à-vis de l'Europe.

J. N. Ngagoue et Jacques⁷⁹ présentent les problèmes auxquels font face le site touristique. Il ressort de ses analyses que la possession de potentialités touristiques a fortement contribué au développement dans cette localité. Selon Ngagoue et Jacques le développement du tourisme a permis la croissance du développement économique et social du pays kapsiki jusqu'en 2010. Le climat d'insécurité permanent entretenu par les coupeurs de route, la criminalité transfrontalière, le braconnage observé dans la partie septentrionale du pays ont porter atteinte à la bonne santé touristique de Mogodé. Ils précisent également que le site touristique n'est plus fréquenté par les visiteurs. Les infrastructures et les équipements touristiques sont quasiment abandonnés. Tout concourt à élucider que cette zone n'est pas à l'abri des assauts répétés des terroristes Boko haram. Ils notent une chute drastique des activités touristiques. Leurs travaux présentent un intérêt capital dans la mesure où ils ressortent les différents apports du site touristique dans l'arrondissement de Mogodé.

⁷⁶ D. C. Lambert, *La santé clé du développement économique, Europe de l'Est, tiers-monde*, Paris, L'Hartattan, 2001.

⁷⁷ D. C. Lambert, *La santé clé du développement économique, Europe de l'Est, tiers-monde*, Paris, L'Hartattan, 2001.

⁷⁸ P. Fokam, *Et si l'Afrique se réveillait ?* Paris, Maison Larousse, 2003.

⁷⁹ J.N.Ngagoue et al, "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes : Mogodé et ses environs dans l'Extrême-Nord (Cameroun)", mise en ligne le 15 novembre 2018, p. 15. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.1419>, Consulté le 07 septembre 2022, à 18h19.

Félix Péguy⁸⁰ présente la décentralisation comme un moyen de transfert des compétences au niveau de la collectivité territoriale. Il pose le problème de l'effectivité de transferts des compétences aux communes. Dans ses analyses, l'auteur soulève le cas de la commune de Yaoundé 2 qui a pour responsabilité et pour mission d'assurer le bien-être des populations, elle est donc le moteur de développement à la base. Les actions de la mairie de Yaoundé 2 sont diverses telles que la construction des infrastructures de base, la coopération l'ingénierie social, l'accompagnement des populations à travers les appuis et les aides multiples. On note également la sensibilisation, l'éducation et la formation des populations, le budget participatif, la promotion de l'auto-emploi, l'hygiène et la salubrité. Les principales ressources de la mairie sont entre autres les impôts libératoires, les taxes d'hygiène, la vente des timbres, la fourrière municipale, le financement du FEICOM, les subventions de l'état et la taxe sur le stationnement.

L'objectif fixé par cette commune est celle d'assurer le bien-être de la population à travers diverses solutions, pour cela elle établit un climat de confiance avec les populations en les impliquant dans les processus décisionnels et par le renforcement de la cohésion sociale. Son étude présente un intérêt pour notre travail dans la mesure où il développe l'aspect sur la décentralisation.

André Ngong⁸¹ présente le sport comme une activité de revenue au sein de la commune de Yaoundé 4ème. Il pose le problème de la pratique sportive. Dans cet élan, il souligne que la pratique du sport amène à satisfaire les besoins de se développer personnellement et d'avoir du control et tout ceci permettant la cohésion sociale au sein de la commune. Il poursuit ses analyses en disant que le sport a une implication parmi ses axes de développement. Ainsi la commune peut assurer le développement local par des investissements sur les infrastructures sportives modernes. Ces infrastructures serviront pour l'organisation des événements sportifs. Elles peuvent en outre assurer la santé de la population en évitant les maladies. Le rôle de la commune camerounaise se démontre en matière de sport et de loisir dans l'organisation des tournois de vacances. Il est aussi une discipline d'enseignement public. Le sport crée de nombreux emplois. Il revient donc à la commune de

⁸⁰ F. Pegui, "Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun : Cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé II", Mémoire en science économique option économie du territoire, de l'environnement et de la décentralisation, Université de Yaoundé II, 2012.

⁸¹ A. Ngong, "L'action des collectivités territoriales décentralisées dans le développement du sport au Cameroun : Le cas de la commune de Yaoundé 4eme", Certificat d'application au professorat d'éducation physique et sportif, Institution Nationale de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé, 2011, p. 87.

développer le sport par la mise en place des équipements, le soutien orienté vers les associations sportives, le subventionnement des clubs sportifs, amateurs et professionnelles. La commune développe la politique éducative, sportive en partenariat avec les écoles et les associations. Les communes au Cameroun ne se sont pas encore rendu compte de l'importance du sport dans le processus du développement local que ce soit d'une région ou d'un pays. Son étude présente un intérêt capital dans la mesure où elle montre le rôle du sport dans l'économie des communes au Cameroun.

Bille Ekamba⁸² présente le rôle joué par la commune dans l'optique de promouvoir le développement et favoriser l'émancipation de la population. Il pose le problème de l'apport de la commune aux populations. Pour l'auteur, étudier la commune permet de comprendre le processus de désenclavement de la région en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population. La Commune de Mélong œuvre sur le plan économique et socioculturel afin de la lutte contre la pauvreté et promouvoir le développement durable de la localité. Son mémoire présente les différents devoirs de la population au sein de la commune d'où son intérêt pour notre étude.

Nelie Mouboulou Mezie⁸³ pose le problème de l'intégration des conseils des collectivités territoriales dans la gestion de la commune. Elle souligne que les conseils des collectivités territoriales ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire et éducatif, culturel et sportif de ces collectivités. Elle poursuit ses idées en disant que la mission des conseils des collectivités territoriales décentralisées est de promouvoir l'intérêt général, à travers la recherche permanente du bien-être de ses populations. Dès lors, la commune a besoin de toutes les recettes financières pour atteindre les missions qui lui sont assignées. Pour cela, elle devrait pouvoir maîtriser ses recettes propres pour en faire des recettes fiables. Cette étude présente un intérêt propre à notre recherche, car elle propose un instrument de gestion permettant aux élus locaux d'évaluer de façon plus rationnelle, le potentiel économique et d'optimiser les recouvrements des impôts et taxes par une meilleure connaissance des contribuables.

⁸² B. Ekamba, "Municipalité et développement régional au Cameroun : Cas de la commune de Melong 1954-1992", Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du diplôme de Master en histoire, Université de Yaoundé I, juin 2006.

⁸³ N. **Moaboulou Me Zie** , "Le cadastre fiscale dans les collectivités territoriales décentralisées : cas de la commune d'Abong-Mbang au Cameroun", Mémoire de Master en administration financière, Centre d'administration municipale du Cameroun, Cycle finances et trésorerie, 2010.

Bertille Ndountio⁸⁴ pose le problème de la place des populations au cœur de l'élaboration des politiques visant à affecter leur destin. Il démontre qu'afin de mettre en œuvre sa politique de développement sur le plan local, l'Etat prend appui sur des élus locaux, notamment, le Maire. Ce dernier est présenté comme un acteur principal voire incontournable de l'élaboration de la gestion des affaires locales. Seulement, pour agir, la mairie requiert un minimum de légitimité tandis que l'adhésion des populations aux politiques élaborées n'est pas automatique. Son travail présente un intérêt pour nous, car il développe la question de la gouvernance locale comme une alternative véritable aux soucis locaux.

Kiliana Edna Ayonta Tchoumbou⁸⁵ présente l'agriculture comme un facteur de développement local des collectivités territoriales décentralisées. Pour l'auteur c'est l'un des éléments majeurs de l'économie du Cameroun et en particulier de l'économie de la commune de Fombot. La commune de Fombot est une commune qui présente une diversité culturelle et des potentialités culturelles agricoles. Le développement de l'agriculture dans cette commune contribue fortement à l'amélioration des conditions de vie de la population. L'auteur met plus l'accent sur la culture de la tomate, puis vient la culture du maïs, ce sont des cultures favorables au sol de la commune et dont la demande est nationale et internationale. Il joue un très grand rôle dans la promotion du développement socio-économique local dans la commune de Fombot. Pour le Cameroun c'est un atout. C'est la principale activité de la population, elle contribue pour 50% au PIB et représente 23% des exportations totale du pays. Dans la commune de Fombot, elle est un facteur de développement local, mais elle rencontre certaines difficultés à savoir : les techniques culturales qui restent traditionnelles et qu'il faut revisiter ; le manque d'usine pour les conservations des produits agricoles tel que la culture tomate qui est une la culture principale de cette localité. La culture de la tomate occupe 80% de population active de la commune de Fombot et contribue à l'autosuffisance alimentaire des citoyens. Dans le but de booster l'agriculture dans cette commune, surtout la culture de la tomate, l'auteur propose des solutions telles que : la création d'une usine pour la conservation et permet aux producteurs de prévenir tout incident lié à cette activité et la sélection des semences. Cette étude a un intérêt

⁸⁴ B. A. Ndountio, "La problématique de la gouvernance locale dans la région de l'Est-Cameroun : une analyse de la perception du maire par les populations de la vieille de Bertoua", Mémoire de Master en gouvernance et politique, Université catholique d'Afrique centrale, 2010.

⁸⁵ A.T.E. Kiliana, "L'agriculture motrice de développement d'une collectivité territoriale décentralisée : cas de la commune de Fombot", Mémoire en développement socioéconomique local, INJS, Yaoundé, 2021.

capital pour nous du fait qu'elle présente l'agriculture comme un facteur de développement socioéconomique des CTD. Nous abordons tous les aspects contribuant au développement socio-économique tels que le tourisme, l'élevage, etc.

Mairamou Ibrahim⁸⁶ présente la contribution des CTD au développement socioéconomique dans la commune de Garoua 2eme. Il met l'accent sur le manque des ressources des CTD pour contribuer de manière suffisante au développement socio-économique de leurs localités. Avec le processus de la décentralisation, les CTD sont désormais les premiers acteurs du développement local. Les difficultés des communes dans le développement local proviennent de l'insuffisance des ressources financières et du problème d'incompétence des personnels dans les communes. Sur le plan économique, la commune d'arrondissement de Garoua 2eme fait face à l'insuffisance des ressources financières tels que les impôts et les taxes qui ne sont pas suffisants. Sur le plan social, elle fait face au problème d'incompétence du personnel communal en qualité et en quantité. Toutes ces causes entraînent des conséquences dans la commune à savoir : la pauvreté, l'insuffisance des infrastructures sur le plan social et sur le plan économique, la promotion d'une croissance forte et durable due aux manques d'infrastructures pour faciliter les échanges. Il présente un intérêt important car il touche le domaine socio-économique comme facteur de développement des communes, et nous ajoutons le domaine culturel et politique contribuent également à la croissance du développement local communautaire.

Frederic Ngomziman Navogo⁸⁷ nous édifie sur le processus de la décentralisation au Cameroun qui a pour but principal l'amélioration des conditions de vie des populations dans la commune de Yagoua. Pour l'accompagnement de CTD dans ce processus, la communauté internationale vient en aide à l'Etat dans la multiplication des partenaires tels que le PNDP, le FEICOM, le PADC etc. Selon l'auteur, pour que la commune de Yagoua puisse répondre aux besoins de sa population, elle doit élaborer un plan communal de développementale avec pour objectif l'amélioration du bien-être de la population. La mise sur pied du PCD dans la commune de Yagoua est un véritable outil de développement local, suivant une démarche participative, il vise le développement intégral de toute la collectivité, afin de réduire la

⁸⁶ M. Ibrahim, "La contribution des collectivités territoriales décentralisées au développement socioéconomique : cas de la commune d'arrondissement de Garoua 2eme", Mémoire soutenu en développement socioéconomique local, Université de Dschang, 2021.

⁸⁷ F. Ngomziman Navogo, "La contribution du développement communal comme outil de développement local : cas de la commune de Yagoua", Mémoire de 2eme cycle à l'école de management des collectivités territoriales décentralisées, INJS, Yaoundé, 2019.

pauvreté. Dans la commune de Yagoua, le PCD est une feuille de route pilotée par les élus locaux dans le cadre du processus. Il permet dès lors la mobilisation de ressources financières, matérielles et humaines pour permettre au conseil de prendre les mesures et corriger les actions, les stratégies ou les projets de développement de la commune. Ce travail présente un intérêt capital pour nous, car il montre la planification du PCD dans les CTD comme une véritable feuille de route pour mieux aborder le développement local des communes.

Jacob Ayissi Zogo⁸⁸ traite le problème de la protection de l'environnement par les acteurs locaux et par la population dans la commune d'Ombessa. Pour l'auteur, le développement durable d'une localité passe par la protection de la nature et de l'environnement, suite à la gestion des déchets plastiques et ordures ménagères. La commune d'Ombessa fait donc face à ce phénomène de développement durable. Le développement local est le souci majeur des citoyens, les interpellant à la protection de l'environnement, afin d'offrir un cadre de vie sain à la population. Les CTD ayant pour responsabilité d'élaborer des plans communaux d'action doivent lutter pour limiter toute forme de pollution tel que la pollution des eaux de surface et souterraines, la pollution des sols due aux déchets solides, plastique. Pour ce fait les compétences ont été transférées aux CTD par le Ministère de la protection de l'environnement en vue de la protection de la nature. La commune d'Ombessa présente l'état d'insalubrité causé par les déchets plastiques. Pour lui, la démographie de la commune d'Ombessa est l'une des principales causes de l'insalubrité de la localité. Pour remédier à ce phénomène, des initiatives ont été mises sur pied par la commune tel que la création et l'organisation du Ministère de l'environnement par le décret n°2012/431 /2012. Il a pour charge d'informer le public sur la protection de l'environnement. C'est dans ce sillage que la commune d'Ombessa a instauré la journée du "jeudi propre". Mais malgré toutes ces mesures prises par la commune, on constate une prolifération des déchets, en raison de l'insuffisance de moyens pour assurer pleinement la gestion des déchets. Ce travail a un intérêt pour nous parce qu'il présente la protection de l'environnement comme un facteur de développement durable par les CTD. Ce travail présente des insuffisances car l'auteur s'est appesanti sur l'apport des CTD dans le développement environnemental et n'a pas abordé leurs apports dans le développement économique de l'arrondissement d'Ombessa.

⁸⁸ J. Ayissi Zogo, "Gestion des déchets plastiques dans les collectivités territoriales décentralisées : cas de la commune d'Ombessa", Mémoire en environnement et développement local, INJS, Yaoundé, 2021.

Safiatou Inoua⁸⁹ présente le problème de l'éducation de base et primaire dans la commune d'arrondissement de Mokolo. L'éducation sur le plan social est l'un des facteurs de développement local visé par les CTD. Face à la décentralisation qui a pour objectif le développement local, la commune d'arrondissement de Mokolo dans le cadre du transfert de compétences en matière d'éducation de base et primaire a du mal à être effectif par rapport aux besoins de la population. Il ressort que cette commune éprouve toujours d'énormes difficultés pour répondre aux besoins des infrastructures éducatives. Il s'agit alors du transfert partiel des compétences par l'Etat aux CTD, la gestion approximative des ressources transférées aux établissements primaires et enfin l'absence de la participation de la population de la commune de Mokolo dans les projets sociaux de la localité. Pour répondre à l'épanouissement de la population de la commune au niveau éducationnel, des projets professionnels ont été mis en œuvre. L'intérêt de ce travail est qu'il nous édifie sur l'éducation de base et primaire comme facteur de développement local. Ce travail s'attarde uniquement sur le volet éducatif dans les CTD en général et dans la commune de Mokolo en particulier. Dans notre travail, nous abordons les aspects politiques, économiques et sociaux comme moteurs de développement local.

Astarie Onana⁹⁰ met en exergue la problématique de l'autonomie financière dans la commune d'Okola. Pour lui, la décentralisation reste incohérente dans sa définition vis-à-vis des CTD car elle n'est pas totale. L'autonomie financière reste encore faible dans la commune d'Okola en termes de mise en œuvre. Pour le bien être des CTD, dans le développement de la localité, et l'amélioration des conditions de vie de la population, il est nécessaire de renforcer cette autonomie financière par la reconnaissance d'un véritable pouvoir fiscal ainsi que par le renforcement des ressources propres qui sont les recettes fiscales. Dans le but de répondre aux besoins de la population, la commune d'Okola entreprend ses propres projets générateurs de revenus ; à savoir la création d'une mini foire agro pastorale et artisanale. Ce travail s'appuie sur l'autonomie financière comme facteur de développement local. Dans notre travail, nous abordons le volet sociopolitique et économique s'agissant du développement local.

⁸⁹ S., Inoua, "La problématique du transfert des compétences sur la performance éducative dans les collectivités territoriales décentralisées : cas de la commune d'arrondissement de Mokolo Extrême- Nord", Mémoire en développement socio-économique local, Université de Maroua, 2021.

⁹⁰ A. Onana, "Autonomisation financière et collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : cas de la commune d'Okola", Mémoire en Economie de développement local, Université de Yaoundé II, 2019.

Bachirou Mohamadou Yougouda ⁹¹ présente l'optimisation de l'environnement décentralisé pour la lutte contre la pauvreté et le chômage dans la commune d'arrondissement de Meri dans l'extrême nord Cameroun. Pour l'auteur, l'amélioration de l'environnement contribue au développement local et favorise l'épanouissement des individus. L'objectif principal visé par l'auteur est celui de montrer l'implication de la commune d'arrondissement de Meri dans la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et le chômage dans son milieu de vie à l'ère de la décentralisation. La pauvreté et le chômage sont des freins au développement du Cameroun en général et de la commune d'arrondissement de Meri en particulier. Les stratégies de lutte contre le phénomène de la pauvreté et le chômage au Cameroun a défini en 2008 dans le document de stratégie pour la croissance et l'emploi, ainsi que dans la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996. Ces stratégies sont entre autres le développement du secteur agricole par l'amélioration de la production et la création des emplois. Malgré les efforts fournis par le gouvernement par le transfert des compétences, la commune d'arrondissement de Meri fait toujours face aux multiples obstacles qui freinent le développement de son milieu de vie. Sur le plan social cette commune rencontre comme obstacle le manque d'emploi, sur le plan économique, elle présente les difficultés liées à l'agriculture telles que : le vieillissement des producteurs et l'enclavement de la zone de production, le manque de partenariat entre agriculteur et les circuits de commercialisation et la désorganisation des micros finances. En tant que principal acteur de développement local, la commune d'arrondissement de Meri entreprend la création des emplois par la mise sur pied des divers projets de développement, la création des activités génératrices des revenus. Ce travail présente un intérêt pour nous car il s'attarde sur l'amélioration du milieu de vie et les conditions de vies des individus afin d'éradiquer la pauvreté et le chômage dans nos localités. Quant à nous, nous abordons tous les domaines du développement local par les collectivités territoriales décentralisées dans la commune de Mogodé.

M. L. Abunaw Etta⁹² présente l'importance de l'implication des jeunes ruraux dans le développement local de la commune d'Eyumodjock dans le Sud-Ouest Cameroun. Dans la commune d'Eyumodjock les jeunes conçoivent le développement local comme une affaire qui

⁹¹ B., Mohamadou Yougouda, "Optimisation de l'environnement décentralisé pour la lutte contre la pauvreté et le chômage dans la commune de l'arrondissement de Meri extrême nord Cameroun", Mémoire en développement de l'environnement, INJS, Yaoundé, 2019.

⁹² M.L. Abunaw Etta, "Participation des jeunes ruraux au processus du développement local : cas de la commune d'Eyumodock sud -Ouest Cameroun", Mémoire en développement socio-économique, INJS, Yaoundé, 2019.

ne concerne que les autorités et les élites locales. Or la participation dans le développement local est une stratégie endogène, les faiblesses liées à la participation des jeunes dans cette commune sont dues à l'exode rural qui sévit fortement et les déviances sociales causées par l'oisiveté des jeunes. La faible implication des jeunes aux activités communautaires est liée au manque des moyens financiers, matériels et à l'absence du dialogue entre les jeunes et les autorités locales d'Eyumodjock. Dans cette commune il n'existe aucun dispositif d'accompagnement et d'encadrement des jeunes qui permet leur insertion dans le développement communautaire, d'où leur désintéressement. Placer les jeunes au cœur du développement de la commune d'Eyumodjock serait un pari gagnant par les élus locaux. Toutefois, pour que cette commune aboutisse à l'implication massive des jeunes dans le développement, il faudrait que les élus locaux trouvent des solutions telles que le renforcement du dialogue entre les jeunes et les autorités locales, multiplier les actions de sensibilisation des populations sur le phénomène de la décentralisation et le développement local. Cette étude présente un intérêt général car elle s'attarde sur la prise en compte des jeunes dans l'insertion des activités de la commune. Dans le cadre de notre travail, il est question de montrer comment la commune de Mogodé prend en compte la jeunesse dans le développement socio-économique.

Max Joel Boe A Mougno⁹³ pose le problème de l'éducation et la formation de la population et leur implication dans le développement local dans la commune de Ntui.

L'analphabétisme est un fait reconnu comme l'un des obstacles majeurs qui freine le développement local des communes en générale et celle de Ntui en particulier. Les compétences ont été transférées aux communes en matière de lutte contre l'analphabétisme en 2019 d'après la loi n° 2004/017. Ces compétences sont entre autres : la mise en place et l'entretien des infrastructures éducatives. Pour l'auteur, l'alphabétisation est un facteur de développement communautaire. Ce qui explique la nécessité d'éradiquer ce phénomène qui constitue une gangrène sociale. Il ressort que dans la commune de Ntui la majorité de la population à un niveau d'étude primaire lié à la pauvreté, à la culture et au complexe. L'analphabétisme présente des conséquences dans la commune de Ntui à l'exemple de la manipulation des citoyens, impossibilité d'avoir accès à l'emploi et l'ignorance de ses droits et ceux des autres. Pour remédier à cette situation, la commune de Ntui œuvre dans le

⁹³ M.J. Boe Amougno, "Alphabétisation fonctionnelle et développement local dans la commune d'arrondissement de Ntui", Mémoire en développement socio-économique local, INJS, Yaoundé, 2021.

développement des infrastructures et l'entretien des équipements éducatifs, le soutien et l'accompagnement des initiatives privées et des activités organisées en matière d'alphabétisation, d'éducation de base et la promotion de la langue maternelle. Son intérêt pour nous est basé sur la faite que l'auteur nous édifie sur la promotion de l'alphabétisation comme un socle du développement local. Dans notre travail, nous abordons le secteur sanitaire, culturel éducatif et les différents secteurs agricoles qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la population de Mogodé.

Annie Noumbi Djoumecheu⁹⁴ montre dans son travail le dynamisme associatif féminin dans la gestion des interventions communales. Pour la commune d'Abong-Mbang, la lutte contre la pauvreté reste encore une illusion. Les associations féminines dans ladite localité sont faiblement prises en compte dans le processus du développement socio-économique. Consciente du rôle capital que joue la gent féminine dans le développement socio-économique, elle invite cependant les collectivités territoriales décentralisées en générale et celle de la commune d'Abong-Mbang en particulier, à prendre en compte les activités féminines qui sont un volet non négligeable dans la transformation du tissu économique local. Ce travail ne s'intéresse qu'à la faible implication des femmes dans les activités génératrices des revenus dans la commune d'Abong-Mbang. Notre travail se propose de montrer l'impact ou encore le rôle capital qu'occupent les associations féminines dans l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune de Mogodé ainsi que l'appui des CTD dans l'accompagnement des activités féminines.

VII- PROBLÈMATIQUE

Les multiples atouts naturels que possèdent la commune de Mogodé, lui confère un avantage certain pour le développement local. La gouvernance locale décentralisée auquel fait face la commune d'arrondissement de Mogodé, est un hymne aux enjeux pluriels dans les politiques de développement local. Dès lors, la prise en main de l'autonomie des institutions communales l'expansion de la diversité culturelle et les mélanges de plusieurs activités influencent la croissance économique au Cameroun.

Michel Beaud définit la problématique comme étant un facteur essentiel qui permet de mener toute recherche scientifique⁸⁹. C'est aussi un ensemble construit autour de la question

⁹⁴ A. Noumbi Djoumecheu, "Problématique d'une rentabilisation optimal du dynamisme associatif féminin dans la gestion des interventions communales de lutte contre la pauvreté : une étude menée dans la commune d'Abong-Mbang", Mémoire en management des collectivités territoriales décentralisées, INJS, Yaoundé, 2019.

principale. André Gosselin, quant à lui définit la problématique comme étant le processus intellectuel par lequel on arrive à la formulation systématique des lacunes ou des déficiences dans l'état de nos connaissances sur un sujet ou un domaine donné⁹⁵ Pour Raymond Quivy, la problématique est l'approche ou perspective théorique que l'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question du départ⁹⁶.

Ainsi, la problématique est une question posée sous forme d'interrogation pour répondre à un problème. La constitution camerounaise de 1993 a donné naissance aux communes, parmi lesquelles celle de Mogodé. La mission de la commune de Mogodé dès sa création a été la promotion du développement socio-économique à travers la création des voies de communications, des marchés, des points d'eau au sein de la localité. Malgré cette volonté d'atteindre ses objectifs de base et faire de la commune de Mogodé une référence dans le département du Mayo-Tsanaga, cette dernière rencontre d'énormes difficultés dans son fonctionnement. Ceci se justifie à la fois par la crise sécuritaire qui a motivé les sites touristiques de cette localité à fermer leurs portes et le faible transfert de compétences pour ne citer que ces aspects-là. Au regard de ces réalités, se pose un problème : celui de l'apport de la commune de Mogodé dans le développement de la localité. De ce problème, se dégage la problématique suivante : quelles sont les actions concrètes menées par la commune dans le processus du développement local ?

VIII-QUESTION DE RECHERCHE

Suite à la problématique, il est nécessaire de poser certaines interrogations qui vont orienter notre recherche. Il s'agit ainsi de la question de recherche principale et des questions de recherche secondaires.

La question principale autour de laquelle est axée notre travail s'énonce ainsi qu'il suit : Quels sont les enjeux, les défis et les perspectives de la gouvernance locale décentralisée dans la commune de Mogodé depuis sa création jusqu'à 2019 ? Cette interprétation générale renvoie également à d'autres interrogations spécifiques.

Questions secondaires

-Comment est présentée la commune de Mogodé ? Quelles sont ses différentes activités ?

⁹⁵ A.Gosselin, " La notion de problématique en sciences sociales", in *Communication, information Medias Théories*, vol 15, n° 2, Paris, Automne, 19994, pp. 118-143.

⁹⁶ R.Quivy et L.Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Edition Dunod, p.36. Publié le 04 /04/2018, mise à jour le 11 mars 2019, consulte le 22 juin 2022 à 8H ;www.vooafrique.com

-Peut-on parler véritablement d'un apport de la commune de Mogodé dans le développement local ?

- Quelles sont les difficultés auxquelles fait face cette commune ? Quelle évaluation pouvons-nous faire vis à vis de ses activités ?

VIII- CADRE MÉTHODOLOGIQUE

L'obtention d'une synthèse intelligible, en développant les axes de réflexions précédentes définies, a exigé le respect d'une méthodologie indispensable à la recherche en histoire économique et sociale. Cette méthodologie a deux aspects, à savoir : l'identification et la collecte des données, le traitement scientifique et l'exploitation de celles-ci. La pratique historique classique est fondée sur l'exploitation du document écrit⁹⁷ nous avons associé l'usage des documents non écrits, notamment les témoignages oraux et les iconographies. Concernant la source écrite, nous avons consultés des ouvrages, des thèses, des mémoires, des articles, des rapports, des revues, des actes de colloques et les dictionnaires etc. Tous ces documents ont été exploités dans des bibliothèques de la FALSH, au centre d'information et de documentation sur l'environnement (CIDE), au cercle d'histoire, géographique, aux Archives nationales, au ministère de la décentralisation et du développement local, au ministère de l'Administration territoriale, à l'institut national de la jeunesse et des sports. En tant que étudiante à la recherche des traces⁹⁸, nous avons trouvé un nombre important de sources historiques susceptibles d'étayer la connaissance sur le thème abordé. Ce sont les éléments qui nous ont permis d'opter pour une enquête pluridisciplinaire, quantitative et qualitative. Notons que, la pluridisciplinarité est incontournable dans ce travail, parce qu'elle nous a permis d'avoir une vue globale du sujet. C'est ainsi que nous avons fait appel à la sociologie, au droit et à la géographie ; les données recueillies ici, nous ont permis de récolter des informations exploitables au plan académique, pédagogique et pratique.

L'enquête quantitative nous a aidé à faire les entretiens en groupes compose de plusieurs personnes de différentes catégories et de différents métiers. Cette méthode de collectes de données nous a permis d'avoir les informations en quantité et les examiner. Quant à l'enquête qualitative, il s'est agit des entretiens privés et semi privés. L'entretien

⁹⁷ Anonyme, *Le chercheur à la recherche de lui-même : sens et limite de la recherche scientifique*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 1957, p. 103.

⁹⁸ C. Guinzburg, cité par M. Dupuis, *Chemins buissonniers : sous le signe de l'extraordinaire, Le monde de l'éducation*, no 253 consacré à l'histoire, novembre Paris, Edition seuil, 1997, p. 21.

prive s'est fait avec les différentes autorités hiérarchiques, les fonctionnaires et patriarches de manière individuelle. Cela nous a permis d'examiner la fiabilité des informations suivant un certain ordre fourni sur le terrain par nos informateurs. L'entretien semi prive nous a permis de réaliser des entretiens en faisant les groupes constituant deux informateurs par catégories. Les entretiens ont eu lieu aussi bien dans les bureaux qu'ailleurs, dans tous les cas, partout où l'opportunité s'est présentée. Notre enquête sur le terrain étant essentiellement qualitative et quantitative, il s'est agi de les réorganiser en les classant suivant un certain ordre et par catégorie, puis les étudier en fonctions des idées qu'ils contenaient. Toutefois, l'application de la méthode de recherche et de production historique présentée ci-dessus a rencontré des écueils. En général, il convient de noter que, pour la pensée scientifique, la clarté absolue n'est qu'apparence, elle est de par sa nature même, une quête perpétuelle. Chaque découverte ne fait que rendre vaste le champ d'investigation⁹⁹ Il ressort de ces déclarations d'André Ouellet, une évidence sempiternelle : le caractère illimité de toute recherche.

Le travail de collecte systématique des sources historiques sur lesquelles s'appuie cette étude a été effectuée. Les résultats auxquels nous sommes parvenus ne permettent-ils pas de rendre compte des obstacles que nous avons pu surmonter pour achever ce mémoire. Nous pensons ici au décès de certains de nos informateurs. Il constitue un obstacle insurmontable. Il reste irremplaçable dans le cadre du présent travail puisqu'ils auraient pu nous redonner, entre autres beaucoup d'informations sur leur contribution au développement de la communauté de Mogodé.

IX-DIFFICULTÉS

Les difficultés que nous avons rencontrées au cours de notre recherche sont diverses. L'accès aux archives du Ministère de la décentralisation et du développement local était très difficile, les concernés n'étaient pas disposés à nous fournir les informations. Dans la commune de Mogodé, l'accès aux archives n'était pas aussi facile. Au départ nous étions considérés comme des espions par le personnel et la population qui n'étaient pas disposés à faire des déclarations.

En effet, la plupart de nos informateurs n'ont pas respectés le rendez-vous qu'ils nous donnaient pour l'entretien alors que les horaires étaient généralement arrêtés selon leur

⁹⁹ A. Ouellet, *Processus de recherche. Une approche systématique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1982, p.16.

convenance personnelle. Au niveau de la localité, ça n'a pas été facile de s'entretenir avec les villageois ; il fallait pour chaque information la motivation car pour eux nous avons été financés pour ce travail. Pour y parvenir, nous avons dû multiplier les stratégies en recourant parfois à nos relations personnelles.

À ces difficultés, il faut ajouter l'accès au moyen de transport qui est rare, les distances à parcourir d'un village à un autre étaient trop pénibles à cause du mauvais état des routes qui a entraîné à un accident de moto.

X- PLAN

Le travail envisagé se subdivise en quatre chapitres : Le chapitre 1 intitulé, "généralités historiques et potentialités naturelles de la commune de Mogodé" présente l'historique de la commune de Mogodé d'une part et les potentialités naturelles de celle-ci d'autre part. Le chapitre 2, a pour titre "commune de mogode, organisation et enjeux de la décentralisation ", il examine les organisations sociales et institutionnelles de la commune de Mogodé, dans un premier temps et dans un second temps les enjeux de la gouvernance décentralisée.

Le chapitre 3 quant à lui met en exergue "la commune de Mogodé face aux défis du développement local" et présente dans la première partie l'administration territoriale décentralisée à l'épreuve du développement local, et dans la seconde la commune face aux défis du développement local. Le chapitre 4 porte sur "les limites et perspectives de la gouvernance locale dans la commune de Mogodé". Il met en exergue tout d'abord les entraves structurelles et conjoncturelles du développement local, et ensuite les perspectives de la gouvernance locale dans la commune de Mogodé".

CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS HISTORIQUES ET POTENTIALITÉS NATURELLES

La région de l'Extrême-Nord du Cameroun est une zone sahélienne généralement caractérisée par un climat chaud et d'un relief aux allures complexes constitué des massifs imposant à l'instar du pic de Kapsiki et de Mindif situé dans l'arrondissement Mogodé. En effet, parler de l'histoire de la commune d'arrondissement de Mogodé consiste à remonter la généalogie de l'antériorité des peuples qui ont façonné les migrations jusqu'à la civilisation culturelle des différents groupes qui peuplent ce lieu aujourd'hui. Toutefois, la commune de Mogodé créée par le décret N°321/93/CAB/PR du 25 novembre 1993¹⁰⁰, mérite d'être l'objet d'une étude sérieuse sur la gouvernance locale décentralisée, les mutations du développement économique local, et l'osmose des diversités socioculturelles. Dans ce chapitre, nous allons présenter les généralités historiques et les potentialités naturelles de la commune de Mogodé.

I-GÉNÉRALITÉS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE MOGODÉ

Mogodé est l'une des plus vieilles civilisations de peuplement de la région sahélienne de l'Extrême-Nord du Cameroun. Sa sédentarisation est l'œuvre des premières installations longtemps avant l'aventure coloniale qui a mis fin aux migrations du peuplement ancien¹⁰¹. L'année 1996 marque un tournant significatif dans la connaissance de l'histoire des communes au Cameroun et s'inscrit dans la logique de notre thématique dont le choix et les axes abordent les enjeux du développement local et surtout le décroisement des pesanteurs qui compromettent la réalisation d'éradiquer la pauvreté et les souffrances¹⁰². Dès lors, il s'agit d'une transition de système traditionnel pour le passage à une commune plus participative intégrée dans les instances institutionnelles pour la prise des décisions exécutoires au niveau local. La vision des institutions communales à l'ère des nouvelles politiques publiques et sectorielles initiées par l'Etat épousent depuis les années 2000 l'image

¹⁰⁰ Plan communal de développement de Mogodé, 2015, p. 22.

¹⁰¹ J-C. Barbier, "Présentation des principaux mouvements migratoires au Cameroun", in : *Pour une étude des mouvements migratoires au Cameroun*, Yaoundé, Onarest, 1978, pp.15- 37.

¹⁰² C. Barbier, "Présentation des principaux mouvements migratoires au Cameroun", in : *Pour une étude des mouvements migratoires au Cameroun*, Yaoundé, Onarest, 1978, pp.15- 37.

d'une nouvelle commune camerounaise. C'est donc là que la commune de Mogodé trouve tout son sens de promouvoir ses transformations endogènes.

1- Étude de la Région

La localité de Mogodé est une entité politique, économique, socio-culturelle dont les origines sont lointaines. L'histoire nous renseigne sur le dynamisme et l'hospitalité des Kapsiki qui ont bâti un passé glorieux depuis la période de protectorat jusqu'à la création d'une entité administrative.

a-Origine du nom Mogodé

Mogodé est situé dans l'Extrême-Nord Cameroun, département du Mayo Tsanaga. Lors de la conquête musulmane, les Kapsiki, trouvèrent refuge dans le Diamaré, précisément à Moulgze d'où l'origine du nom Mogodé¹⁰³. Cette localité fut la convoitise des Allemands grâce à sa situation géographique ainsi que l'hospitalité du peuple Kapsiki¹⁰⁴. Mogodé fut l'un des premiers centres commerciaux de la localité de l'Extrême-Nord créé par les Français pendant la période de mandat. Ce centre commercial lui permit de devenir canton du groupe ethnique Kapsiki en 1923 grâce à l'influence du chef. Cette évolution du village Mogodé est stable jusqu'à qu'il devint une unité administrative en 1993¹⁰⁵.

b- Historique de la commune de Mogodé

La Commune de Mogodé a été créée par décret N°321/93/CAB/PR du 25 novembre 1993¹⁰⁶. L'histoire de cette commune est intimement liée au processus de la décentralisation du Cameroun. Ses origines se situent avant même l'indépendance du pays. Il est nécessaire de rappeler à cet effet que c'est à 1941 que les communes pionnières ont vu le jour au Cameroun, notamment la commune de Yaoundé et Douala. C'est dans cette mouvance des politiques institutionnelles que le développement des collectivités territoriales décentralisées s'amorce au rythme des programmes de développement local¹⁰⁷.

¹⁰³ Luc Zra, 80 ans, Patriarche, entretien du 10 janvier 2022 à Mogodé centre.

¹⁰⁴ Deli Zra, 50 ans chef du village, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé.

¹⁰⁵ Abraham, 55 ans, Agent communal, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé

¹⁰⁶ Plan communal de développement commune Mogodé, 2015, p. 21.

¹⁰⁷ Ngané, *La décentralisation au Cameroun : un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Edition afredite, 2008, p.10.

Ce processus est lié à l'évolution politique et institutionnelle du Cameroun, à travers des étapes successives, telles que : les prémices de la décentralisation sous les régimes du mandat et de la tutelle (1920-1959), son appropriation difficile après l'indépendance (1959-1974), l'harmonisation des systèmes de gestion des affaires locales à la suite de l'unification (1974-1996). La Constitution du 18 janvier 1996 marque un tournant majeur avec l'avènement d'un Etat unitaire décentralisé. Depuis lors, la décentralisation connaît un nouvel essor à la suite des trois lois fondatrices du 22 juillet 2004, sur la base desquelles des compétences et des ressources ont été transférées aux communautés urbaines à partir de l'année 2010¹⁰⁸.

Dès cet instant, le processus de la décentralisation a connu une avancée considérable traduisant l'engagement des pouvoirs publics à poursuivre et à consolider davantage cette politique publique qui constitue une option majeure du gouvernement. Cette dynamique concerne à la fois, le cadre juridique applicable à la décentralisation qui s'est étoffé à un rythme significatif au cours des années 2011. Elle s'est révélée avec un dispositif institutionnel relativement cohérent et fonctionnel. Mais, nous avons le devoir de relever qu'elle s'est aussi observée dans l'opérationnalisation des transferts de compétences par les départements ministériels, concrétisés sur le terrain par d'importantes réalisations¹⁰⁹.

Aussi, d'importantes dotations financières ont-elles été mobilisées pour soutenir les transferts, l'amélioration des conditions de vie des populations et les actions de développement local. Toutefois, c'est dans ce contexte que s'inscrit l'historique de la commune de Mogodé situé dans le département du Mayo-Tsanaga à l'Extrême-Nord Cameroun. Généralement admise comme le berceau de l'hospitalité, l'histoire de la commune de Mogodé est intimement liée à celle du peuple Kapsiki qui est un peuple majoritaire de la Commune. Il serait venu du Soudan en passant par le Mali et le Nigéria pendant la période des conquêtes musulmanes et fut installé à Moulgze dans le Diamaré ; et c'est de là qu'est venue l'origine du mot Mogodé vers les années 1902-1927. Le 25 Novembre 1993 la commune de Mogodé a été créée par le décret N°321/93/CAB/PR. Trois Maires se sont succédés jusque- là à la tête de cette commune¹¹⁰. Il s'agit de :

Jean Pierre Mdimha 1997- 2003 (1 mandat) ;

¹⁰⁸ Ibid. p. 15.

¹⁰⁹ Ngane, *La décentralisation au Cameroun...* p. 15.

¹¹⁰ Plan communal de développement commune de Mogodé, 2015, p. 22. ¹⁰⁶
Plan communal de développement commune de Mogodé, 2015, p.45.

Sini KODJI 2003- 2008 (1 mandat) ;

Gilbert YAMA 2008 à nos jours¹¹¹.

1-Étude du milieu biophysique

La morphologie la plus perceptible qui caractérise le grand ensemble de la région septentrionale se distingue par les éléments naturels qui constituent la spécifier de chaque milieu de vie en fonction de l'adaptation des populations et des influences climatiques dans les localités. Le cas de la commune de Mogodé fait l'objet de notre préoccupation tout au long de ce travail.

Le climat

Son climat est tempéré à cause des montagnes. C'est un climat semi-aride, sec et chaud avec une longue saison sèche d'une durée sept mois qui va de novembre à mai¹¹². La saison pluvieuse s'étale sur cinq mois et va de juin à octobre. Elle est caractérisée par des pluies abondantes avec un optimum au mois d'août. La pluviométrie moyenne annuelle est estimée à 950 mm et cela peut varier selon les années. La température moyenne annuelle varie entre 25 et 26°C¹¹³. Les températures minimales de l'ordre de 22°C ont été fréquemment observées en janvier. L'amplitude thermique annuelle moyenne est de 12,2°C. La période allant de décembre à février à Mogodé est invivable avec le froid¹¹⁴.

a- Le relief et le sol

Le relief de cette zone comprend les basses terres du Nord qui sont globalement divisées en deux par les retombés des Monts Mandara que sont les plaines des *yaéré* et la plaine du Diamaré rejoignent les plaines du Tchad, tandis que plus au sud la cuvette de la Bénoué s'encaisse entre des plateaux et des massifs granitiques ou volcaniques. La dorsale quant à elle fait intervenir les Monts Mandara au nord et culmine un relief à forte pente constitué d'inselbergs et de culots de lave, le plateau de l'Adamaoua est un vaste bloc de socle soulevé ponctué de petits volcans organisés de 900 à 1500 m d'altitudes. Il domine la cuvette de la

¹¹¹ -C. Barbier, "Présentation des principaux mouvements migratoires au Cameroun", in : *Pour une étude des mouvements migratoires au Cameroun*, Yaoundé, Onarest, 1978, pp.15- 37.

¹¹² Durand, et al, "Etude préalable à l'aménagement de la forêt plantée de Mogodé", Rapport de fin de stage, IRAD, Yaoundé, 2003, p. 10.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

Bénoûé de façon abrupte, mais descend graduellement vers le plateau sud camerounais. Ce dernier est entouré à l'Ouest et au Nord de hauts reliefs (Monts Mambila, Mont Poli)¹¹⁵.

Sur le Mont Mandara, Mogodé se présente comme un plateau de massif aux formes tourmentées et étranges. Pics et montagnes (mont Rhumsiki 1224m, mont ziber 900m, etc) ceintures des plaines d'inégale étendues, comme celui d'Amsa. La présence des reliefs dans cette zone de montagne donne une vue agréable à la localité, ces reliefs sont disposés d'une manière extraordinaire ayant diverses formes¹¹⁶. Mogodé est situé entre les parallèles Nord 10.5° et 11° et les longitudes est 13.5° et 14°. Le relief dans l'ensemble est très accidenté et est constitué d'une succession de plateaux et de ravins¹¹⁷.

Dans la commune de Mogodé nous rencontrons trois types de sols à savoir : les sols rocheux, les sols argilo-sableux et les sols limoneux. Ils sont des arènes granitiques faiblement évoluées et à tendance hydromorphes¹¹⁸. Les arènes constituent la caractéristique principale du massif du point de vue pédologique si l'on fait abstraction des sols, des replats, des pénéplaines, qui tendent vers les sols ferrugineux tropicaux, le sol est tapissé de petites touffes d'herbe qui sèchent rapidement sous l'effet de la chaleur et du vent. Les espèces dominantes ici sont, l'acacia albida, la balanite, egyptiaca, le zizyphus, le daniellaolivera et le cassia siamea. A Mogodé dans certaines parties on retrouve des sols qui sont sableux et d'autre par des sols caillouteux ; tous ces sols sont favorables à l'agriculture¹¹⁹.

b- L'hydrographie

Les cours d'eau de la commune ont tous un régime sporadique et irrégulier (temporaire). Ils sont tous secs en saison sèche (étiage) et gorgés d'eau en période des pluies avec des crues très fortes. Les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Mogodé sont, le mayo Monftoum et le mayo Kamasa¹²⁰. Leur régime est davantage lié à l'importance de la durée de

¹¹⁵ B, Moussa Foupouapopou, "Les conditions et les stratégies de lutte contre la sécheresse au Cameroun" : rapport sur l'initiative sur le " Développement de capacité de support de la gestion de la politique nationale de la sécheresse", pp. 30-32.

¹¹⁶ P.M. Vincent et R.L. Armstrong, "Le volcanisme du plateau kapsiki et les formations sédimentaires sous – jacentes", in Afrique Firenze, vol 72, n° 1, Pais, Ors tom, 1980, pp, 31-34.

¹¹⁷ J. M. Durand, et al, "Etude préalable à l'aménagement de la forêt plantée de Mogodé...", p. 12.

¹¹⁸ Plan communal de développement communal de Mogodé, 2015, p. 35.

¹¹⁹ Plan communal de développement communal de Mogodé, 2015, p. 35.

¹²⁰ R. Djakou et al, "Vulnérabilité des systèmes d'approvisionnement en eau face aux risques climatiques en zone soudano-sahélien : cas de Mogodé, Extrême Nord Cameroun", in African journals, vol 12, n°2, Yaoundé, Edition clé, 2015, pp.115-128.

la saison sèche qu'à la modestie des précipitations annuelles sont généralement comprises entre 600 et 1000 mm¹²¹.

c- La flore et la faune

À l'origine, l'occupation des terres dans les régions de Montagne était régie par le principe selon lequel tout espace non encore mis en valeur était libre et susceptible d'appropriation. L'espace ainsi mis en valeur pouvait être par la suite loué, prêté ou vendu par le propriétaire. Aujourd'hui avec la forte pression démographique on assiste à une saturation de l'espace ; presque toutes les terres sont occupées. Cette situation crée des conflits qui sont portés à l'arbitrage des autorités traditionnelles et administratives¹²². Le système de gestion des terres cultivées conduit également après un certain temps d'exploitation au transfert définitif à l'occupant de la parcelle concernée. L'héritage se fait également de père en fils et l'Etat s'implique aussi dans la gestion de la terre par la mise en place d'une structure consultative dont le Sous-préfet est le président

La flore de la zone est constituée de manière générale des espèces telles que des Acacias albida, *Anda Sonia digidata*, *Celtisé Integrifolia*, etc. Ce sont des arbres d'ombrage et une source de bois de feu. La végétation quant à elle est dominée par, les graminés et par quelques légumineuses sauvages *isoberliniadoka*, *Daniella olivera*, *zizyph Mauritanica*¹²³

- La faune

Au niveau de la faune, elle est certes diversifiée mais peu importante et se limite à quelques espèces (écureuils, singes, rats et autres petits animaux sauvages disséminés à travers la commune). Ces animaux font souvent l'objet de chasse (braconnage) pour les gibiers. La faune aviaire quant à elle est constituée d'une variété d'espèces. On rencontre entre autre les hiboux, corbeaux, hirondelles, chauvesouris pigeons etc.

II- ÉTUDE HUMAINE DU MILIEU.

La commune de Mogodé présente sur le plan humain une riche diversité, non pas seulement sur la configuration ethnologique, mais également sur les pluralités de la cohabitation hétérogène. Ceci se laisse apercevoir par les rapports interethniques et

¹²¹ C. Seignobos, et O. Lyebi Mandjek, *Atlas, de la province Extrême Nord Cameroun*, Paris, Harmattan 2000, p.20.

¹²² Plan communal de développement ..., p. 26.

¹²³ *Ibid.*, p.22.

généralement intercommunautaires. Il convient de souligner que la commune est presque frontalière avec le Nigeria.

1-Une diversité des groupes ethniques

La démographie de la Commune de Mogodé est constituée d'une mosaïque de peuplade. Cette diversité ethnique parsemée çà et là repose sur les grands groupes humains donc les principaux sont : les Kapsiki, les Gawar, les Korchi, et les peulhs disséminés à travers l'espace géographique de la commune. Ces groupes ethniques sont installés dans la commune depuis plusieurs années et mènent paisiblement leurs activités économiques pour leur subsistance.

Toutefois, présenter ces grands groupes nous permettra de savoir davantage sur les identités culturelles de leur installation à nos jours.

a-Les Kapsiki et les Korchi

Les kapsiki vivent en zone montagneuse dans la région de l'Extrême nord Cameroun où ils se sont sédentarisés au XIXe siècle¹²⁴. Ils sont venus de l'Afrique de l'Ouest en passant par le Mali et le Nigeria à la recherche des terres fertiles. L'élément attractif fut le lac Tchad. Grace à l'invasion des foubés orchestré par Ousmane Dan Fodio au XIXe siècle, les Kapsiki vont trouver refuge à Moulgze dans le Diamaré. Ils se sont convertis peu à peu à l'islam au détriment de la religion primitive qui fut leur religion originelle¹²⁵. C'est un peuple vivant de l'agriculture et de l'élevage. Ils sont de part et d'autre sur le plateau mont Mandara, et sont majoritaire après le peuple Mafa. C'est un peuple densément riche de par sa culture qui attire des touristes lors de cérémonie culturelle comme le-*là* qui est une cérémonie d'initiation pour les jeunes garçons.¹²⁶

Les korchis seraient venus du Soudan au début du XIXe siècle. Leur installation sur le site actuel s'est faite de manière entrecoupée suite aux guerres tribales que les Korchi ont livré avec les peuples voisins couplé au djihad¹²⁷. Ils sont dans la localité le département du Mayo Tsanaga, et principalement dans la localité de Mogodé. Les Korchi sont à proximité de la

¹²⁴ A. Hallaire, *Paysans montagnards du Nord Cameroun : les monts Mandara*, Paris, Orstom, 1991, p.125.

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ C. Seignobos, *Nord Cameroun et haute terre*, Marseille, Parenthèses, 1982, p. 108.

¹²⁷ Guerre sainte qui s'est faite au XIXe siècle sous la houlette d'Ousmane Dan Fodio qui avait pour ambition de répandre l'islam dans toute la région Septentrionale du Cameroun. Les populations qui étaient réticentes à la conversion à l'islam ont été contraintes de quitter la zone septentrionale du pays pour trouver refuge ailleurs. Celles qui ont voulu la guerre ont dû s'opposer à la volonté d'Ousman Dan Fodio.

frontière avec le Nigeria. Les Korchi sont un groupe de près de 4000 habitants rattaché au canton de Mogodé, leur style de vie est similaire à celui des agriculteurs peuls, traditionnalistes jusqu'à nos jours. C'est un groupe de près de 4000 habitants rattaché au canton de Mogodé, ils ont habité au siècle dernier sur l'hosseré hadrala, culminant à 949m retombant par les pentes raides à l'Est sur la plaine de Gawar, à 600m, au Nord et à l'Ouest sur le plateau, à 800 m¹²⁸.

Dès les années 20, ils ont commencé à quitter leur montagne pour s'établir à ses pieds, et ont étendu leur habitat sur le plateau formant ici des collines au relief accentué : les effluents du Moyo-Louti, qui coulent à cinq kilomètres au Nord, entaillent profondément la pénéplaine.

Certains effectuèrent une descente plus radicale en s'installant dans la plaine et quelques-uns s'éloignant. Contrairement aux montagnards qui les entourent, les Korchi ne font pas de terrasses, et contrairement à tous les habitants des Monts Mandara, ils ne reconnaissent pas la propriété individuelle du sol. Leur système foncier, suivant lequel un exploitant perd tout droit sur un champ laissé en jachère, constitue le cas unique de la région avant les mutations récentes liées à l'implantation du droit musulman¹²⁹. De même leur système agraire diffère de celui de leur voisin, les Korchi, dont l'habitat est extrêmement dispersé, ont un grand champ permanent au tour de leur habitation, où ils cultivent du sorgho et du mil pénicillaire, et où les femmes ont leur parcelle de (Vouandzou) et des arachides¹³⁰.

b-Les peulhs

On retrouve deux sous-groupes de peuls, les peuls ou fulbé et les Bororos encore appelés les peuls nomades. On les retrouve plus dans la zone de Mogodé centre et leur langue est le fufuldé. Les peuls seraient donc venus de la vallée de la Bénoué au XIXe siècle, région limitrophe entre le Nigéria et le Cameroun¹³¹. Ils s'étaient ralliés à la cause du leader Foulbé Ousman dan fodio et entreprirent d'étendre le djihâd jusqu'à ce qui constitue aujourd'hui le Nord Cameroun. Ils ont joui de succès militaires et durant la première moitié du XIXe siècle,

¹²⁸ Hallaire, *Paysans montagnards du Nord Cameroun ...*, p. 127.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ P. Burnham, "L'ethnie, la religion et l'Etat : le rôle des peuls dans la vie politique et sociale du Nord Cameroun", in *Journal des africanistes*, Paris, Kartala 1991, pp. 73-102.

ils ont établi une série d'Etats indépendants dispersés à travers les savanes de l'Extrême Nord Cameroun¹³².

Les peulhs dans la commune de Mogodé sont ceux qui pratiquent l'islam et l'agropastoralisme sédentaire, sur le plans politiques ce sont des peuples centralisés ; tandis que les peulhs nomades pratiquent un style de vie de transhumant pastoral et sont décentralisés. Les peuls en générale sont caractérisés par leur style vestimentaire presque entièrement couvert, et par leur physionomie (corps mince, nez pointu, lèvres fines, peau lisse, teint clair et cheveux crépus)¹³³. Dans cette localité leur langue est la plus parlée, ils ont à leur tête un chef appelé le Lamido, ils sont une communauté d'éleveurs et de commerçants, différents des autres ethnies¹³⁴.

c-La démographie de la localité de Mogodé.

La localité de Mogodé se caractérise par une démographie importante dont la diversité est établie par le cloisonnement spécifique d'un groupe à l'autre. Ainsi, hommes, femmes et enfants de tous les âges tracent et repartissent naturellement l'influence des densités et le fort taux de natalité qui présage des besoins à la taille des effectifs¹³⁵, tel que le tableau ci-dessous nous le présente :

¹³² Ibid.

¹³³ Kouve Deli, 45 ans, Agent communal, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé.

¹³⁴ Abdou Ousman, 50 ans Chef de village de Ldiri, entretien du 24 janvier 2022 à Ldiri.

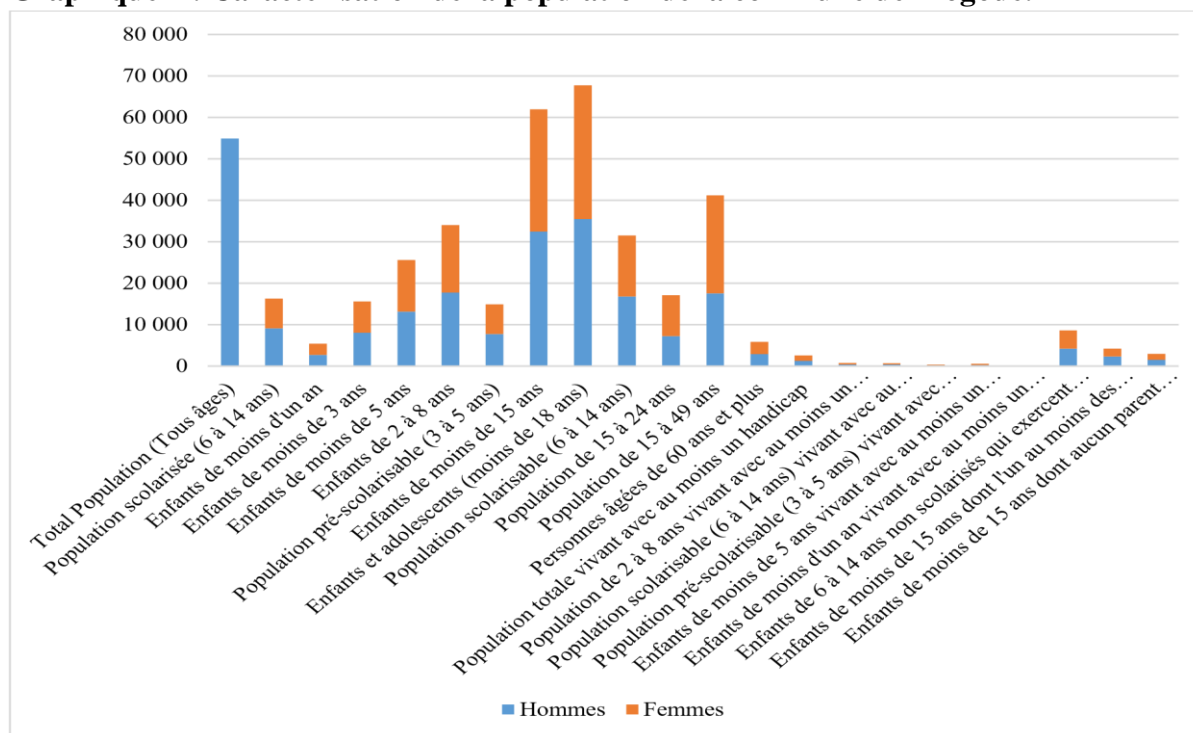
¹³⁵ Tizé Ndzaté, 45 ans, Secrétaire d'état civile, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé.

Tableau 1 : Caractérisation de la population de la commune de Mogodé.

Groupes spécifiques	Population totale	Hommes	Femmes
Total Population (Tous âges)	112 905	54 892	58 013
Population scolarisée (6 à 14 ans)	16 296	9 074	7 222
Enfants de moins d'un an	5 362	2 709	2 653
Enfants de moins de 3 ans	15 566	8 015	7 551
Enfants de moins de 5 ans	25 557	13 131	12 426
Enfants de 2 à 8 ans	33 981	17 720	16 261
Population pré-scolarisable (3 à 5 ans)	14 902	7 693	7 209
Enfants de moins de 15 ans	61 948	32 460	29 488
Enfants et adolescents (moins de 18 ans)	67 708	35 429	32 279
Population scolarisable (6 à 14 ans)	31 480	16 752	14 728
Population de 15 à 24 ans	17 066	7 198	9 868
Population de 15 à 49 ans	41 182	17 532	23 650
Personnes âgées de 60 ans et plus	5 808	2 859	2 949
Population totale vivant avec au moins un handicap	2 539	1 209	1 330
Population de 2 à 8 ans vivant avec au moins un handicap	730	346	384
Population scolarisable (6 à 14 ans) vivant avec au moins un handicap (6 à 14 ans)	669	342	327
Population pré-scolarisable (3 à 5 ans) vivant avec au moins un handicap (3 à 5 ans)	326	149	177
Enfants de moins de 5 ans vivant avec au moins un handicap	518	254	264
Enfants de moins d'un an vivant avec au moins un handicap	110	55	55
Enfants de 6 à 14 ans non scolarisés qui exercent une activité économique	8 589	4 213	4 376
Enfants de moins de 15 ans dont l'un au moins des parents n'est plus en vie	4 163	2 272	1 891
Enfants de moins de 15 ans dont aucun parent biologique ne vit dans le ménage	2 929	1 505	1 424

Source : Exploitation des données du RGPH 2005

Le tableau ci-dessus, est un condensé présentant la taille de la commune de mogodé qui est estimé à 112905 habitants soit 54892 hommes et 58013 femmes : Il nous présente les différentes caractéristiques de la population de la commune de Mogodé, avec les statuts sociaux et les besoins spécifique de toutes les couches de la population.

Graphique 1 : Caractérisation de la population de la commune de Mogodé.

Source : Graphique réalisé à partir du tableau à la page 42.

2-LES FORMES DE CROYANCES CULTURELLES.

Dans la commune de Mogodé, il existe trois principales religions à savoir : le Christianisme, l'islam et la religion traditionnelle. L'appartenance à ces religions reste libre et dépend de la convenance de chacun. Il est important de noter que l'animisme demeure encore une tendance traditionaliste de certains peuples de la région.

a-L 'Islam

Depuis le XIXe siècle avec la venue d'Ousman dan fodio, la religion musulmane s'est fortement implantée dans l'Extrême- Nord en général et dans la localité de Mogodé en particulier. Cette forte implantation s'observe par la prédominance des fidèles musulmans à Mogodé. Le pouvoir traditionnel a peu à peu perdu sa crédibilité et abandonné sa souveraineté au lamido qui tient le pouvoir d'une main de fer.¹³⁶ Nous remarquons aussi qu'à Mogodé, le fulfulde est la langue dominante, la langue kapsiki est moins considérée. La plupart des jeunes de cette localité s'expriment en ffuldè et ne savent pas s'exprimer en kapsiki qui est la langue maternelle. Cette religion islamique est dominante et plus influente.

¹³⁶P. Burnham, "L'ethnie, la religion et l'Etat : le rôle des peuls dans la vie politique et sociale du Nord Cameroun ... ", pp. 73-102.

b- Le christianisme

L'implantation des missions chrétiennes dans l'Extrême-Nord est récente. Les protestants furent les premiers avec l'Eglise dénommée la fraternelle luthérienne, la mission catholique s'est établit que 20 ans après les protestants avec les Oblats de Marie Immaculée (OMI). Plus tard l'Eglise Orthodoxe est fondée en 1984. L'Eglise protestante fut la plus repandue du sud jusqu'à la Bénoué. Elle était présente à Tekele sur le Logone et à Mogodé dans le Mont mandara. Le premier missionnaire luthérien fut le pasteur Berge Revne. Il s'installa à Mogodé en 1956, puis Garoua en 1959. Dans la commune de Mogodé la mission catholique sera fondée en 1955 par le père N. Tassau. Cela s'est fait malgré les difficultés d'implantation et le manque d'effectif¹³⁷.

L'apostolat catholique rencontre plus de difficultés dans cette zone de Mogodé. Parmi ces deux Eglises que sont l'Eglise Catholique et l'Eglise protestant (qui sont plus reconnues), l'on remarque des divergences. Leurs façons de vivre au milieu des autres et l'attitude de leur clergé local¹³⁸. Les protestants ont une tendance similaire à celle des musulmans, ils sont regroupés par quartier ou par village. Leur souci majeur est celui de modeler la société par l'enseignement confessionnel et cela se traduit par la multiplication des écoles bibliques (école de dimanche), les sessions de formations d'évangéliste, l'Église catholique est dotée d'un programme de développement dans le domaine agricole et de groupement villageois (bénévolat). L'Église la plus étendue dans la commune de Mogodé est donc l'Église protestante ou l'on remarque une forte influence¹³⁹.

c-La religion traditionnelle

Dans la localité de Mogodé, la religion traditionnelle est plus pratiquée par une minorité des peuples Kapsiki et les Korchi, car ils ont conservé l'authenticité des valeurs ancestrales. Dans cette zone les forgerons, appelés en kapsiki *Rehé* sont un exemple d'animiste¹⁴⁰. Ils sont aussi considérés comme des morguiers traditionnel c'est-à-dire ceux-là qui portent le cadavre sur le cou le jour du deuil et d'autres jouent ce qu'on appelle le "*ndimheu*", cest a dire le

¹³⁷ M. Lasseur, Cameroun : "Les nouveaux territoire ", in *Afrique contemporaine*, vol 3,n°215 ,2005 ,pp,93-116 .

¹³⁸ Y. Plumey, *Mission Tchad Cameroun : l'annonce de l'évangile au nord Cameroun et au mayo kébbi*, 1946 - 1986, Rome, Edition Oblates, p. 575.

¹³⁹ C. Seignobos et O. Lyébi-Mandjeck, *Atlas, de la province de l'Extrême -Nord Cameroun*, Paris, Edition scientifique, 2000, pp.145-150.

¹⁴⁰ Sini Koda, 75 ans, Patriache, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé.

tamtam¹⁴¹. Ils sont purement traditionalistes. Ils fabriquent des houes et des canaries. Ces traditionalistes font ce qu'on appelle *kaghna ldarha*, c'est à dire faire la voyance par des pratiques en consultant un voyant.

3-Organisation politique, économique et socio-culturelle.

La localité de Mogodé comme dans l'ensemble de toutes les sociétés traditionnelles du Cameroun, est l'émanation d'une organisation sociale séculaire qui part des fondations ancestrales avec ses mutations contemporaines de nos jours. Il s'agit de restituer le cadre de son évolution et de mettre en relief ses traits structurels.

a- L'organisation politique

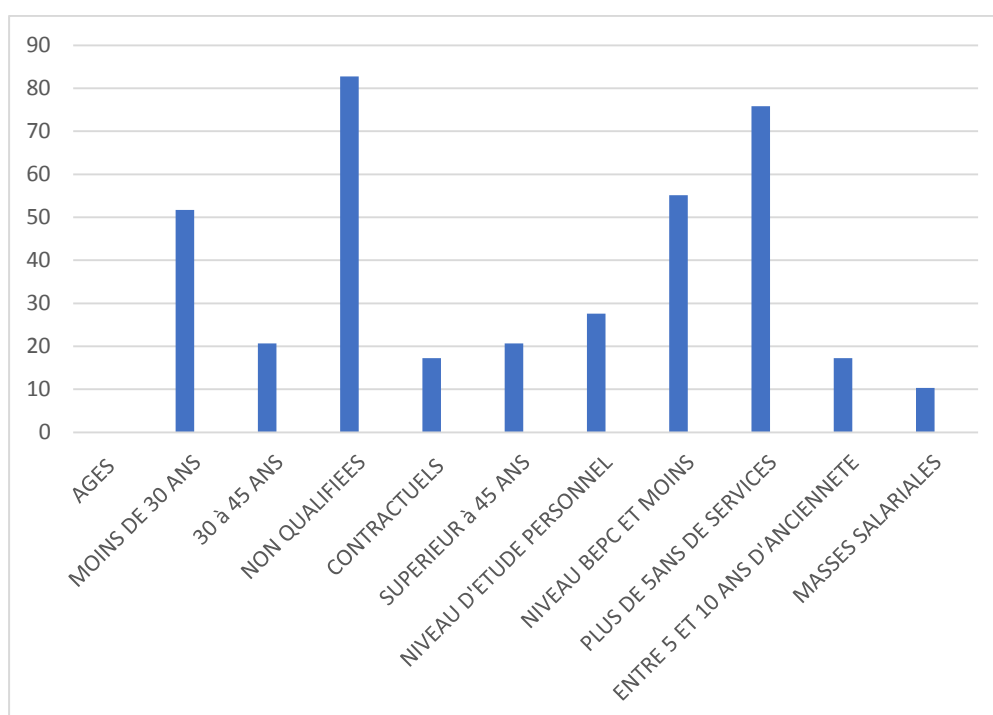
La commune de Mogodé est constituée majoritairement des jeunes. Elle est composée de 29 personnels à savoir 03 femmes et 26 hommes. Cependant, nous observons une faible représentativité des femmes au sein du personnel de la commune. Sur un effectif de 29 personnes, 15 sont âgés de moins de 30 ans soit un pourcentage de 51,72 /° ,06 personnes ayant un âge compris entre 30 et 45 ans soit 20,68/° et 08 ont un âge supérieur à 45ans soit 20,68.

Dans la commune de Mogodé le personnel est constitué des agents décisionnaires sans profil recherché pour l'occupation de certains postes avec un pourcentage de 82,75/° contre 17,24/° des contractuels. Le niveau d'étude du personnel est relativement bas, 27 ,58/°, le BAC 20 ,68/° avec BEPC et 55,12/° sont titulaire du CEPE et moins¹⁴². Au regard de tout ceci, ces chiffres montrent que la commune de Mogodé fait face à l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et compétentes afin de promouvoir le développement local. Parlant de l'ancienneté du personnel dans la structure administrative de mogodé,75,86% ont moins de cinq ans de service et 17,24% pour ceux qui ont entre cinq et dix ans de service. Concernant le masse salariale de la commune, elle est estimée à 1.486.491 FCFA, cette masse salariale cache une disparité d'autant plus que 10,34% des agents ont un salaire en deçà du SMIG qui est de 36.270 FCFA¹⁴³ :

¹⁴¹ Yang Kafaché, 55 ans, morguier traditionnel, entretien du 13 janvier 2022 à Gouria.

¹⁴² Plan communal de développement communal de Mogodé, 2015, p. 37.

¹⁴³ Ibid.

Graphique 2 Répartition par tranche d'âges du personnel de la commune de Mogodé :

Source : Graphique réalisé à partir du texte ci-dessus.

b-L 'organisation économique

L'économie de la commune repose sur le secteur primaire. Les principales activités des populations de Mogodé sont : l'agriculture, le commerce et l'élevage.

Agriculture

Au niveau de l'agriculture on peut citer la pratique des cultures vivrières notamment le maïs, le mil, l'arachide et le soja. Mais surtout la production de la pomme de terre dont les rendements sont les plus élevés dans la zone¹⁴⁴. Les superficies emblavées sont moins importantes à cause du relief très accidenté. Ces produits sont écoulés dans les différents marchés de la commune. On dénombre environ 20557 actifs agricoles représentant 20 % de la population active¹⁴⁵. Le tableau ci-dessous nous présente les différentes cultures vivrières en exploitation dans le territoire de Mogodé.

¹⁴⁴ Déli, 65 ans, cultivateur, entretien du 13 janvier 2022 à Gouria.

¹⁴⁵ Plan communal de développement communal de Mogodé, 2015, p. 28.

Tableau 2 : Les cultures vivrières de subsistance à consommation locale à Mogodé

Nom commun	Nom local
Arachide	<i>Onhneu</i>
Pommes de terre	<i>Combe tserheu</i>
Gombo	<i>Ndièheué</i>
Igname	<i>Nifi</i>
Mais	<i>Hoawagna</i>
Mil	<i>Ha</i>
Patate	<i>Houva</i>
Niébé	<i>Tsèeu</i>

Source : Archives du MINADER, délégation de l'arrondissement de Mogodé, 2019-2021, p.18

Voici un exemple de culture de champ de pommes de terre dans la commune de Mogodé plus précisément dans le village appelé "Gouria".

Photo 1: Exemple d'un champ de pomme de terre à Gouria

Source : Photo Marguerite Massi, le 17-02-2022 à Gouria

La pomme de terre est un produit agricole adapté au sol de la commune de Mogodé c'est un produit cultivé en abondance par la population, la culture se fait deux fois par an ; la première phase commence au mois de juillet jusqu'en septembre et la deuxième va du mois de décembre jusqu'en mars. Cette culture de pomme de terre est d'une importance capitale dans la commune de Mogodé, car elle est fortement commercialisée.

Commerce

Le commerce se caractérise par la production des produits vivriers qu'on retrouve dans presque tous les marchés des villages de Mogodé. Hormis le centre urbain de Mogodé qui fait exception avec la vente des produits manufacturés et les denrées de première nécessité. Ces produits vivriers sont vendus dans les différents marchés de la commune que sont : Mogodé, Rhoumzou, Rhumsiki, Kila, Haou et Sir. La culture de pomme de terre est d'une importance capitale dans la commune de Mogodé, car elle est fortement commercialisée.

Malgré sa position stratégique faisant d'elle le lieu de transit des produits venant du Nigeria, Mogodé ne profite pas de cette situation pour développer ses échanges¹⁴⁶. La transformation de divers produits agricoles est faite dans la commune de Mogodé. Cette transformation est l'œuvre de la population, c'est le cas du soja transformé en café et les pommes en chips. Cette aptitude de la population à transformer les différents produits leur permet de consommer leur propre produit local et permet de lutter contre la pauvreté¹⁴⁷. Les échanges sont favorables entre les populations à travers les marchés locaux comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Les marchés locaux et centres de commercialisation des échanges à Mogodé

Villages	Type de marchés	Produits	Lieux
Mogodé	Urbain	Manufactures	Centre urbain
Gouria	Rural	Agricoles vivriers	Village
Rhoumzou	Rural	Agricoles vivriers	Village
Vitte	Rural	Agricoles vivriers	Village
Sir	Rural	Agricoles vivriers	Village
Rhumsiki	Rural	Agricoles vivriers	Village

Source : Archives communale de Mogodé, Rapport des activités de commerce, 2019-2021, p. 4.

¹⁴⁶ Plan communal de développement de développement de Mogodé, 2015, p. 32.

¹⁴⁷ Massi Honorine, 45 ans, cultivatrice, entretien du 13 Janvier 2022 à Gouria.

L'élevage

L'élevage est de type extensif. Il s'agit des gros ruminants (bœufs), des petits ruminants (Ovins, caprins) et de la volaille (poulets, pigeons et canards) que l'on retrouve dans la commune¹⁴⁸. Ces élevages sont parfois confrontés à des problèmes tels que les maladies et l'insuffisance d'encadrement. La pratique de l'élevage se distingue d'un village à un autre en fonction des espèces de préférence commune dans la localité¹⁴⁹. Le tableau 4 illustre la pratique de cet élevage dans la commune de Mogodé.

¹⁴⁸ Plan communale de développement ..., 2015, p, 31.

¹⁴⁹ Kodji, 55 ans, éleveur, entretien du 20 janvier 2022 à Vitte.

Tableau 4 : Mode et pratique de l'élevage par effectifs dans les villages de Mogodé

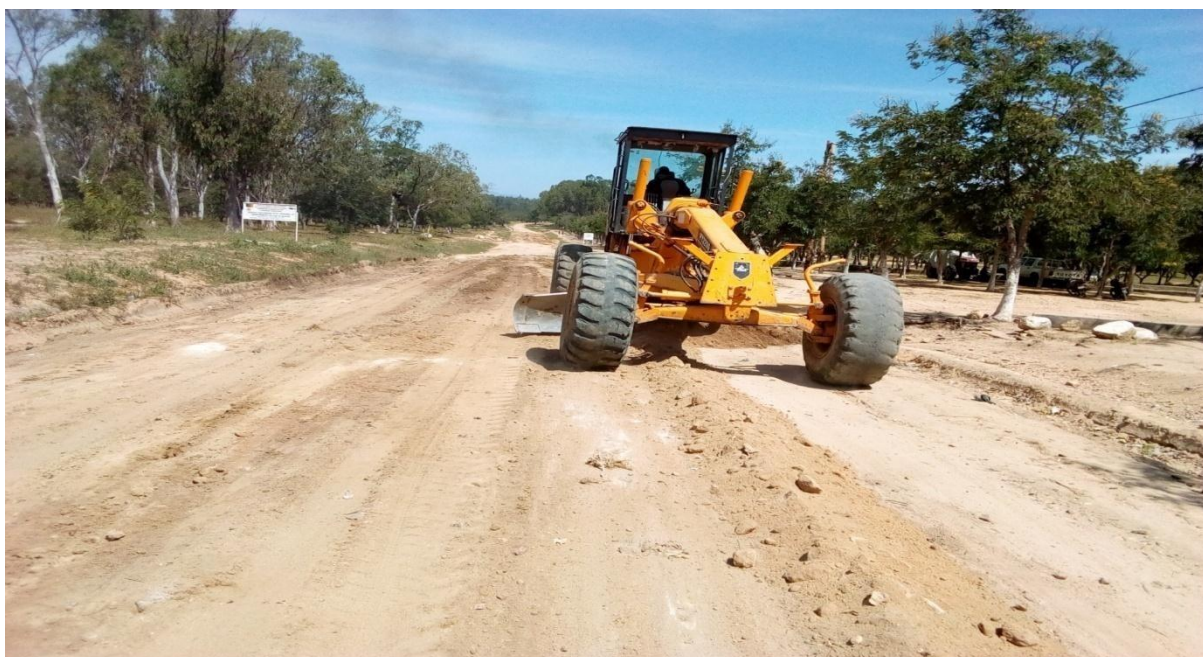
Village	Effectifs éleveurs	Principales espèces		Mode d'élevages	Appuis reçus	
		Espèces	Effectifs		Types d'appuis	Organismes
Ndegvaya Yelle Rhumzou Karantchi	15	Bovins	25	Traditionnel	/	/
	10	Caprins	205	Traditionnel	/	/
	/	Ovins	/	Traditionnel	/	/
	20	Volaille	150	Traditionnel	/	/
Vitte Oudava Mouftoum Bakiri	10	Bovin	80	Traditionnel	/	/
	/	Caprins	/	Traditionnel	Matériels	/
	/	Ovine	/	Traditionnel	/	/
	/	Volaille	/	Traditionnel	/	/
Zai Sir Sirakouti Roufta	10	Bovin	60	Traditionnel	/	/
	/	Caprins	/	Traditionnel	/	/
	/	Ovine	/	Traditionnel	/	/
	/	Volaille	/	Traditionnel	/	/
Gouria Rhumsiki Haou Kila	25	Bovins	100	Traditionnel	/	/
	40	Caprins	1500		/	/
	/	Ovine	/	Traditionnel	/	/
	50	Volailles	100	Traditionnel	//	/
Ldiri Tchamahe, Gamba ,Gova, Tchanawa	130	Bovins	1000	Traditionnel	Vaccination	/MINEPIA
	180	Caprins	1500	Traditionnel	Vaccination	MINEPIA
	180	Ovine	2000	Traditionnel	Vaccination	MINEPIA
	300	Volailles	3000	Traditionnel	Vaccination	MINEPIA
Ndegvaya Yelle Rhumzou Vitte	60	Bovin	300	Traditionnel	Vaccination	MINEPIA
	700	Caprins	1400	Traditionnel	Vaccination	MINEPIA
	700	Ovine	/	Traditionnel	Vaccination	MINEPIA
	200	Bovin	1000	Traditionnel	Vaccination	MINPIA

Source : MINEPIA, Rapport du DAADER sur l'évolution de l'élevage à Mogodé, 2018, p.98.

Le secteur du transport

La mobilité dans les échanges joue également un rôle très important au sein de la commune. Il est animé par les motos taxis, les transporteurs par car et camions. Ces moyens de transports font vivre plusieurs familles de par les ressources qu'ils génèrent.

Photo 2 : Une route communale dans la localité de Gouria



Source : Archives iconographiques de la commune de Mogodé, le 16/06/2017.

- Le secteur du tourisme

La région de l'Extrême-Nord du Cameroun est une importante destination touristique. Jusqu'à une date récente, l'activité a assuré l'essentiel des revenus d'une importante partie de la population, mais le climat d'insécurité qui règne de nos jours dans la région a porté un coup dur à la marche des affaires¹⁵⁰. Si les effets de cette insécurité se font ressentir sur les activités économiques des zones de plaines régulièrement frappées par les attaques de Boko-Haram, il convient aussi de dresser l'état des lieux des pôles d'attraction touristique comme Mogodé, situés en altitude donc épargnés des escarmouches terroristes. Une série d'enquêtes faites auprès des populations, des touristes et du personnel impliqué dans le fonctionnement des infrastructures touristiques révèle que la possession d'un potentiel touristique varié dans Mogodé a fortement contribué au développement de l'activité touristique dans la localité et ses environs.

À partir de 2019, le site touristique n'est plus fréquenté par les visiteurs; les infrastructures et les équipements touristiques sont quasi abandonnés ou tournent au ralenti¹⁴⁶.

¹⁵⁰ J. Djabba et J. N. Ngague, "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes : Mogodé et ses environs dans l'Extrême-Nord (Cameroun) ", mise en ligne le 15 novembre 2018, p. 15.

<https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.14195>, Consulté le 07 septembre 2022, à 18h19.

Ainsi, bien qu'étant à l'abri des assauts répétés des terroristes de la secte islamique Boko-Haram, Mogodé et sa région subissent une chute drastique des activités touristiques ¹⁵¹.

C'est la théorie de la prospective qui stipule que le risque est le facteur fondamental qui guide la prise de décisions des touristes qui trouve ici toute son application. Le secteur touristique est un domaine très développé dans la commune de Mogodé. Il n'existe pas des sites aménagés en tant que tel. Mais des sites naturels et attractifs parsemés à travers la commune qui méritent d'être valorisés. Les structures d'accueil restent également en deçà des besoins pour recevoir un nombre élevé des visiteurs. Nous avons comme exemple de site touristique le campement et le pic de Rhumsiki¹⁵².

¹⁵¹ Zaitouna, 45 ans, gestionnaire campement entretien du 14 janvier 2022 à Rhumsiki.

¹⁵² J. Djabba et J. N. Ngapgue, "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes : Mogodé et ses environs dans l'Extrême-Nord (Cameroun) ", mis en ligne le 15 novembre 2018, p. 52. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.14195>, consulté le 16 juillet 2022, à 13h 35.

Tableau 5: Différents sites touristiques de la commune de Mogodé et leurs principales D'attraction

Sites touristiques	Attractions
Rhumsiki	Sorcier aux crabes, aiguilles rocheuses, tisserands, maison traditionnelle, grottes, hébergement dans les Boukarous
Tchamatcé	Cases traditionnelles aux toits coniques et cultures sur la terrasse
Sir	Poterie en argile
Roufta	Danse traditionnelle
Kova	Personnes vêtues en peaux de bêtes lors de fête de récolte
Kila	Vue panoramique
Mogodé	Pic, Marché
Amsa	Forgerons d'œuvres d'art en cuire, chefferie traditionnelle
Gamba	Sites de repos, église construite en pierre
Gouria	Oiseaux

Source : Tableau réalisé à partir des enquêtes sur le terrain

Photo 3: Le pic touristique de Rhumsiki à Mogodé



Source : Cliché Margueritte Massi, Rhumsiki le 13/01/2022.

Le campement et le pic de Rhumsiki font de la commune de Mogodé un site touristique. Le campement de par sa structure et le pic de par sa morphologie. Le pic de Rhumsiki est

d'ailleurs un don naturel de la commune de Mogodé et fait d'elle une vue agréable. Ces sites sont donc pour la localité de Mogodé une source économique, car ils sont visité chaque jour et surtout par les étrangers. Ce pic est une véritable richesse pour la commune et fait d'elle une identité remarquable. Fort de cette convergence à la fois naturelle et stratégique qu'on retrouve dans la commune de Mogodé, la connaissance sur les traits de son organisation socioculturelle nous paraît plus plausible dans la maîtrise de ses potentialités et son essor. La commune présente en son sein plusieurs établissements d'hébergement classés selon le confort et la capacité d'accueil¹⁵³. Le tableau ci-dessous nous le démontre.

Tableau 6 : Différents établissements d'hébergement à Mogodé

Désignation	Localisation	Nombre de chambres	Nombre de lits	Catégorie	Prestations
Campement de Rhumsiki	Rhumsiki	26	32	1	Hébergement, Bar, Restaurant
Auberge petit paris	Rhumsiki	15	18	NC	Hébergement, Bar
Auberge maison de l'Amitié	Rhumsiki	4	8	NC	Hébergement
Auberge Casserole	Rhumsiki	6	6	NC	Hébergement, Bar
Poivron Safari	Rhumsiki	7	7	NC	Hébergement, Bar
Tour d'agent	Rhumsiki	22	22	NC	Hébergement, Bar, Restaurant
Total		80	93	/	/

Source : Tableau réalisé à partir des enquêtes sur le terrain

Rhumsiki apparaît donc comme le plus grand site touristique de la localité. C'est un village perdu dans un décor grandiose, le campement qui est situé en sein, offre un hébergement au confort, elle est autonome en eau et en électricité, la structure offre 26 chambres en boukarou et c'est la plus grand structure touristique en capacité d'accueil du pays paksiki¹⁵⁴.

c-L 'organisation socio-culturelle

L'organisation sociale est caractérisée par deux catégories de chefferies à savoir : (une chefferie de 2^{eme} degré et 29 chefferies de 3^{eme} degré). Traditionnellement la société Kapsiki a

¹⁵³ Deli Prada, 40 ans, cuisinier campement entretien du 14 janvier 2022 à Rhumsiki.

¹⁵⁴ J. Djabba et J. N. Ngague, "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes : Mogodé et ses environs dans l'Extrême-Nord (Cameroun) ", mis en ligne le 15 novembre 2018p.80. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.14195>, consulté le 16 Juillet 2022, à 13h 35.

à sa tête un chef de village appelé “*Maze*”¹⁵⁵ Le maze de Mogodé se nomme Souahwhahole ; il est du clan des *Kamaze*, celui des chefs. Jadis son rôle consistait à assurer la sécurité sociale, régler les litiges, organiser les fêtes traditionnelles et à consacrer les initiés. Il est aussi le représentant de l’administration appelée “*Gwanna*”. L’organisation sociale a beaucoup évolué après la conquête peuhle et la création de l’unité administrative. Avec l’arrivée de l’islam, le “*Maze*” a perdu ses pouvoirs et est au service de Lamido¹⁵⁶.

Habitat Traditionnel

L’habitat dans la commune Mogodé est constitué des cases en matériaux provisoires avec un toit de chaume ou de tôle de forme ronde, rectangulaire ou carré avec des regroupements par affinité (tribu, famille etc.). Il existe également de constructions modernes en matériaux définitifs¹⁵⁷. L’architecture traditionnelle dans le pays kapsiki est un important symbole qui aide à comprendre l’image que se donne un groupe ethnique par rapport à ses voisins. Cette façon de construire l’habitat traditionnel permet d’avoir une grande maîtrise technique qui est une parfaite adaptation à l’environnement naturel. Les principaux matériaux de construction sont la pierre, le bois et l’argile et les tiges de mil pour la toiture. Ce modèle de construction protège en effet la case contre l’humidité, qui peut détruire le mur, et limite les effets nocifs des termites. La construction des cases en pierres se fait plus rapidement mais exige plus d’efforts, car tous les matériaux de construction sont à la disposition de tous¹⁵⁸.

Les pierres, obtenues après le débitage des roches, sont rangées les unes sur les autres jusqu’à ce que l’on atteigne la hauteur désirée. La couche d’argile pétrie à eau permet aux occupants d’être à l’abri des regards extérieurs et empêche l’écroulement des pierres. Construire de cette manière dans le pays kapsiki est d’une part un signe de pauvreté du fait que certains n’ont pas les moyens d’investir dans les constructions définitives, et d’autre part, cette construction est favorable au climat de la localité¹⁵⁹. Elle constitue aujourd’hui le patrimoine culturel le plus apprécié des monts Mandara.

¹⁵⁵ Téri Francis, 65, président des parents d’élèves, entretien du 15 janvier 2022 à Rhomzu.

¹⁵⁶ Téri Hividi, 40 ans, enseignant, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé.

¹⁵⁷ Madra Vandj, 55 ans, chef de village, entretien du 20 janvier 2022 à Vitte.

¹⁵⁸ Idem.

¹⁵⁹ M. Chetima, "Patrimoine architectural podokwo dans le Mayo-Sava du XIXe-XXe siècles" Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Ngaoundere, 2005, p.65.

Photo 4: l'habitat traditionnel



Source : Cliché Margueritte Massi, le 17/01/2022 à Rhumzou

En somme, il était question pour nous de situer la commune de Mogodé, de présenter sa diversité naturelle et socioculturelle. Il en ressort que cette localité regorge de diverses potentialités naturelles favorables au milieu. La commune est démographiquement peuplée par une grande diversité ethnique à savoir les Kapsiki, les Korchi et les peulhs pratiquant plusieurs formes de croyances culturelles. Sur le plan socio culturel, c'est une localité fortement composée des jeunes, son économie repose sur l'agriculture, l'élevage, le commerce, le tourisme, le transport et l'artisanat. Sur le plan culturel, la commune préserve sa valeur traditionnelle d'où l'existence des cases en matériaux locaux (argile, pierres, bois, tige de mil etc).

CHAPITRE II: COMMUNE DE MOGODÉ: ORGANISATION ET ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION

En application de la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 qui fait du Cameroun un l'État unitaire décentralisé, trois importantes lois posant les règles générales et le principe du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), ont été promulguées en 2004. Pour ce qui est des ressources financières nécessaires à l'exercice des dites compétences, deux lois organisant l'autonomie financière des collectivités territoriales et ont été votées en 2009. Le contenu de ce chapitre se décline principalement sur deux articulations à savoir : l'organisation sociale et institutionnelle de la commune de Mogodé d'une part et d'autre part, il présente les enjeux de la décentralisation.

I-ORGANISATIONS SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES DE LA COMMUNE DE MOGODÉ

1- Cadre juridique de l'institution communale

La mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun est rentrée dans sa phase active à partir de 2010, avec les transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Communes et Communautés Urbaines, et surtout avec comme principales avancées, un cadre juridique étoffé et un dispositif institutionnel relativement fonctionnel.

a- Le cadre juridique communale au Cameroun

A la suite de la Constitution de 1996 qui consacre une triple évolution (amélioration de la représentation des CTD au plan institutionnel, création d'un échelon supplémentaire des CTD (les régions), et consécration des principes directeurs de la décentralisation), le processus de décentralisation s'appuie aujourd'hui sur un dispositif juridique étoffé constitué de :

- Trois lois dites de décentralisation promulguée le 22 juillet 2004 (loi n° 2004/017 d'orientation de la décentralisation, loi n° 2004/018 fixant les règles applicables aux Communes et loi n° 2004/019 fixant les règles applicables aux Régions) ;

- de deux lois à caractère financier et fiscal à savoir, d'une part, la loi portant régime financier des CTD du 10 juillet 2009 et, d'autre part, la loi portant fiscalité locale du 15 décembre 2009 ;
- d'autres lois couvrant des domaines variés : urbanisme, aménagement du territoire, état civil, élections... ;
- de plusieurs textes réglementaires, notamment ceux pris pour préciser les modalités d'exercice des différentes compétences transférées par l'Etat aux Communes et aux Communautés Urbaines, notamment dans les domaines du développement économique, sanitaire, social, éducatif, sportif et culturel, ainsi que ceux qui portent répartition de la dotation générale de décentralisation ;
- de nombreux arrêtés et circulaires qui encadrent le processus de la décentralisation¹⁶⁰.

De même, l'institution d'une Chambre des Comptes au sein de la Cour Suprême, participe du souci d'assainir la gestion des CTD dont les comptes doivent lui être soumis. L'organisation administrative et le fonctionnement des services des Chefs de Circonscriptions Administratives ont été adaptés à la décentralisation à la faveur des décrets n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative du Cameroun et n° 2008/377 de la même date fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives. La création du service de développement local au sein des préfectures et de la division du développement Régional dans les services du Gouverneur, participent de cette mouvance, confortée par la mise en place en cours des services du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local créé par décret n° 2018/449 du 1er août 2018. Au Cameroun la décentralisation repose sur un cadre juridique particulièrement riche et étoffé comme l'illustre le recensement des textes, des lois et de décrets annexés au présent exposé, encore que nous n'y avons pas inclus les nombreux arrêtés et circulaires pris en applications des lois et décrets.¹⁶¹

b- Le dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel de la décentralisation est organisé autour des acteurs principaux du pilotage du processus, des organes de suivi fonctionnels et des acteurs d'accompagnement progressivement mis en place depuis une décennie. Dans l'optique

¹⁶⁰ Loi n° 2019/ du 24 Décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun.

¹⁶¹ Ibid.

d'améliorer le dispositif juridique nécessaire à la mise en œuvre effective et efficiente de la décentralisation au Cameroun à l'horizon 2023, les acteurs institutionnels doivent prendre conscience de l'urgence qu'il y a quant à l'aboutissement et l'élaboration d'un certain nombre de textes qui demeurent attendus. De nombreux textes juridiques importants ont déjà été élaborés, parfois depuis des années et leur aboutissement reste attendu. Ils viennent compléter le cadre juridique existant en vue de garantir une meilleure opérationnalisation de la décentralisation. L'urgence de l'aboutissement de ces projets de textes est avérée au regard des difficultés auxquelles sont confrontées les communes dans l'accomplissement de certaines de leurs missions au quotidien¹⁶². Ces textes permettent pour les uns, de formaliser les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées, ou entre celles-ci, et pour d'autres d'adapter l'institution communale aux exigences de la décentralisation en vue de les doter d'un personnel au statut bien défini et dont les besoins en formation sont satisfaits. De manière spécifique, il est question de résoudre la problématique du statut de l'élu local, ainsi que la réforme du Centre de Formation pour L'administration Municipale CEFAM qui permettra d'améliorer et de relever l'offre de formation au regard des besoins en ressources humaines qualifiées que requiert l'approfondissement de la décentralisation¹⁶³.

d- Les acteurs de mise en œuvre de la décentralisation des CTD.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle reconfiguration de l'institution communale au Cameroun, l'on distingue principalement deux types d'acteurs d'implémentation pour la cause. Il s'agit des organes exécutifs, constitués comme suite : les Présidents des Conseils Régionaux (au niveau de la Région) ; les Maires (au niveau des Communes), les Délégués du

Gouvernement (au niveau des Communautés Urbaines) et les organes délibérants : les Conseils

Régionaux (au niveau des Régions), les Conseils Municipaux (au niveau des Communes) ; les Conseils de Communautés (au niveau des Communautés Urbaines. Pour la mise en œuvre du processus de décentralisation, les organismes ci-après sont mis en place¹⁶⁴.

¹⁶² S. Ngané, *La décentralisation au Cameroun : un enjeu de la gouvernance*, Yaoundé, édition afredit, 2008, pp.110-113.

¹⁶³ Archives MINEPAT, *Les atouts économiques du Cameroun : Guide Bilingue des Potentialités Economiques*, Yaoundé, 2007, p.54.

¹⁶⁴ S.Ngané, *La décentralisation au Cameroun...*, pp.118.

Conseil national de la Décentralisation (CND) : créé par la loi n° 2004/017 et organisé par le décret n° 2008/013 du 17 janvier 2008, il est chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation. Le CND émet des avis et formule des recommandations sur le programme annuel des transferts de compétences et de ressources aux CTD, ainsi que sur les modalités desdits transferts qui sont précisées à chaque étape par des décrets du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.¹⁶⁵

Le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL) : créé par la loi n° 2004/017 et organisé par le décret n° 2008/014 du 17 janvier 2008, le CISL est un organe de concertation ayant pour mission d'assurer la préparation et le suivi des transferts de compétences et des ressources aux CTD¹⁶⁶.

Le Comité National des Finances Locales (CONAFIL) : créé par la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des CTD, il est chargé de la mobilisation des recettes des collectivités territoriales ainsi que de la bonne gestion des finances locales. Il dispose de relais tant au niveau régional (Comités Régionaux des Finances Locales – COREFIL) que départemental (Comités Départementaux des Finances Locales-CODEFIL). Son organisation et son fonctionnement sont fixés par le décret n° 2011/1732/PM du 18 juillet 2011¹⁶⁷.

La Commission Interministérielle de Coopération Décentralisée (CICOD) : créée par décret n° 2011/1116/PM du 26 avril 2011 fixant les modalités de la coopération décentralisée, le CICOD a pour objectif de permettre au Gouvernement d'encadrer, de suivre et d'évaluer la coopération entre les CTD camerounaises et les Communes étrangères¹⁶⁸.

d-Les acteurs d'accompagnements et du suivi des (CTD)

La mise en œuvre du processus de décentralisation bénéficie aussi du concours des institutions d'appui et des partenaires, ainsi que du dynamisme du mouvement municipal. En termes d'appui financier et technique, les deux principales institutions d'appui sont le Fonds

¹⁶⁵ F.J., Chenkeu et, M.M. Raynaud, "processus de la décentralisation au Cameroun : enjeux et défis de la gouvernance urbaine", in *African cities journal*, vol 2, n°1, Montréal, Lausanne, 2021, pp. 47-50.

¹⁶⁶ Archives FEICOM, Enjeux et opportunités pour promouvoir les villes et territoire durables au Cameroun, in *Afrique cities*, 8^e édition Marrakech, n°36 hors-série 2018, p. 58.

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ MINDDEVEL, Séminaire de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation : l'organisation et le fonctionnement de la commune, 2020, p.17.

Spécial d'Équipement et d'Investissement Intercommunale (FEICOM) et le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Créé par la loi du 05 décembre 1974 portant organisation communale et réorganisé en 2000, 2006 et 2018. Le FEICOM a entre autres missions :

- _ l'entraide entre les communes par les contributions de solidarités et les avances de trésorerie
- _ le financement des travaux d'investissements communaux ou intercommunaux ¹⁶⁹
- _ la couverture des frais relatifs à la formation du personnel communal et du personnel d'état civil ; le paiement de la rémunération des présidents et membres des bureaux des conseils régionaux, ainsi que des magistrats municipaux
- _ la centralisation et la redistribution des centimes Additionnels Communaux (CAC) et autres Impôts Communaux Soumis à Péréquation, notamment la Redevance forestière annuelle, les Droits de Timbre automobile et la Taxe de Développement Local, à la mise à disposition des communes, communautés urbaines et syndicats de communes des fonds issus de la Dotation Générale de Décentralisation ¹⁷⁰
- _ la participation aux opérations financières visant à promouvoir le développement économique local
- _ la mobilisation des ressources nationales et internationales, ainsi que l'intermédiation financière dans la recherche et la gestion des ressources provenant de la coopération décentralisée en faveur des CTD, Financé par plusieurs bailleurs de fonds dont notamment la Banque mondiale, après les deux premières phases qui ont duré huit (08) ans, le PNDP en est à sa troisième phase avec des interventions tendant à couvrir l'ensemble des Communes.
- _ Il apporte des concours dans le financement des microprojets, la réalisation des études et l'élaboration des PCD ¹⁷¹.

Dans le domaine de la formation, deux institutions complémentaires fonctionnent, à savoir le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM) et le Programme National de Formation aux Métiers de la Ville (PNFMV). Le CEFAM, créé par décret n°

¹⁶⁹ F.J. Tchenkeu, M.M. Raynaud, "Processus de décentralisation au Cameroun : enjeux et défis de la gouvernance urbaine", in *Africa cities*, vol 02, n°02 Montréal, Lausanne, 2021, p. 14.

¹⁷⁰ Loi du 05 décembre 1974.

¹⁷¹ MINEPAT : Planification régionale locale : Manuel du praticien de la planification communale, 1e édition 2011, p. 24.

077/494 du 07 décembre 1977, a pour missions d'assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels administratifs et techniques des communes, des syndicats de communes et établissement communaux, des personnels chargés de la tutelle des communes et ceux chargés de l'état-civil. Sa réforme en cours lui permettra d'assurer les mêmes prestations à l'égard des acteurs qui seront chargés d'animer le fonctionnement des Régions. Issu d'une convention entre le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINDHU), le Ministère de la Décentralisation et du

Développement Local (MINDDEVEL), le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunales (FEICOM) et les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), avec le concours de la coopération française, le PNFMV est un outil de formation et de renforcement/développement des capacités des magistrats municipaux, des employés communaux et des personnels des services déconcentrés de l'Etat, notamment dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage, de l'urbanisme et de l'assainissement.¹⁷²

- _ Le processus de la décentralisation bénéficie aussi de l'action des partenariats fructueux. Il en est ainsi :
- _ des programmes soutenus par la coopération technique allemande, notamment d'une part, du
- _ Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL/GTZ), qui depuis 2017 a été remplacé par le Programme d'Appui au Développement Communal (PRADEC) et, d'autre part, du Programme Décentralisation FEICOM Villes Moyenne (PDFVM)¹⁷³;
- _ des programmes relevant de la Coopération française à travers le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) : le C2D, dont le Cameroun est l'un des premiers bénéficiaires, est une initiative multilatérale d'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), sous forme de remboursement, à travers des financements sur cinq secteurs jugés prioritaires que sont : éducation de base, santé, agriculture et développement rural, environnement et infrastructures urbaines (villes de Douala, Yaoundé et autres capitales régionales) et routières ;
- _ de la coopération avec les Banque Africaine de Développement (BAD).

¹⁷² MINEPAT : *Les atouts économiques du Cameroun, Guide Bilingue des Potentialités Économiques*, 2007, p. 54.

¹⁷³ <https://feicom.cm/wp-content/uploads/2020/08/COMMUNALN36-HORS-SERIE-1.octobre2018>, p.40. Consulté le 12 août 2022 à 11h38.

Dans ce cadre, l'Etat camerounais a bénéficié d'un financement sous forme de don pour la mise en œuvre du Programme d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural (PAEPA-MRU) dont le coût total s'élève à 3,5 milliards. Ce programme touche

116 Communes des Régions du Sud, de l'Est, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Pour la mise en œuvre de ce programme, l'Etat a décidé de rétrocéder au FEICOM, lesdites ressources ; de la coopération décentralisée. La coopération constitue un acte d'entente mutuelle au plan national et international à travers lequel les CTD peuvent non seulement dégager des ressources additionnelles, mais également et surtout partager un ensemble de valeurs, d'expériences et de bonnes pratiques¹⁷⁴.

Les lois 2004/018 et 2004/019 (article 16 et 18) ont cette vision large, à la différence du décret n° 2011/116 PM du 26 avril 2011 fixant les modalités de la coopération décentralisée qui exclut de son champ tout contrat de partenariat ainsi que toutes les relations de solidarité que les CTD peuvent entretenir dans le cadre des syndicats de commune ; d'un mouvement municipal structuré et dynamique. Comme structure faitière, l'association "Communes et Villes Unies du Cameroun" (CVUC), créé en 2016, constitue une force de proposition, représentée dans diverses instance et régulièrement consultée dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation. Les CVUC contribuent à la représentation et à la défense des intérêts des Communes, tant au plan national qu'international. Le dynamisme du mouvement municipal se caractérise aussi par le regroupement thématique ou géographique de Commune (l'Association des Communes Forestières, l'Association des Communes des Montagnes, l'Association des Communes du Littoral et l'Association des Communes Minières).¹⁷⁵

Le FEICOM est donc un instrument majeur pour une action communal rationnelle, il joue un rôle clef dans la redistribution des additionnels, des subventions et des crédits accordés pour l'achat d'équipements aux communes, notamment et la construction des infrastructures.¹⁷⁶ Dans la commune de Mogodé ces deux partenaires ont des œuvres concrètes à savoir la construction des forages pour l'eau potable. Ainsi le FEICOM a pour missions générales : apport de l'aide aux communes par la contribution de solidarités et les

¹⁷⁴<https://feicom.cm/wp-content/uploads/2020/08/COMMUNALN36-HORS-SERIE-1,octobre2018>, p.45, consulté le 12 aout 2022 à 11h38.

¹⁷⁵ MINEPAT : *Les atouts économiques du Cameroun...*, 2007, p. 53.

¹⁷⁶ Ibid., p. 54.

avances de la trésorerie. Le FEICOM contribue aussi à l'amélioration des ressources des communes, en effet le décret 98/263/pm du 12 aout 1998 lui confère le rôle de décentralisation et de redistribution des centimes additionnels communaux qui sont la principale ressource des communes. Le feicom est en effet le principal organisme de financement des projets communaux, et c'est lui qui a toujours effectué les études de réalisations des projets.¹⁷⁷

Photo5 : Construction du point d'eau au Lycée de Rhumsiki



Source : Cliché Massi, Rhumsiki le 13/01/2022

Dans la commune de Mogodé, le FEICOM est l'un des partenaires dans le soutien au développement local, cette photo que nous observons ici est un forage implanté à Mogodé dans le but de palier au besoin de la population à l'assainissement d'eau potable.

Le PNDP et sa contribution dans le développement de la commune de Mogodé

Le programme national de développement participatif (PNDP) est un programme du gouvernement camerounais réalisé avec l'appui financier et technique des institutions de financements internationales et des pays amis. Il a été mise en place par le décret N° 2004/002/PM du 09 janvier 2004. Le PNDP s'inscrit dans le cadre de la stratégie de

¹⁷⁷ S. Ngane, *La décentralisation au Cameroun* ...2008, pp. 81-82.

réduction de la pauvreté initié par le gouvernement avec l'appui technique et financier des bailleurs de fonds qui sont, la Banque mondiale, la coopération française, la coopération allemande et la coopération hollandaise¹⁷⁸. L'objectif de celui-ci est de soutenir les communautés dans l'effort de promouvoir le développement durable axé sur le moyen des composantes essentielles qui sont :

-l'appui financier au développement des communautés rurales.

-l'appui aux communes dans le processus progressif de décentralisation.

-le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le programme et aussi la gestion, la coordination, la communication, le suivi et l'évaluation du projet.

-le renforcement des capacités des communautés et des communes afin de mieux planifier et gérer leur propre développement.

-renforce les capacités des communautés à la base pour qu'elles soient plus inclinées à participer et à donner leurs points de vue sur les projets de la collectivité.¹⁷⁹

¹⁷⁸ Rapport annuel d'activité du PNDP pour l'exercice, 2005, p.15.

¹⁷⁹ S. Ngane, *La décentralisation au Cameroun ...*, pp. 84-85.

Photo 6 : Équipement en tables bancs et bureau de maitre à EPB de Rhumsiki, EP de SIR, EP de Tchanawa et au CETIC de Mogodé



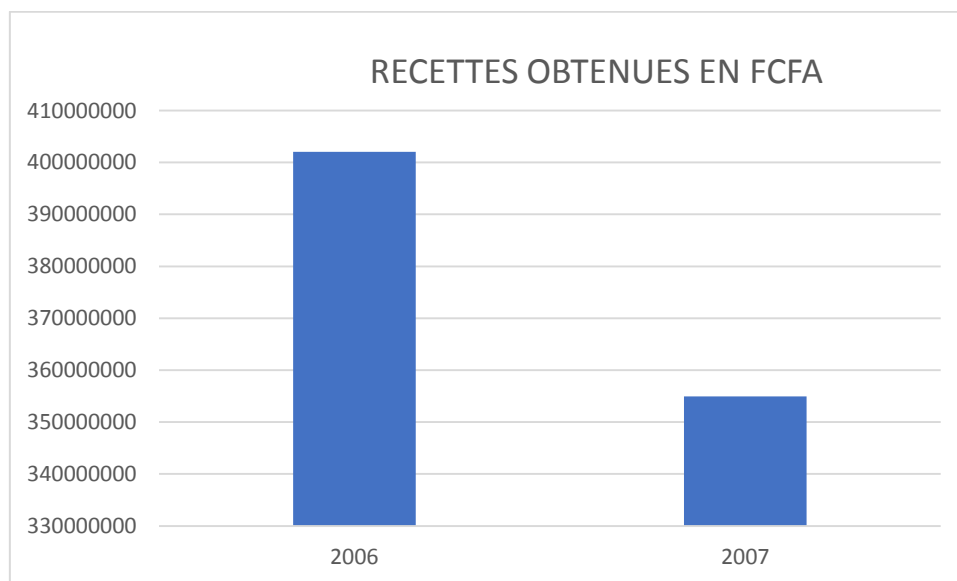
Source : Archives communales de Mogodé, 2019

2- Statistique de l'institution communale

D'après les cahiers de comptes administratifs de la commune, les recettes totales perçues en 2007 s'élèvent à 354.937.974 FCFA en baissent par rapport à 2006 (402040723 FCFA). Il est à noter que les recettes d'investissement en 2007 étaient nulles et le taux de réalisation annuel, égale à 70, 75 %. Les dépenses totales pour 2007 quant à elles, s'élèvent à 340.270.070 FCFA dont 201.378.394 FCFA de dépenses d'investissement et un taux annuel d'exécution de 67,82

%¹⁸⁰

¹⁸⁰ Archives communales de Mogodé.

Graphique 3 Recettes obtenues en FCFA

SOURCE : Graphique réalisé à partir du commentaire ci-dessus.

a-Organisation et fonctionnement du conseil municipal

Grace au système de décentralisation, le conseil municipal est considéré comme un maillon très important du corps communal dans le fonctionnement de la commune. Celui de la Commune de Mogodé forme un staff de (34) conseillers dont 04 font partie de l'exécutif communal. Sa mission dans la gestion de la commune est de voter le budget et d'adopter le compte administratif. Il est important également de rappeler qu'il revient à ces derniers de transmettre les besoins de la population à l'exécutif communal. Les délibérations du Conseil Municipal orientent le budget communal ainsi que le contrôle de l'exécution dudit budget.

Tableau 7: Synthèse et analyse sur le conseil municipal

Profession	Nombre	%	Sexe		Age (an)			Nombre de mandats	
			H	F	<30	30-60	>60	1	2
Agent public	12	35,29	10	02	00	12	01	07	05
Fonction libérale	15	44,11	15	00	00	12	03	07	08
Paysan /ménagère	01	2,94	00	01	00	01	00	01	00
Chef traditionnel/Religieux	03	8,82	03	00	00	03	01	01	02
Elite/étudiant	03	8,82	03	00	01	00	00	02	01
Total	34	100	31	03	01	28	05	18	16

Source : Tableau réalisé à partir des enquêtes sur le terrain

Il est constitué de 8,82% des femmes contre 91,18% des hommes entraînant ainsi des problèmes de la faible représentativité des femmes¹⁸¹. Il est constitué des opérateurs économiques (fonction libérale) soit 44,11%, ce qui peut être considéré comme un atout dans l'amélioration de l'assiette fiscale de la commune contre 35,29% des agents publics. Ensuite on note 82,35% du conseil municipal ont entre 30 et 60 ans¹⁸².

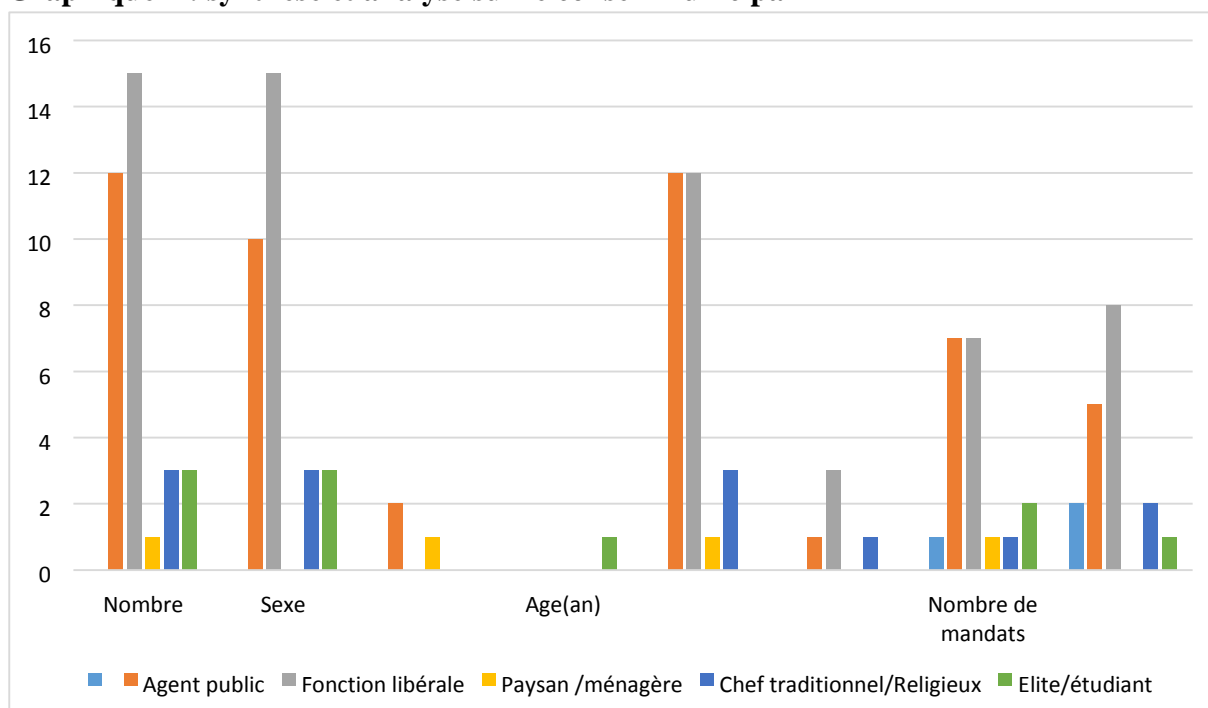
Les moins âgés 28 ans et les plus âgés 64 ans. La plupart des conseillers ont un niveau relativement bas. Cette situation n'encourage pas les débats et échanges francs au niveau du conseil municipal. Plus grave encore ils ne sont pas tous résidents dans la commune. Ce qui n'est pas de nature à favoriser l'appréhension des problèmes que vivent les populations au quotidien. Le nombre de mandat est reparti ainsi qu'il suit : 18 conseillers ont 01 mandat, 16 conseillers ont 02 mandats¹⁸³. Les faiblesses relevées au sein du conseil municipal porte sur :

- _ La faible représentativité des femmes ;
- _ La majorité des conseillers ne résident pas dans la commune ;
- _ 1/3 des conseillers formés sur leur rôle ;
- _ niveau relativement bas de la majorité des conseillers.

¹⁸¹ Plan communal de développement Commune de Mogodé, 2015, p. 42.

¹⁸² Ibid, p. 42

¹⁸³ Archives communales de Mogodé.

Graphique 4 : synthèse et analyse sur le conseil municipal

Source : Diagramme réalisé à partir du tableau à la page 66

Il ressort de cette figure que 80% des conseillers ont au moins le niveau du secondaire et, 15% le primaire et enfin 5% le niveau de l'enseignement supérieur.

Une analyse selon l'ethnie : La configuration ethnique du conseil municipal de la commune de Mogodé présente la composition suivante : Kapsiki, Korchi et Bana.

Le conseil municipal de la Commune de Mogodé est composé de quatre (04) commissions communales. Il s'agit de : la commission du développement économique ; la commission du développement éducatif, sportif et culturel ; la commission de développement sanitaire et social ; la commission interne de passation de marchés¹⁸⁴.

¹⁸⁴Plan communal de développement Commune de Mogodé, 2015, p. 44.

Tableau 8 : les répartitions des commissions.

Commission du développement économique	Commission du développement éducatif, sportif et culturel	Commission de développement sanitaire et social	Commission interne de passation des marchés
Président : Ousmanou Yama	Président : Vandi Teri	Président : Mme Kogné Zima	Président : Kodji Guide
Rapporteur : Abdouraman	Rapporteur : Zra Serge	Rapporteur : Zra Teri Antoine	Rapporteur : Zra Serge
Membres : Dah Kidi -Deli Samuel Hayatou Zra Kodji Jean Baptiste -Mme Massou Véronique -Oussahale Bernard - Teri Yahanna -Tize Sayaka -Zra Kodji	Membres : Ibrahim Adamou Kodji Jacob Konai Ezekiel Kouvou Boulous Tizé Gabriel Pierre Tizé Vandi Yama Vandi Jean Zra Joseph Zra Thimothée	Membres : Kodji Téri Mathieu Téri Koda Tizé Sara Tizé Sini Tiz Teri Teri Awalou Vandi Zamane	Membres Mohamadou Abbo Tchekwe François Wannamou : Zra Téri Antoine

Source : Archive communales de Mogodé.

La commission du développement économique, elle a pour rôle l'examen des dépenses et recettes que lui soumet l'exécutif municipal en prélude à la convocation du conseil municipal. Elle apporte en cas de besoins des ajustements aux prévisions de dépenses/recettes ou aux exécutions des dépenses/recettes. Elle veille à la cohérence des dépenses/recettes avec les spécificités de la localité. Elle fait des propositions au Maire sur les sources potentielles de recettes et du cadrage des dépenses budgétaires par titre, chapitre, article et paragraphe. La commission est présidée par un président¹⁸⁵.

Commission de développement sanitaire et social, elle est chargée de faire des propositions à l'exécutif Municipal sur la prise en compte des aspects transversaux dans la formulation des projets tels que le genre, le SIDA, l'environnement, l'emploi des jeunes, les groupes ethniques minoritaires dans la mise en œuvre des projets dans la commune.

Commission du développement éducatif, sportif et culturel, elle a pour rôle le suivi des différents chantiers exécutés au niveau de l'espace communal. Elle s'occupe également des activités culturelles et sportives.

¹⁸⁵ Plan communal de développement Commune de Mogodé, 2015, p, 45.

La Commission de passation des marchés, les pouvoirs publics à la faveur de la décentralisation ont créé une commission interne de passation des marchés publics. À ce titre, elle : Examine et émet un avis technique sur les projets de Dossier d'Appel d'Offres ainsi que les demandes de cotation préparée par les responsables des services déconcentrés de l'Etat à travers le maire Maître d'ouvrage Organise les séances d'ouverture des plis ; Evaluate les offres des prestataires, Propose l'attribution des marchés à l'autorité compétente¹⁸⁶.

b-L 'exécutif communal

Dans la hiérarchie de la norme administrative et institutionnelle en vigueur au Cameroun, chaque structure étatique à une forme organique pyramidale ou verticale. Ainsi, à la tête de l'exécutif communal de Mogodé, nous avons un maire assisté de deux adjoints. En dehors du maire, tous les adjoints résident sur le territoire communal, ce qui ne pose aucun problème de proximité de l'exécutif sur le territoire communal. Selon une note de service portant organisation de la permanence de l'exécutif municipal de la commune de Djoum, les tâches sont réparties de la manière suivante :¹⁸⁷

Responsabilités du Maire :il est chargé du suivi des recouvrements des impôts et taxes des contribuables patentables; diriger les travaux communaux tes que : la construction des d'infrastructures, d'entretien et de réfection entrepris par la commune ; suivi des questions relatives à la santé des populations, aux pandémies et au VIH/SIDA ; éducation sanitaire des populations; toutes les questions relatives au développement; supervision et coordination de toutes les activités engagées par la commune ;

- _ l'exécution des mesures de sureté générale ; délivre le permis de bâtir et de démolir ;
- _ veille à la protection de l'environnement et la protection des espaces verts et contribue à l'embellissement de la commune ¹⁸⁸;

¹⁸⁶ Ibid, p, 45.

¹⁸⁷ Y.Zamedjo, "Gestion décentralisée des ressources forestières au Cameroun : cas de la forêt communal de Djoum", Mémoire en ingénieur des eaux, foret et chasse, Université de Dschang, 2011, pp. 68-70.

¹⁸⁸ MINDDEVEL, Séminaire de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation : l'organisation et fonctionnement de la commune, 2020, p.13.

Photo 7 : Maire de la commune de Mogodé, Yama Gilbert



Source : Cliché Vandi Christian, le 28 décembre 2021 à Kribi

Responsabilités du Premier Adjoint :

Recouvrement de l'impôt libérateur sur l'ensemble du territoire de la commune ; suivi des travaux d'infrastructures, d'entretien et de réfection entrepris par la commune ; suivi des questions relatives à l'état civil; La police des marchés périodiques ; suivi des tickets de marché suivi des questions relatives aux chefferies¹⁸⁹.

Responsabilités du Deuxième Adjoint :

Suivi de la réglementation relative à l'insalubrité des concessions privées, des débits de boisson et autres lieux publics ; toutes les questions relatives à l'hygiène ; gestion du personnel communal ; suivi des questions relatives à l'état civil ; suivi des projets avec les ONG et autres associations ; suivi des questions relatives à l'éducation.

Le Maire en plus de sa formation de base a participé à plusieurs séminaires sur la gestion communale. C'est le cas de ses adjoints qui, du fait de leur disponibilité, ont très

¹⁸⁹ MINATD : Guide du maire et du conseiller municipal, p. 27.

souvent remplacé le maire lors de certaines formations. Comme on peut l'observer, la cellule de foresterie communale n'est pas encore officiellement créée. Elle doit trouver sa place au sein de l'organigramme communal au même titre que les autres services techniques. Elle doit disposer d'un personnel qualifié en sciences forestières et de préférence doté d'une bonne expérience professionnelle. Son rôle consiste à suivre toutes les activités d'aménagement, d'exploitation et de surveillance de la forêt communale, appuyer les communautés dans la mise en place et la réalisation de microprojets, communiquer aux populations tous les travaux prévus par l'exploitation de l'AAC encours, s'occuper des relations publiques sur la FCD, etc.¹⁹⁰

La vision de la commune de Mogodé est inspirée du document de stratégie pour la croissance et l'emploi. Ici il est question de promouvoir un développement local durable et de susciter des changements sociaux et économiques. Dès lors, la vision de la commune de Mogodé se résume ainsi qu'il suit : Faire jouer à la commune de Mogodé, un rôle d'acteur incontournable au développement participatif, porteur de progrès et pourvoyeur de richesses où 90% de ses habitants au moins, ont accès aux services sociaux de base et à la croissance économique¹⁹¹.

c- De l'avènement de la décentralisation à la mobilisation des ressources

Mogodé est une commune qui dispose de compétences en matière de mobilisation des ressources. Les difficultés rencontrées dans la mobilisation concernent l'assiette fiscale qui n'est pas complétée à cause du manque de volonté politique et la peur d'affronter les électeurs sur le domaine fiscal mais également l'inefficacité due à la moralité douteuse de certains agents de recouvrement. Ces contraintes de mobilisation des ressources créent un manque à gagner pour la commune¹⁹². Il existe également un potentiel financier recouvrable, encore non mobilisé tel qu'au niveau des impôts directs avec les taxes sur les activités commerciales et l'exploitation des carrières de graviers et de sable et au niveau de l'impôt libératoire qui concerne plutôt les revenus agricoles (palmeraies) et petits métiers. L'amélioration de la mobilisation de ces ressources passe d'abord, par la maîtrise de l'assiette fiscale avec l'identification de toutes les activités génératrices de revenus, l'élaboration du fichier des

¹⁹⁰ J.R. Nkoudou Bengono, "La problématique du financement de la décentralisation territoriale au Cameroun", Mémoire de Master en économie et finance, Université de Yaoundé II, 2006, p. 60.

¹⁹¹ Plan communal de développement Commune Mogodé, 2015, p.116.

¹⁹² A. Keita, et al, *Accroître les ressources financières des communes : Pratiques émergentes en Afrique de l'Ouest et du Centre, Institut Royal des Tropiques, Amsterdam, Pays- Bas, KIT, 2008, p.24.*

contribuables non encore enregistrés, la définition des nouvelles taxes et impôts et la recherche de partenaires techniques et financiers.¹⁹³

Participant à la refondation de l'Etat, la décentralisation implique la conduite des affaires des collectivités territoriales par des organes élus, processus censé assurer une meilleure transparence dans la gestion de affaires les publiques, garantissant une participation citoyenne effective et par extension, favorisant une nouvelle citoyenneté et une meilleure gouvernance locale. Elle procède de l'idée qu'il existe au sein de l'entité décentralisée des intérêts communs pour lesquels ; les administrés et leurs représentants légitimement élus mettent en œuvre des réponses adaptées aux réalités locales. Les enjeux liés à la décentralisation sont donc multiples¹⁹⁴.

Au plan politique, la décentralisation participe à la reconstruction de l'Etat et à restaurer sa crédibilité, largement déficitaire suite à la faible capacité de l'Etat à satisfaire les besoins essentiels des populations. Elle constitue également une école d'apprentissage de la démocratie, permettant aux citoyens d'exercer des responsabilités politiques au niveau local, futur vivier de compétences susceptibles d'investir par la suite l'espace politique national. En d'autres termes, la décentralisation doit participer au renouvellement du paysage politique à partir de la base¹⁹⁵.

Au plan culturel, la décentralisation valorise les cultures et les traditions à travers leur prise en compte dans la définition des plans d'actions et des budgets d'investissements de la collectivité. Enfin et ce n'est pas le moindre des enjeux, la décentralisation peut amener un développement économique plus harmonieux en favorisant les initiatives communautaires et individuelles moyennant l'instauration d'un cadre incitatif soutenant les dynamiques locales et tenant compte des spécificités de la collectivité¹⁹⁶.

¹⁹³ P .Nkwenka Nyanda et al, Décentralisation fiscale et croissance des dépenses locales dans les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : cas de la ville de douala, in *Scientific journal*, vol 16, n°4, Paris, Donod, 2020, pp, 74-76.

¹⁹⁴ Anonyme, La décentralisation au Cameroun : atouts et enjeux, Commune et Développement, in *Développement en Afrique*, Paris, Karthala, 2010, p. 75.

¹⁹⁵ Ibid., p.77.

¹⁹⁶ A. Ngong , "L'action des collectivités territoriales décentralisées dans le développement du sport au Cameroun : cas de la commune de Yaoundé 4eme", Mémoire de certificat d'aptitude au professorat d'étude physique et sportive, INJS, Yaoundé, 2011, p. 65.

3- Importance et signification du plan communal de développement de Mogodé

À travers son plan communal de développement, la commune de Mogodé a élaboré un plan pour le bon fonctionnement de celle-ci. Ledit plan présente des objectifs pour pallier aux différentes difficultés dont fait face la commune de Mogodé. Cette partie de notre travail présente les objectifs que se sont fixés la commune, ensuite la mise en œuvre et l'implantation du PCD de Mogodé. Dans la mouvance de rendre opérationnelle la décentralisation, l'Etat a créé et aménagé des structures techniques et financières qui œuvrent aux cotés des CTD dans le souci de les accompagner dans la réalisation de leurs missions.¹⁹⁷

a- Les objectifs du Plan Communal de Développement (PCD) de Mogodé

Avec l'avènement de la décentralisation, qui est le transfert des compétences aux CTD, le plan communal de développement de Mogodé met en place une politique de développement efficiente au sein de la commune ayant pour objectif :

- _ Traduire les problèmes et besoins des villages et de la ville en projets de développement ;
- _ Ressortir de façon coordonnée les actions de développement dans le temps et dans l'espace ;
- _ Assurer la prise en charge du développement du milieu par les communautés rurales et les acteurs locaux ;
- _ Contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale ;
- _ De manière spécifique, le Plan Communal de Développement vise à :
 - _ Orienter le développement et permettre de fédérer les actions des élus locaux ;
 - _ Rassembler toutes les préoccupations des populations qui vont être mises en œuvre ;
 - _ Intégrer l'ensemble des acteurs de l'espace communal ;
 - _ Offrir une lisibilité dans la gestion et l'exécution des projets communaux
 - _ Identifier et planifier les actions à mettre en œuvre pour rendre plus opérationnel l'institution communale ;
 - _ Permettre d'entretenir la confiance des populations par la prise en compte de leurs intérêts ;
- _ Définir les orientations du développement local et servir de référence à toutes les actions ;

¹⁹⁷ MINEPAT, Panification régionale et locale : Manuel du praticien de la planification communale, Yaounde première Edition, octobre 2011, p.30.

- _ Mettre en place une stratégie marketing en vue de la vulgarisation du PCD et de la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour la réalisation des actions inscrites dans le document PCD ;
- _ Animer et conscientiser les populations concernées sur la nécessité de leur participation effective dans toutes les initiatives de développement ; Pour traduire cette vision en réalité, il est important d'atteindre les objectifs fixés par la mise en œuvre des besoins et idées des projets obtenus à partir des différents résultats des diagnostics réalisés sur le terrain. Cela passe par la prise en compte des microprojets prioritaires identifiés des populations à la base et les besoins consolidés des cadres logiques.¹⁹⁸

b- Mise en œuvre, caractéristique et implication du PCD

L'étape de programmation permet de produire les derniers éléments essentiels du PCD. Le véritable défi que soulève le PCD réside dans sa mise en œuvre. Le taux d'exécution reste généralement très faible, même pour les plans répondant aux meilleures qualités, par manque de considération de certaines questions spécifiques à leur mise en œuvre. Il décrit l'ensemble des mesures spécifiques et nécessaires à une commune donnée pour la réalisation de la mise en œuvre des différents projets contenus dans son plan de développement. Le plan communal de développement doit assurer la transparence sur la prise des décisions et des actions de développement et constitue un outil de gouvernance. Il est par excellence un outil promoteur de dialogue social avec les différents acteurs (populations, organisation de la société civile, partenaires techniques et financiers)¹⁹⁹

L'implication du PCD s'observe à plusieurs niveaux et est un gage de réussite du processus de planification et d'efficacité du plan. A cet effet, les communes engagées dans un processus de planification se doivent de communiquer le plus largement possible afin de gagner l'intérêt de toute la collectivité.

II- ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION

Face à l'avènement de la décentralisation au Cameroun, les collectivités territoriales décentralisées sont désormais les principaux acteurs du développement local. Prônant la démocratie, la décentralisation rend effective la contribution des citoyens à la gestion des affaires

¹⁹⁸ Plan communal de développement Commune de Mogodé, 2015, p. 9.

¹⁹⁹ MINEPAT, Panification Régionale et locale : Manuel du praticien de la planification communale, Yaoundé, première Edition, octobre 2011, p. 65.

locales. Le processus de la décentralisation au Cameroun est alors porteur d'espoir d'un développement durable.

1-Démocratie locale

La démocratie locale a pour mission garantir les politiques locales et répondre aux besoins des populations locales. Elle est permet la participation des citoyens à la gestion des affaires locales, améliorer la qualité des services publics, et permettre d'atteindre de meilleurs résultats en matière de développement.

a- L'implication de la population dans le développement locale

L'enjeu majeur de la décentralisation est l'implication des populations de la base à la gestion de leurs propres affaires²⁰⁰. Il s'agit d'aller au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là, et franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Une incitation à prendre des initiatives au plan local et de s'investir dans la recherche des solutions idoines aux problèmes locaux. La démocratie à la base suppose le choix libre des autorités locales par les populations et la participation de celles-ci à la gestion de la chose publique²⁰¹. La commune de Mogodé a été longtemps un cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie et la promotion d'une véritable citoyenneté, à travers un rapprochement des organes de décision qui désigne ses représentants par des élections.²⁰² C'est-à-dire les élus locaux de Mogodé se rapprochent de la population pour mieux comprendre leurs difficultés.

Les élus rendent compte de la gestion des affaires et activités aux populations à travers la rencontre avec les différents comités de développement de chaque village. Il en découle surtout de l'obligation légale d'ouvrir au public les délibérations et actes des conseils communaux ou municipaux et de publier les documents budgétaires approuvés par l'autorité de tutelle. On peut aussi signaler la prise en compte des priorités de développement local dans la pratique nationale. C'est dans ce cadre que les plans de développement communaux sont élaborés.²⁰³

²⁰⁰ Anonyme, *La décentralisation au Cameroun...*, 2010. p.19.

²⁰¹ G.Muberankiko, " La décentralisation et ses enjeux en Afrique"" , n°005, *Revue panafricaine des sciences juridiques comparées*, Dakar, NENA, Août 2013, pp. 88-102.

²⁰² C. Nach Mback, *Démocratie et décentralisation*, Paris, Karthala et PDM, 2003, p. 34

²⁰³ P. Richard, *Les citoyens au cœur de la décentralisation*, Paris, Edition l'Aube, 2003, p.68.

La commune de Mogodé dans le but de pouvoir développer la localité, mobilise la population à prendre conscience de ce fait que le développement devrait être la participation de tous. C'est ainsi que cette commune ne cesse de collaborer avec les jeunes de la localité, pour être impliqués dans les différents projets de développement. Nous observons donc la population répondre massivement aux travaux tels que le reboisement afin de lutter contre la déforestation, l'aménagement des routes qui ont été détruites par l'érosion. Il existe donc 80 km de routes communales entretenues par la commune Ldiri-Tchamahé (12 km), Sirakouti Mouvou (08km), Oudava-Mouftoum (10km), Vitte-karantchi (15km), Houpou-Tchanawa(08km), Oudava-Korchi (05km), Rufta, Mouvou (05km), Guili-Djaaro gamba (15km) et Mayo ZimiYellé (02). La population crée les associations de développement au sein desquelles naissent les différentes formations au profit de tous à savoir : la teinture des draps, la fabrication des savons, la couture etc.²⁰⁴

Photo 8 : Participation de la population au projet de développement



Source : Archives commune Mogodé

Dans la commune de Mogodé, la population est soucieuse du développement. A travers la photo 8, nous observons le dévouement de la population pour le développement. Ainsi des jeunes très dynamiques se déploient dans le réaménagement des routes détruites par

²⁰⁴ Plan communal de développement Commune Mogodé, 2015, p.19.

l'érosion. Il s'agit d'une preuve qui atteste que le développement implique une coordination des forces et l'inclusion des couches de la population afin de promouvoir au sein de leur communauté le bien-être commun²⁰⁵. Au-delà de la participation de la population et de la bonne gouvernance qui constituent la finalité de la décentralisation, il également le développement local.

b- Développement local

Le processus de développement local repose sur la notion de territoire, il apparait comme une dynamique économique, sociale, et culturelle. Il est fondé sur la pratique de la solidarité entre les élus locaux et la population dans le but de prendre les décisions et valoriser les ressources locales sur les bases d'un projet commun. On peut alors dire que le développement local est un processus permettant la prise en compte du savoir et des propositions de la population par l'utilisation des ressources disponibles dans la commune afin de satisfaire leurs besoins. Tous les projets de développement agricole, pastoral, rural sont des programmes de développement local, en ce sens qu'ils sont pratiqués dans un espace local²⁰⁶.

Cependant, les programmes de développement local se donnent comme champ d'application les divers niveaux d'action qui opèrent à l'intérieur d'une région. Ainsi, Il vise à s'interroger sur les moyens de parvenir à ses objectifs. Dans le processus de décentralisation, il est question pour les élus locaux de concevoir des programmes de développement. Ceci en tenant compte des besoins réels et des préoccupations de leurs localités ; et avec la collaboration des administrés, rechercher les solutions les plus adéquates pour promouvoir le développement des collectivités locales²⁰⁷. Pour la réussite d'un projet de développement local dans la commune de Mogodé, il est nécessaire de mettre l'accent sur la volonté politique des hommes compétents et les former dans le cadre des projets de développements. Leurs dynamismes d'animation et de concertation régulière entre les populations et les autorités locales tournent autour de la problématique du développement locale et des enjeux politiques. Le développement local, est interdisciplinaire et intègre la diversité des dimensions économiques, sociales et culturelles.

En effet, la faible transparence des mécanismes budgétaires et la position prédominante de l'État dans le système de planification centralisée n'ont pas permis aux

²⁰⁵ Ibid.

²⁰⁶ Muberankiko, " La décentralisation et ses enjeux en Afrique"... , p.8.

²⁰⁷ L. Griogori, et A. Mouland, *Développement local et communauté rurale*, Paris, Karthala, 2002, p.38.

collectivités locales de faire face aux exigences du développement humain durable dictées par les besoins essentiels des populations²⁰⁸. Désormais la décentralisation constitue donc la pierre angulaire du développement de proximité. Il est question pour la commune de Mogodé de promouvoir des instruments de planification et de gestion de développement. Il revient à la commune de Mogodé de mener des activités pour contribuer à l'amélioration de vie de la population.

2 -promotion du développement durable dans la commune de Mogodé

a-Sur le plan environnemental

L'implication des collectivités territoriales dans la protection de l'environnement est une préoccupation majeure pour les élus locaux de Mogodé. Les menaces sur les changements climatiques ont suscité de nombreuses interrogations sur la destruction de la couche d'ozone sans laquelle la vie ne serait possible.

Le Cameroun par la constitution du 18 janvier 1996, avait mis sur pied pour la première fois les dispositions destinées à la protection de l'environnement²⁰⁹. Le décret n°2010/0240/PM DU 26 FEV 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable (MINEPDED) et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ont transféré certaines de leur compétences au CTD pour les opérations de reboisement et la création des bois communaux²¹⁰. Ce décret a permis aux CTD de devenir les acteurs vitaux dans la préservation de la nature. C'est dans cet élan de prise de conscience que la commune de Mogodé œuvre pour la création des espaces verts afin de défendre et de conserver le milieu naturel au profit des générations présentes et futures. L'organisation de la commune de Mogodé en matière de gestion de l'environnement, depuis quelque temps met l'accent sur :

- L'alimentation en eau potable ;
- le nettoyage des rues, chemins et espaces publics communaux ;
- le suivi et le contrôle de la gestion des déchets industriels ;
- les opérations de reboisement et la création de bois communaux²¹¹ ;
- la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ;

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ Constitution du 18 janvier 1996.

²¹⁰ Décret N°2010/0240/PM DU 26 février, 2010.

²¹¹ <http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo/countr/cameroon/inst.html>, consulté le 20 septembre 2022 à 11h 50.

- La protection des ressources en eaux souterraines et superficielles ;
- L'élaboration de plans communaux d'action pour l'environnement ;
- La création, l'entretien et la gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal ;
- la gestion au niveau local des ordures ménagères²¹².

Ainsi, si la protection de l'environnement, est devenue une obligation de l'État, elle est aussi le devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement. La participation des citoyens grâce à la politique de l'environnement est un apport majeur à la démocratie²¹³.

Photo 9 : Protection de l'environnement par les jeunes de la commune



Source : Archives communales.

Sur la photo ci-dessus, nous observons une population mobilisée en pleine action pour planter des arbres dans le but de lutter contre la déforestation et le réchauffement climatique ce qui est un signe de développement participatif.

b-Lutte contre la pauvreté

Le processus du développement durable d'une communauté passe par la lutte contre la pauvreté. L'éradication du phénomène de pauvreté se doit d'augmenter la capacité des acteurs et des citoyens à maîtriser les dynamiques d'évolution les concernant au niveau local²¹⁴. La commune de Mogodé n'est pas en marge de cette initiative du développement local, car elle a mis en place une stratégie d'éradication de la pauvreté en milieu rural qui s'appuie sur la

²¹² M. Aboya Endong, "L'organisation des grandes agglomérations camerounaises : Le cas de la ville de Douala", in Pierre-Yves Monjal et Vincent Aubelle (dir.), *La France Intercommunale - Regards sur la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 376.

²¹³ A.J.Zogo, "Gestion des déchets plastiques dans les collectivités territoriales décentralisées ": cas de la commune d'Ombessa, Mémoire en environnement et développement local, INJS, Yaoundé, 2021, p.10.

²¹⁴ J. L. Klein et E. Raufflet, *La lutte contre la pauvreté : modèles d'action locale*, Paris, Karthala, 2014, p.207.

création des emplois, la prise en charge des enseignants vacataires pour pallier au manque du personnel éducatif dans cette zone administrative. Elle procède à l'octroi des stages de vacances à 50 jeunes environ chaque vacance, pour leur insertion et leur participation dans la vie socioéconomique de la localité. Les élus locaux de Mogodé contribuent à la création des marchés locaux, ceci grâce à l'apport des ONG et d'autres partenaires comme le FEICOM²¹⁵. L'implication de la commune dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage pour booster la production locale, est visible à travers l'octroi des engrais aux producteurs agricoles et d'autres matériels pour l'agriculture. La commune accompagne les associations féminines à l'exemple de l'association des femmes *dabeuheu*, elle lutte contre la pauvreté en formant les femmes dans l'apprentissage des petits métiers (couture, fabrication des savons, teintures) etc..., et ces produits sont vendus dans les marchés locaux²¹⁶.

Dans ce chapitre, il s'agissait pour nous de parler de l'organisation sociale et institutionnelle de la commune de Mogodé et des enjeux de la gouvernance dans le développement local de cette commune. Il en ressort alors que, les collectivités territoriales décentralisées ont une lourde responsabilité face à la gestion de la population et s'investissent à mettre en exergue les forces profondes dans la matérialisation et l'amélioration des conditions de vie avec l'aide des différents partenaires ainsi que l'implication des populations.

²¹⁵ MINEPAT, *Les atouts économiques du Cameroun : Guide Bilingue des Potentialités Economiques*, Yaoundé, 2007, p.55.

²¹⁶ Plan communal de développement Commune de Mogodé, 2015, p.56.

CHAPITRE III : COMMUNE DE MOGODÉ FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL À L'ÈRE DE LA DÉCENTRALISATION

La notion d'autodétermination des institutions municipales en cours depuis le début du millénaire n'exclut pas son exercice en Afrique et plus précisément au Cameroun. Partout la politique de développement local ou territorial s'accompagne avec la notion de décentralisation. Certes, mais avec des vitesses et suivant des modalités qui épousent le cadre socioculturel, les contextes historiques et les politiques de chaque pays. Pour combiner développement durable et l'impact sociopolitique de la mondialisation sur les économies locales, la planification de la politique territoriale est devenue une voie de renouvellement des enjeux du développement et de multiples laboratoires d'expérimentation de nouveaux jeux et systèmes d'acteurs. Ce chapitre s'articule autour de deux grandes parties : en première partie nous avons, l'administration territoriale décentralisée à l'épreuve du développement local et la deuxième partie est intitulée la commune de Mogodé face aux défis du développement local à l'ère de la décentralisation.

I-UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE DECENTRALISÉE A L'EPREUVE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les collectivités territoriales décentralisées s'ouvrent à des formes de coopération dans la mise en œuvre de ces projets. Mais restent limitées en termes de capacités managériales. Toutes sont appelées à relever les défis du développement local qui s'offrent à chacun et à la collectivité locale dont ils font partie.

1-STRATÉGIES ET PLANIFICATION D'UNE GOUVERNANCE LOCALE DÉCENTRALISÉE

Il faut tout d'abord préciser que la décentralisation n'est pas synonyme de développement local, car les collectivités incompétentes peuvent ralentir son effectivité si elle n'est pas correctement menée. Il faut répondre à une crise sociopolitique consécutive à la remise en cause au début des années 1990 des régimes de parti unique au pouvoir depuis des décennies. Il faut aussi réagir à la crise économique puisqu'au cours de la décennie 80, la baisse chronique des ressources budgétaires des pays africains et latino-américains accroît

leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Les politiques macro-économiques et les programmes d'ajustement structurel promus par le FMI et la Banque Mondiale (BM) n'ont pas eu les effets escomptés.

Le transfert des compétences aux instances administratives locales, doit permettre d'apporter aux besoins des populations des réponses plus efficaces. Or, cette volonté politique n'a pas toujours été présente dès le départ comme en témoignent aujourd'hui les difficultés des gouvernements à poursuivre les réformes de la décentralisation. La pression des bailleurs de fond en faveur de la décentralisation est une attitude ambiguë. La décentralisation dans les PED est avant tout le fruit de la pression des bailleurs de fonds et de la communauté internationale. Elle est devenue un mot-clef à la BM, au PNUD et dans la plupart des agences de coopération avec pour objectif la gestion efficace des ressources publiques, la réponse aux besoins des populations et l'amélioration de la participation politique. Cela s'est traduit concrètement par l'écriture des textes, l'étude des modalités de sa mise en œuvre, le financement des élections, l'octroi de moyens aux structures chargées de mettre en place la décentralisation, le renforcement des services déconcentrés de l'Etat, la formation du personnel des collectivités²¹⁷.

En outre, l'acceptation générale de la décentralisation recouvre des interprétations variées qui se traduisent par des stratégies diverses. Ainsi, ces stratégies peuvent être regroupées en quatre étapes: les stratégies endogènes, le développement de l'économie locale, le renforcement et l'encadrement du secteur informel et la promotion de la synergie avec les partenaires externes.

a- Les stratégies endogènes

Les schémas et les niveaux de décentralisation varient d'une région à l'autre. Cette diversité trouve en grande partie son origine dans l'histoire précoloniale et coloniale des pays. Le développement endogène est une conception du développement basé sur les ressources disponibles localement. Il prend en compte la manière dont les populations se sont organisées localement et ont appris à vivre dans leur environnement, avec l'ouverture nécessaire pour intégrer les connaissances et les pratiques extérieures. Les communes apparaissant comme l'échelon privilégié pour animer le développement local, on leur a souvent accordé un statut de collectivité locale décentralisée, l'élection de maires et le transfert de compétences,

²¹⁷ S. Ngane, *La décentralisation au Cameroun : un enjeu de gouvernance...*, p.90.

transfert parfois mais pas toujours accompagné des moyens. Plusieurs situations peuvent être citées :

- La déconcentration avec transfert nominal : Ghana, Cameroun, Kenya, Malawi, Zambie -
Le transfert de compétences : Maurice, Sénégal, Ouganda, Sierra Leone, Mali, Côte d'Ivoire, Nigeria, Tanzanie, Madagascar.
- Le transfert partiel, dans les seules zones urbaines : Namibie, Mozambique, Botswana.
- Il faut aussi souligner la grande différence avec les États fédérés (Afrique du Sud, Éthiopie, Nigeria et Tanzanie) et les autres. La décentralisation n'est pas une fin en soi mais elle est déterminante car ses principaux enjeux dans les PED sont l'instauration d'une démocratie locale, d'une part, et le développement local, d'autre part. Les liens sont en effet étroits entre ces trois notions²¹⁸.

Le développement endogène est une nécessité pour chaque région ou commune. La demande externe ne définit pas la croissance, mais plutôt des besoins internes. Désormais le développement n'est pas quantitatif mais qualitatif, il est en relation avec le besoin de la population fondé sur la valorisation des ressources de la localité et considère les aspects sociaux, culturelles technique et agricoles. Cependant, la stratégie endogène du développement local [c'est à dire la réduction de la dépendance régionale auprès de l'environnement extérieur] permet de recentrer le développement sur sa propre communauté. Il a alors pour objectif, rendre les populations responsables de leur destin commun, de leur insertion dans des ensembles régionaux plus étendus, et des opportunités qu'elles offrent localement aux générations future²¹⁹.

b- Le développement de l'économie locale

Dans la commune de Mogodé, la grande partie de la population exerce une économie de subsistance, basée principalement sur la recherche quotidienne et la nécessité de satisfaction.

De ce fait, le développement de l'économie s'observe dans trois branches telles que : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Le secteur primaire est caractérisé par la pratique de l'agriculture, l'élevage, l'exploitation artisanale et des ressources naturelles.

²¹⁸A.C.Martinet, " Développement endogène, stratégie et épistémologie pragmatiste en contexte africain", in *Revue internationale, des francophonies*, 2018, pp, 88-89.

²¹⁹ <https://grade.asso-web.com/23+definition-operationnelle-du-developpement-endogene.html>, consulté le 10 septembre 2022 à 15 h 30.

L'économie locale à mogodé s'observe tant au niveau urbain que dans les villages. La population de Mogodé met plus l'accent sur les cultures telles que les pommes de terre et le soja. En ce qui concerne l'élevage, il s'agit de l'élevage des bovins et des petits ruminants, et au niveau de l'exploitation des ressources naturelles, nous avons du sable dans les différentes mayo. Pour la population de la commune de Mogodé, ces activités du secteur primaire génèrent des revenus. Concernant le secteur secondaire, au niveau de la localité de Mogodé il n'existe pas de zone industrielle.²²⁰

Dans ce secteur les ressources minières sont constituées du sable et des roches. Mais elles ne sont pas exploitées et valorisées dans l'intérêt de contribuer au développement de l'économie locale, mais néanmoins nous observons l'existence des petites unités de transformation des produits agricoles (moulin à céréales, arachide et *niébé*), la forge pour la fabrication des houes, pioches etc. Nous remarquons la présence des ateliers de coutures plus précisément Mogodé centre. D'une manière ou d'une autre ces activités participent au développement de l'économie local. Le secteur tertiaire est caractérisé de façon globale par l'insuffisance des infrastructures de production, notamment le transport et la télécommunication dû à l'absence d'inventaire par type et par taille. Quant au tourisme, il constitue un faible maillon dans ce secteur, les pratiques traditionnelles et culturelles ne sont pas valablement représentées à cause de l'inexistence d'un patrimoine communal qui pouvait favoriser la pratique de ces activités. L'absence des institutions de mobilisation des ressources dans toute la commune constitue un frein au développement local.²²¹

c-Renforcement et encadrement du secteur informel local

Le secteur informel est un domaine incontournable dans l'activité économique, il est plus pratiqué et sa vitalité saute aux yeux dans la localité. Il contribue largement à la réduction de la pauvreté. Les personnes qui sont plus concernées par ce domaine sont les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Pour le renforcement et l'encadrement de ce secteur, la commune met en place des stratégies telles que : la création d'emplois pour les jeunes à travers les activités à hautes intensités de main d'œuvre (HIMO), la formation professionnelle basée sur le renforcement des capacités des ressources humaines et la pertinence des formations dispensées pour le rapprochement du aux attentes des jeunes.

La commune dispose aussi d'activités génératrices des revenus (AGR). Ceci pour :

²²⁰ Plan communal de développement Commune de Mogodé, 2015, p.45.

²²¹ Ibid., p. 60.

- _ le renforcement et l'encadrement du secteur informel par l'assurance ;
- _ La promotion du dialogue entre jeunes et autorités locales, en favorisant les rencontres entre jeunes et autorités dans le but de prendre ensemble des décisions concernant des projets de développement local.
- _ La délégation des leaders locaux les plus écoutés pour jouer le rôle d'intermédiaire entre jeunes et autorités locales. Concernant les femmes, le renforcement et l'encadrement dans ce secteur est basé sur les formations faites dans les différentes associations implantées dans la commune. Ces formations sont ,la fabrication du savon liquide, la transformation des pommes de terre en chips, le mil en bilbil, l'arachide en (*djamkare*) et la transformation des tissus par l'utilisation de la teinture.²²²

C-Promotion des synergies avec les partenaires externes

Le financement du commun renvoi à l'apport des ressources externes. Nous notons que ce financement dépend de la plupart des contributions des partenaires externes. Ces financements reposent sur les partenaires techniques de financement (PTF). Dans la commune de Mogodé ces partenaires externes sont par exemples : le FEICOM, le PNDP, les ONG, etc. ; l'existence des programmes de projets sectoriels (santé, éducation, agriculture etc.) permettent aux communes d'avoir accès pour le soutien de services de bases. La participation du commun est prévue dans sa conception ou elle s'inscrit dans le respect de son autonomie de gestion financière. Les collectivités bénéficient également de financement de la part de grands projets de développement qui interviennent dans la mise en œuvre de la décentralisation, ces projets financés par les autorités nationales et les institutions internationales de coopération visent le développement local.²²³

Pour le développement de la commune, les collectivités doivent recourir à la recherche des partenaires financiers. Autres partenaires externes de la commune dans le développement, nous avons les ONG qui financent des gros projets et qui mettent les fonds dans le but de soutenir des initiatives dunes de développement locales et cela est une reconnaissance signifiante de la part des sociétés civiles. Les communes disposent d'une large

²²² Zra Joseph, 45 ans, Premier adjoint au Maire, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé.

²²³ A. Keita et al, *Accroître les ressources financières des communes : pratiques émergents en Afrique de l'ouest du centre*, Amsterdam, Pays- Bas, KIT, 2008, pp. 31-32.

possibilité de mobilisation des fonds pour accroître le développement local. Ainsi par la multiplication des partenariats avec les organisations socioprofessionnelles.²²⁴

2-Implication de la commune dans le développement social

a- L'enseignement de base

L'enseignement primaire est un secteur de l'éducation qui nécessite de mettre un accent particulier sur le suivi et la qualité des enseignements. Depuis 1993, la commune de Mogodé était faiblement scolarisée. On estimait à 20% le taux de scolarisation des jeunes²²⁵. Cette faiblesse a souvent été attribuée à deux facteurs essentiels : d'une part, le retard relatif de l'implantation de l'école et des infrastructures scolaires et, d'autre part, le conflit entre l'école officielle et d'autres modes de transmission des connaissances plus anciennement implantés, dont l'école coranique²²⁶. Nos informateurs sur le terrain nous ont clairement signifié que la scolarisation était considérée comme une déviance des mœurs sociales. C'est pourquoi les statistiques sur la scolarisation des jeunes du département du Mayo Tsanaga sur la période 1993-2000 étaient relativement faibles, le taux d'analphabétisme était alors élevé²²⁷. La vitalité de l'école dans le secteur primaire s'est accru considérablement à partir de 2005 malgré les conditions inadéquates dans lesquelles se déroulaient les enseignements dû au manque des infrastructures et du matériels adéquats²²⁸. L'année 2013 a connu une véritable amélioration en matière d'infrastructures scolaires. C'est dans cette perspective que la commune de Mogodé dans le but de promouvoir l'éducation et de lutter contre l'analphabétisme, a entrepris la construction des écoles primaires et maternelles²²⁹. D'ailleurs la carte scolaire de l'éducation de base, qui est riche en infrastructure nous le témoigne car nous avons en 2009, la construction de 14 salles, en 2010, 10 salles, en 2011, 11 salles, 2012, 6 salles, en 2015, 18 salles, en 2016, 6 salles, en 2017, 02 salles, en 2018, 14 salles et en 2019, 10 salles de classes. Ceci pour un total de 91 salles de classes pour une commune qui enregistre 36 écoles publiques.

²²⁴ Ibid., p. 35.

²²⁵ Deli Yatoua, 45 ans, instituteur, entretien du 15 janvier 2022 à Rhumzou.

²²⁶ Luc Zra, 80 ans, patriarche, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé.

²²⁷ Zra Made, 55 ans, chef de village, entretien du 13 janvier 2022 à Gouria

²²⁸ Tize Dabala, 42 ans, enseignant, entretien du 14 janvier à Rhumsiki.

²²⁹ Isiyakou, 35 ans, Agent communal, entretien du 12 janvier 2022 à Mogodé.

Photo 10 : un bloc de deux salles de classe à l'école publique de TCHANAWA : financement ressource propre de la commune



Source : Archives commune Mogodé.

b-L 'enseignement secondaire

La carte scolaire dans la région de l'extrême-nord en générale et dans l'arrondissement de Mogodé en particulier était assez faible dans les années 1990 à cause du manque d'intérêt qu'accordaient les populations locales à l'éducation²³⁰. La constitution du 18 juin 1996 dans son article 55 alinéa 2 stipule que "Les Conseils de²³¹ collectivités territoriales décentralisées ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de ces collectivités"²³². C'est dans cette mouvance que la commune de Mogodé a vu naître son premier établissement secondaire d'enseignement général, un collège d'enseignement secondaires (CES) en 1997. Qui, devint plus tard lycée en 2005 et lycée bilingue de Mogodé en 2020. Dans le souci d'éradiquer le phénomène d'analphabétisme et de promouvoir une éducation de qualité, la commune de Mogodé œuvre sans relâche dans la mise sur pied des infrastructures scolaires, ainsi que la dotation des manuels scolaires et d'équipements dans ces centres éducatifs²³³. L'avènement de la décentralisation au Cameroun a permis au CTD en général et à la commune de Mogodé en particulier d'être les acteurs du développement éducatif. La période allant de 2005 à 2019 peut être vu comme une décennie

²³⁰ C. Seignobos, O. Iyébi-Mandjek, "Enseignement" in *Atlas de la province extrême-nord Cameroun*, vol 1, n°

²³¹ Marseille, IRD, 2005, pp, 139-144.

²³² Constitution du 18 juin 1996 dans son article 55 alinéas 2.

²³³ Archives communales de Mogodé.

du despotisme éclairé dans le secteur éducatif, avec un taux de scolarisation considérable, malgré la carte scolaire qui reste encore faible²³⁴. L'évolution de la scolarisation dans la localité de Mogodé nous permet de dénombrer les différents établissements secondaires qui s'y trouvent.

Ainsi de nos jours ont compte cinq lycées d'enseignement général, six collèges d'enseignement secondaire (CES), deux collèges d'enseignement technique industriel commerciale (CETIC) et un collège privé d'enseignement général. Ces centres éducatifs œuvrent dans la formation des jeunes et luttent contre le phénomène d'analphabétisme dans la commune de Mogodé.

Photo 11 : Bloc de deux salles de classe au CES de LDIRI : financement ressource propre de la Commune



Source : Archives communes Mogodé

II-LA COMMUNE DE MOGODÉ FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL À L'ÈRE DE LA DÉCÉNTRALISATION

Le défi majeur de la commune de Mogode face à la décentralisation est le développement durable de sa localité. Ceci en mettant sur pied des infrastructures sociales, culturelles et économiques. Il est loisible de constater que l'accès à ces services conditionne l'amélioration durable du cadre et des conditions de vie des populations de Mogode.

²³⁴ Tizé Silas, 55 ans, Enseignant, entretien du 14 janvier 2022 à Rhumsiki.

1-Aménagement des infrastructures du développement social

L'accès des populations aux services essentiels (santé, eau, énergie hygiène), vise une responsabilisation plus accrue des CTD dans la fourniture des « Services Essentiels » aux populations, tant en qualité qu'en quantité.

a-Sur le plan sanitaire

Parmi les secteurs d'activités du développement du Cameroun, le secteur sanitaire est non négligeable en ce qui concerne l'indice de développement humain. D'ailleurs, les œuvres du docteur Jamot témoignent de la volonté des pouvoirs publics à s'investir dans le domaine sanitaire de la période coloniale jusqu'à la période post indépendante. C'est dans cette logique que le ministère de la santé publique a transféré certaines de ses compétences aux CTD, pour la création des équipements, la réhabilitation des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire. A ce titre, la commune de Mogodé n'est pas en marge des compétences transférées par le MINSANTE²³⁵, car, les élus locaux s'investissent dans le développement du secteur sanitaire à Mogodé. De 1993 à 2000, la carte sanitaire de la localité de Mogodé n'avait qu'un seul air de santé notamment celui de Mogodé construit en 1990²³⁶.

Le transfert des compétences au CTD a permis d'agrandir la carte sanitaire de Mogodé avec la construction des infrastructures sanitaires dans d'autres localités qui sont dans la circonscription administrative de Mogodé. Depuis 2005 jusqu'en 2019, la carte sanitaire de Mogodé compte un hôpital de district et 7 centres de santé intégrés (CSI), dans les localités suivantes : Mogodé, Rhumzou, Ldiri, Mouftoum, Tchamahe, Houpou, Rhumsiki, et Barki), et trois hôpitaux privés (Kila, Sir, et Houpou)²³⁷. Pour le bon fonctionnement de ces infrastructures sanitaires, la commune de Mogodé a entrepris la réhabilitation de bon nombre de centres de santé et a offert divers matériels, dont les lits d'hospitalisation, les tables pour le personnel sanitaire, et plusieurs paquets minimum²³⁸.

²³⁵ S. Ngane, *La décentralisation au Cameroun ...*, p. 48.

²³⁶ Archives MINDDEVEL, document de transfert de compétences.

²³⁷ Plan communal de développement Commune de Mogodé, p. 34.

²³⁸ Ibid.

Photo 12 : Centre de sante intègre de Rhumsiki



Source : Kogne Véronique, le 13 janvier 2022 à Rhumsiki

b- L'accès en eau potable

Le problème majeur de la région septentrionale du Nord-Cameroun est indéniablement celui de l'accès à l'eau en générale et de l'eau potable en particulier pour les populations. La région est faiblement arrosée par les cours d'eaux et les rivières, ce qui rend encore plus complexe l'équilibre entre les besoins et les habitants. La majeure partie de la population s'alimente à des points d'eau communs dont la qualité n'est pas avérée. Toutefois, pour palier à cette situation, les politiques publiques et les acteurs d'aide au développement local de la région, ont adopté les initiatives dont le but est de construire les forages et les puits. A cet effet, la commune de Mogodé principal acteur du développement local, doit répondre à l'appel de sa population à travers les mécanismes de coopération et de collaboration tant local, national qu'international. La commune de Mogodé regorge sur son territoire de diverses ressources et est composée de plus de 28 villages, et pour améliorer les conditions de vie des populations elle a implanté au moins un point d'eau potable par village.²³⁹ Selon nos enquêtes elle dispose de 34 forages à la portée de la population. A ce sujet, la commune de Mogodé est sur une dynamique de promouvoir la redistribution de l'accès à l'eau pour ses populations à l'image du forage moderne sur la photo à la page 92.

²³⁹ Archives communales de Mogodé

Photo 13 : Forage équipé de PMH à Mogodé commune, financement FEICOM 2017



Source : Cliché Margueritte Massi, le 12 janvier 2022 à Mogodé.

La commune de Mogodé est une commune soucieuse de la vie de sa population ; C'est ainsi qu'elle met en place des forages d'eau potable dans les différents villages.

c-La couverture des infrastructures de l'énergie

La commune de Mogodé tout comme l'ensemble des communes du Cameroun fait face au problème d'énergie électrique. Une situation très préoccupante pour la réalisation des objectifs communaux de développement local et de la décentralisation. Malgré les efforts institutionnels planifiés par la stratégie communale de l'électrification rurale en cours dans les zones périphériques, il faut un accompagnement des autres acteurs ou plus particulièrement le secteur privé, avec la vulgarisation du système d'énergie solaire dans les villages où l'accès à l'électricité n'est pas encore possible. Il faut néanmoins souligner quelque villages bénéficient de la couverture du réseau électrique ENEO tels que : Rhoumzou, Mogodé, Sir, Rhumsiki et Gouria²⁴⁰. Dans cette commune nous remarquons aussi la présence des plaques solaires.

²⁴⁰ Archives communales de Mogodé.

2- Contribution de la commune de Mogodé dans le développement économique

a-sur le plan agricole

L'agriculture est un secteur d'activité économique important dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans la localité de Mogodé, 90% de la population locale vit de l'agriculture. Cette activité s'étend de l'agriculture de rente à l'agriculture de subsistance.

Le développement de l'agriculture est la préoccupation des élus locaux, qui encouragent sans relâche les agriculteurs à accroître la production agricole locale. Convenablement à l'évolution territoriale du Cameroun, la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et redynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun²⁴¹.

Grace à cette évolution politique, les élus locaux ont donné une nouvelle orientation aux organisations paysannes de contribuer à l'élaboration des différents projets de développement. Il est question d'orienter le développement sur les activités agricoles, et d'évoluer vers une réelle coopération entre les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et les coopératives agricoles pour répondre aux besoins exprimés par les populations²⁴².

Les associations paysannes jouent un rôle vital dans la planification et la réalisation des projets locaux, le succès de la stratégie de développement du secteur rural est le fruit d'une coopération entre les organisations paysannes et les élus locaux. L'idée de développement local trouve sa légitimité avec la loi de la décentralisation qui accorde les moyens aux CTD de se développer à travers des ressources disponibles²⁴³. C'est un transfert par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées de compétences particulières et de moyens appropriés.

Pour le législateur camerounais, la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion de développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

Le décret n°2010/042/PM du 26 février 2010 fixe les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes, en matière de promotion des activités de production agricole et le développement rural²⁴⁴. Le ministère de l'agriculture et du

²⁴¹ Loi n°96/06 du 18 janvier 1996.

²⁴² C. Ruault, *L'invention collective de l'action initiative de groupes d'agriculteurs et développement local*, Paris, Harmattan, 1996, p.18.

²⁴³ Djibril Diop, *L'engagement associatif à travers les associations villageoises de développement : une alternative pour le développement local*, Paris, Harmattan, 2007, p. 3.

²⁴⁴ Décret n°2010/042/PM du 26 février 2010.

développement rural (MINADER) a élaboré un cahier de charges qui précise les modalités de maîtrise d'ouvrage exercée par les communes ainsi que les modalités d'accompagnement.

C'est dans ce sens que le MINADER a transféré aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) pour la promotion agricole et le développement rural les compétences suivantes :

- la participation à l'acquisition des semences et pesticides ;
- la surveillance et la lutte contre les maladies phytosanitaires ;
- le développement des mini infrastructures rurales ;
- la mobilisation communautaire en vue du développement local²⁴⁵.

En matière de développement agricole, la commune de Mogodé encadre les paysans et vulgarise les activités agricoles ; ce qui permet la promotion du développement communautaire. Avec l'assistance des services déconcentrés du MINADER, l'appui à la planification locale et villageoise par la commune consiste en la réalisation d'un diagnostic complet des activités agricoles et l'identification des bassins de production et des types d'appuis nécessaires. L'agriculture est un élément solide de la structure économique de Mogodé. La localité dispose d'un potentiel diversifié d'exploitation pour la production des produits vivriers et de rentes. L'agriculture, bien qu'elle soit plus dominante, demeure une facette importante de la réalité économique de la localité²⁴⁶.

Dans le souci de promouvoir et d'encourager les activités agricoles, la collectivité territoriale décentralisée octroi :

- Les semences améliorées aux agriculteurs en vue d'accroître la production ;
- L'octroi des matériels agricoles ;
- Renforce et valoriser la production agricole par le financement des projets de groupements de producteurs ;
- Construction des espaces tels que les magasins, boutique, hangars pour : la conservation et la vente des produits ;
- L'aménagement des voies de communication pour l'écoulement des produits²⁴⁷.

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ B. Barbier et al, Les enjeux du développement agricole dans le Grand Nord du Cameroun, in *Espaces en Mutation, Des Acteurs Face à de Nouveaux Défis*, Garoua (CAM) Paris, cedex, Actes du colloque, mai 2002, pp.27-32.

²⁴⁷ Ministère de l'économie et des finances, *Annuaire statistique du Cameroun*, Yaoundé, Clé, 2000, p.65.

Photo 14 : Dons de matériels agricoles à distribuer aux femmes rurales



Source : archives communales de Mogodé

Cette photo représente les dons de la commune des matériels agricoles offerts aux femmes rurales, signe d'encouragement dans l'accroissement de l'agriculture de l'arrondissement de Mogodé.

b- Dans le domaine de l'élevage

L'élevage est une activité économique rentable dans la localité de Mogodé. C'est une activité traditionnelle très importante considérée comme héritage ancestrale d'où sa pratique intensive par la population locale. Mogodé est une zone favorable pour la pratique de l'élevage, son développement s'est intensifié grâce aux jeunes venus des pays voisins à l'exemple du Nigeria à la recherche de l'emploi²⁴⁸. La commune met donc l'accent sur le développement de l'élevage avec l'appui du Fonds Fiduciaire Urgence (FFU) de l'Union européenne pour l'Afrique et le PNDP par le lancement d'un recrutement d'une main d'œuvre locale et ainsi près de 250 jeunes ont été recrutés dans le cadre de la réalisation des micro-projets à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)²⁴⁹.

Pour abreuver ces ruminants qui souffrent d'insuffisance d'eau, la commune et ses partenaires ont mis en place :

- _ la construction d'une mare d'eau artificielle d'une capacité de 10000m³d'eau, ceci est un véritable chef-d'œuvre architectural pour la localité.

²⁴⁸ C.Djakba, PNDP- Extrême Nord : sur les traces bénéficiaires, www.Cameroon-tribune.cm, consulté le 12 septembre 2020 à 10h 15.

²⁴⁹ Ibid.

- _ Installation d'un château d'eau d'une capacité de 20m3 ;
- _ Construction des abreuvoirs et des forages, alimentés par l'énergie solaire²⁵⁰

Photo 15 : Mares d'eaux artificielles pour élevage



Source : Archives communal de mogodé.

L'élevage étant alors une activité lucrative dans l'arrondissement de Mogodé, les bergers de la localité peuvent désormais abreuver leurs ruminants sans inquiétude.

c-Activité commerciale

Le commerce est l'une des activités économiques de l'arrondissement de Mogodé. Les produits commercialisés sont issus de l'activité agricole, de la transformation des produits agricoles à caractère local à l'instar du vin de maïs (*bil-bil*), de l'huile d'arachide et plusieurs autres produits locaux²⁵¹. La vente des produits manufacturés en provenance des grandes métropoles comme Yaoundé, Douala et des pays voisins à l'occurrence du Nigeria et du Tchad inondent aussi les espaces commerciaux de l'arrondissement de Mogodé. Dans le souci de redynamiser l'activité commerciale, la commune de Mogodé a mis sur pied et a réhabilité plusieurs espaces commerciaux²⁵². Certaines de ces réalisations sont faites avec les fonds provenant de la commune, et d'autre avec le financement conjoint de la commune et du FEICOM, et du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), par le biais du transfert de certaines compétences aux CTD selon le décret n°2010/042/PM du 26 février 2010²⁵³. Les marchés locaux sont périodiques et leur tenue dans les différents lieux de commerce se fait à

²⁵⁰ Ibid.

²⁵¹ Pouwou Isaac, 55 ans, commerçant, entretien du 15 janvier 2022 à Rhoumzou.

²⁵² Kogné Deli, 40 ans, commerçante, entretien du 15 janvier 2022 à Rhumzou.

²⁵³ Décret n°2010/042/PM du 26 février 2010.

partir du calendrier dressé par l'exécutif communal, qui fixe l'ordre du passage des différents points commerciaux de l'arrondissement²⁵⁴.

Photo 16 : Espace commercial de Mogodé



Source : Cliché Margueritte Massi, 14 janvier 2022 à Mogodé.

d- Le transport

Le secteur de transport est un pilier incontournable dans la croissance économique d'une région donnée. Au Cameroun, le développement des voies de communication est l'une des préoccupations des pouvoirs publics²⁵⁵, car, il facilite les échanges des biens, des personnes et des services. C'est dans cette optique que le ministère en charge des travaux publics (MINTP) dans le cadre de la mise en œuvre du processus de la décentralisation, a transféré certaines de ses compétences aux CTD pour la création et l'entretien des routes rurales. Pour faciliter les échanges dans le territoire dont elle a la lourde charge, la commune de Mogodé œuvre sans relâche dans la densification du réseau routier de l'arrondissement, en interconnectant les différents pôles de production des produits d'origine agricoles, artisanales, aquatiques et

²⁵⁴ Archives Communales de Mogodé.

²⁵⁵ Document de stratégie du secteur rural, 2003, p.66.

d'autres produits manufacturés, vers les centres de consommation²⁵⁶. L'un des défis de l'exécutif communal de Mogodé a toujours été de développer le secteur routier afin de promouvoir le développement économique de la localité. De ce fait, la commune investit dans l'aménagement des infrastructures routières pour la consolidation du commerce, les échanges et intégration culturelle. L'entretien du secteur routier dans la commune de Mogodé provient du paiement des impôts et taxes que prélèvent les collecteurs dans les marchés locaux et l'appui du MINTP²⁵⁷.

En somme, ce chapitre mettait en exergue l'administration territoriale décentralisée et les stratégies utilisées dans la planification de la gouvernance locale d'une part. D'autre part, l'implication de la commune face aux défis du développement local. On note le dévouement de la commune dans la réalisation des infrastructures en collaboration avec ces différents acteurs et partenaires de la gouvernance décentralisée dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population.

²⁵⁶Document de stratégie sectorielle de transport, 2010, p. 35.

²⁵⁷Ibid.

CHAPITRE IV : LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE LOCALE DÉCENTRALISÉE DANS LA COMMUNE DE MOGODÉ

La nature institutionnelle de l'administration communale repose sur les principes de gouvernance et du management des politiques locales de croissance dans l'intérêt cardinal de l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural. Dans ce contexte plusieurs entraves peuvent empêcher la réalisation de ces objectifs. C'est par cette approche que se situent les limites de l'action des CTD, et l'occasion se projette à l'horizon pour entrevoir les perspectives futures à court, moyen et long terme. Dans ce chapitre il est question pour nous de présenter d'abord les faiblesses de la commune dans le développement local. Et après proposer les suggestions afin de parvenir au développement local.

I- ENTRAVES STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE MOGODÉ

Dans une dimension institutionnaliste, les repères d'une coordination localisée de développement apparaissent comme des modèles normatifs qui définissent ce qui semble devoir être fait dans un environnement économique partiellement connu et compris. Ces repères sont à la fois des contraintes et des ressources pour l'action.

1-LES ENTRAVES STRUCTURELLES

La gouvernance est en effet conditionnée par l'existence d'un partage minimum de repères que peut constituer par exemple un projet commun, constitutif d'une proximité institutionnelle entendue comme une condition certes contraignante, mais aussi permissive à la coordination. La réalisation concrète d'un projet commun implique, des actions collectives, une activité commune finalisée, bref une proximité organisationnelle.

a-Sur le plan financier

En dépit de l'accélération de la décentralisation souhaitée par l'État, il continue d'être le principal financeur du développement local. Cet état des choses est un sérieux handicap au développement local, quand on sait que l'objectif de la décentralisation est de doter les collectivités d'une certaine autonomie, pour leur permettre d'atteindre les cimes de leur

potentiel, et de participer, par conséquent, au développement du pays tout entier²⁵⁸. Dans la quasi-totalité des CTD du Cameroun, on constate que les recettes municipales sont extrêmement faibles, du fait de la non-diversification des sources de financement. Le résultat est que les collectivités fonctionnent exclusivement grâce aux Centimes Additionnels Communaux, ce qui ne limite leur investissement qu'à des ouvrages de très petite envergure²⁵⁹.

De plus, la faible implication des bailleurs de fonds nationaux ou étrangers ou même ceux des organisations de la société civile, couplée à l'absence quasi déconcertante des partenaires privés au développement, est à l'origine de la réduction de la capacité des collectivités locales à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie²⁶⁰.

En outre, la décentralisation a favorisé une multiplication d'acteurs locaux aux aspirations très souvent divergentes, mais aussi une confusion voire une ignorance des rôles, au plan institutionnel et surtout au plan de la pratique, ce qui constitue une entrave à certains projets de développement. A partir des données collectées à Mogodé, il se distingue deux principaux types : les acteurs institutionnels dont un groupe opère à l'échelle nationale et l'autre à l'échelle locale ; les acteurs du secteur privé constitués d'une part des acteurs formels ou des associations, et des acteurs informels d'autre part²⁶¹.

Pour ce qui est des rapports qu'ils entretiennent, à l'exception de quelques dysfonctionnements, il ressort que la relation qui existe entre les acteurs institutionnels et les acteurs du secteur privé peut être qualifiée de franche, d'autant plus que, les conflits en matière de gestion foncière sont rares entre ces acteurs. Par contre, pour ceux d'un même groupe, il existe une confusion de rôle du fait de la divergence des objectifs, du chevauchement des compétences et surtout de l'inexistence d'un cadre légal définissant clairement leur champ d'action respectif. Malgré le contexte d'insécurité de la plupart des localités du Nord -Cameroun, l'arrondissement de Mogodé ne semble pas être exclu dans ce contexte d'instabilité territoriale et ceci freine son rayonnement politico-économique et socioculturel²⁶².

²⁵⁸ P.Petnga Nyamen , "Défis et enjeux de la gouvernance locale au Cameroun à l'ère de la décentralisation :cas de la ville de Garoua" in, *Journal de l'Académie des Sciences du Cameroun*, vol 16, n°2, Yaoundé, édition Clé, 2020, p.75.

²⁵⁹ Ibid.

²⁶⁰ *Financement des collectivités locales : les défis du 21 e siècle, deuxième rapport mondial sur la décentralisation et la sdémocratie locale*, GOLD II, Bruxelles, Edition Bruylant, 2010, p.102.

²⁶¹ OIT, *L'impact de la décentralisation et de la privation sur les services municipaux*, Genève, rapport de la réunion du 15 au 19 Octobre 2001, p. 11.

²⁶² Ibid.

c- Question sécuritaire : obstacle au développement du tourisme dans la commune de Mogodé

La nature a prédestiné la région de l'extrême -Nord Cameroun et de la localité de Mogodé d'abondantes zones touristiques. Depuis 2013 les populations de l'extrême nord vivent dans une psychose contraignant les touristes à ne plus jouir des plus beaux plaisirs que leur offrait la plaine de l'extrême nord Cameroun²⁶³. Pourtant, la localité de Mogodé n'a pas connu des attentats de la secte islamique Boko Haram ; mais son activité touristique a été freiné par la montée en puissance de la menace terroriste qui a définitivement accentué le doute sur la fréquentation de cette partie de la région de l'Extrême-Nord²⁶⁴. Cette localité reste aussi influencée par une insécurité permanente. Ce climat d'insécurité longtemps entretenu par les coupeurs de route et la criminalité transfrontalière, s'est accentué avec les nouvelles menaces comme le terrorisme.

La persistance et la gravité de l'insécurité viennent ainsi répandre le doute sur la fréquentation d'une localité déjà diminuée par les problèmes d'infrastructures sociales de base et d'extrême pauvreté. L'extrême -nord Cameroun fait partie de l'une des régions du Cameroun faisant face aux problèmes d'insécurité. Cette région connaît une fragilité sécuritaire suite à la montée en puissance du terrorisme et de l'insécurité transfrontalière. En raison des limites que cette partie du Cameroun partage avec les Républiques du Nigeria, du Tchad et de la RCA, le Septentrion camerounais est en proie comme tous les Etats du bassin du Lac Tchad (Nigeria, Niger, Tchad, Cameroun, RCA), à l'insécurité transfrontalière²⁶⁵.

À cause de ces attaques, les champs et les localités frontalières avec le Nigeria comme Mogodé ont été désertés et les activités économiques ont été quasiment arrêtées. Le secteur touristique de Mogodé, a connu une véritable baisse, ce qui a entraîné la réduction du nombre de visiteurs. Les établissements de tourisme ont manqué de clientèle à l'instar du campement

²⁶³ J. Djabba et J. N. Ngaggue, "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes : Mogodé et ses environs dans l'Extrême-Nord (Cameroun) ", novembre 2018. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.14195>, consulté 07 septembre 2022, à 18h19

²⁶⁴ M. H. Etoga et al, "Tourisme et insécurité au Cameroun. Quelles stratégies pour le maintien de l'activité dans les Régions du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Est du Pays ?", in *Revue espace géographique et société marocaine*, n° 47/48, Yaoundé, Edition clé, 2021, pp. 223-258.

²⁶⁵ J. Djabba et J. N. Ngaggue, "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes ...", novembre 2018, <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.14195>, consulté le 6 septembre 2022 à 14h 25

de Rhumsiki²⁶⁶. Les bâtiments ont été abandonnés et se sont détruits, ainsi que les établissements de restauration qui ont fermé et ont été abandonnés. L'activité touristique n'était plus favorable dans la localité de Mogodé. Avec le phénomène des enlèvements et des prises d'otages, les voyages présentaient de plus en plus de risque pour les touristes. Ainsi, d'une année à l'autre, Mogodé a vu son nombre de visiteurs chuter drastiquement et l'on pouvait dénombrer à peine 75 visiteurs en 2015. Selon la gestionnaire du site touristique de Mogodé²⁶⁷, une grande majorité de ces touristes provenaient de l'Europe de l'Ouest. Les pays les plus représentatifs étant la France 21,80/ et l'Allemagne 20,30 %.

Tableau 9 : Arrivée des touristes dans les établissements d'hébergement touristique entre 2009-2015

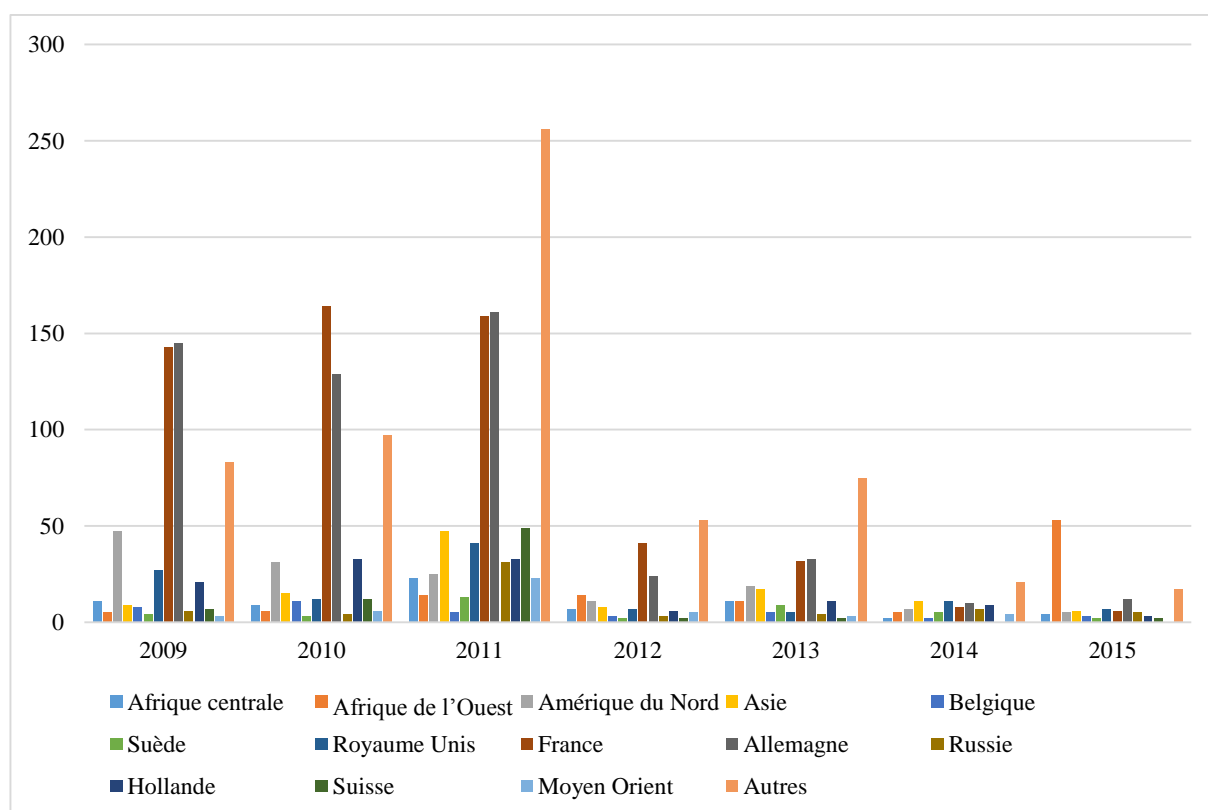
Pays /Région d'origine	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	%
Afrique centrale	11	9	23	7	11	2	4	67	02,67%
Afrique de l'Ouest	5	6	14	14	11	5	53	58	02,29%
Amérique du Nord	47	31	25	11	19	7	5	145	05,72%
Asie	9	15	47	8	17	11	6	113	04,47%
Belgique	8	11	5	3	5	2	3	37	01,46%
Suède	4	3	13	2	9	5	2	38	01,50%
Royaume Unis	27	12	41	7	5	11	7	110	04,34%
France	143	164	159	41	32	8	6	553	21,55%
Allemagne	145	129	161	24	33	10	12	514	20,30%
Russie	6	4	31	3	4	7	5	60	02,38%
Hollande	21	33	33	6	11	9	3	116	04,59%
Suisse	7	12	49	2	2	0	2	74	02,92%
Moyen Orient	3	6	23	5	3	4	0	44	01,73%
Autres	83	97	256	53	75	21	17	602	23,78%
Total	519	532	880	186	237	102	75	2531	100
Part en%	20,50	21,13	34,71	07,34	09,36	04,30	02,96	100	/

Source : Tableau réalisé à partir des archives du MINTOUR

²⁶⁶ C. Seignobos, "Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales mbororo", in *Afrique contemporaine* vol 3 n°239, Paris, Karthala, 2011, pp. 35-59.

²⁶⁷ G. Laleix, " Cameroun : relancer le tourisme sinistré par l'insécurité ", in *Afrique Économie*, 2016, pp. 15-32. www.rfi.fr/emission/20160922-cameroun.

Graphique 5 : Arrivée des touristes dans les établissements d'hébergement touristique entre 2009-201



Source : Graphique réalisé à partir du tableau ci-dessus

d- Faible autonomisation de la commune

La décentralisation telle qu'elle a été mise en place au Cameroun, a rendu effective la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Depuis le 18 janvier 1996, les CTD au Cameroun éprouvent d'énormes difficultés à s'auto gérer sur le plan économique. Les communes au Cameroun et celui de Mogodé en particulier attendent les budgets venant de l'Etat central, ce qui explique la dictature de l'Etat sur les CTD²⁶⁸. La commune de Mogodé ne peut mobiliser les ressources puisqu'en général elle n'a pas l'autorité budgétaire nécessaire propre à son fonctionnement.

En outre, les municipalités et les administrations locales ont rarement la force économique et les moyens financiers qui leur permettraient d'avoir accès aux marchés des capitaux. Il y a décentralisation lorsque les autorités administratives locales ont le pouvoir de

²⁶⁸ OIT, "L'impact de la décentralisation et de la privatisation sur les services municipaux", Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion paritaire sur l'impact de la décentralisation et de la privatisation sur les services municipaux, Genève, rapport de la réunion du 15 au 19 Octobre 2001, p.11.

prendre des décisions, poser des normes de leur seule volonté et librement²⁶⁹. Mais, dans le cadre d'un Etat unitaire, cette liberté n'existe pas, même lorsque les organes locaux bénéficient d'une compétence discrétionnaire²⁷⁰.

Autonomie administrative des collectivités, sous-entend qu'elles doivent avoir une administration et un personnel propre pour gérer les intérêts locaux²⁷¹. Octroi aux collectivités de la personnalité juridique qui entraîne l'autonomie financière, sans laquelle, fautes de ressources propres et de toute possibilité d'action, il n'est pas question qu'elles puissent gérer leurs affaires. L'autonomie financière s'analyse par la capacité des collectivités territoriales à générer des ressources nécessaires au financement de leur politique de développement²⁷².

Bien que les collectivités locales bénéficient de dotations de la part de l'Etat, l'autonomie doit se manifester par l'exercice d'une compétence fiscale et d'un pouvoir budgétaire au niveau local. Ce qui implique l'existence d'un impôt local et d'un pouvoir de décision fiscal local²⁷³ dont la conséquence est que les prélèvements ne soient pas opérés par l'Etat sur les ressources fiscales locales. L'efficacité de cette autonomie est subordonnée à la détention de moyens propres de financements suffisants : d'où, la nécessité d'une réforme fiscale adéquate.

2-ENTRAVES CONJONCTURELLES

De façon générale, et dans une perspective de développement durable, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de l'intérêt commun et de la durée, afin de modifier le contenu de la croissance. Par contre, la notion de conjoncture présente le mérite de redonner au temps de la profondeur, et par là même de rappeler les contraintes du temps long et donc la nécessité d'intégrer les préoccupations économiques et écologiques dans la prise de décisions. Cette caractéristique du temps est souvent absente des réflexions des acteurs socio-économiques pour lui préférer, face à l'urgence des problèmes actuels, des réponses rapides mais finalement peu durables, voire éphémères.

²⁶⁹ N. Tsimi, "L'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : exemple du Cameroun", Thèse de Doctorat en droit public, Université Paris II, 2010, pp. 102-105.

²⁷⁰ OIT, "L'impact de la décentralisation et de la privatisation sur les services municipaux", ... 2001, p.14.

²⁷¹ D. Guimdo et B. Raymond, "Constitution et décentralisation au Cameroun depuis la réforme Constitutionnelle du 18 janvier 1996", in *Revue juridique et politique des états francophones*, vol 59, n°2, Leiden, 2005, p.211.

²⁷² J. Rivero et J. Waline, *Droit administratif*, 18ème éd, Paris, Dalloz, 2000, p.311.

²⁷³ C. H. Courson, "Autonomie financière des collectivités locales : La voie étroite", in *Commentaire*, N° 100, Paris, Hiver, 2003, pp. 885-887.

a-Insuffisance des infrastructures de transport

Lorsqu'on s'intéresse à la répartition spatiale des infrastructures routières dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun, l'on compte la plus forte densité de routes, qui devrait représenter a priori un atout permettant de mettre en connexion les marchés ruraux et urbains²⁷⁴. La localité de Mogodé souffre davantage d'un handicap au niveau du développement des infrastructures routières permettant de désenclaver les zones rurales. Le manque d'entretien des routes est un frein sinon un blocage au processus de développement social, économique et culturel dans cette partie du triangle nationale. Les routes reliant l'arrondissement de Mogodé des zones rurales sont totalement enclavées et sont impraticables pendant la saison de fortes précipitations. L'entretien des routes secondaires reliant les zones de production agricole aux centres urbains de consommation dans la commune de Mogodé connaissent une dégradation avancée faute de budgets d'entretien conséquents ou de détournements des ressources allouées²⁷⁵.

L'acheminement de la production agricole des zones rurales vers les marchés de consommation est un véritable calvaire en saison pluvieuse. Ce qui entraîne une flambée exorbitante des prix des denrées sur les marchés locaux. Le manque des infrastructures routières dans la commune de Mogodé impacte sur le développement de la localité, à cause des faibles échanges avec les zones voisines, ainsi une baisse des recettes auprès de la commune pour son bon fonctionnement s'observe par l'insuffisance des moyens de transport.

Ce secteur de transport handicape le développement socioéconomique de la commune, par son enclavement causé par l'érosion en saison de pluies, mais aussi par la non mobilisation des ressources financières par la commune pour son amélioration. Les véhicules en provenance du Nigeria passant par mogodé éprouvent d'énormes difficultés à accéder au Cameroun car la localité de Mogodé constitue une liaison entre les deux pays. Ce mauvais état de routes, est un véritable frein pour la commune à pouvoir mobiliser les ressources financières via les taxes communales²⁷⁶.

²⁷⁴ E. J.Fofiri Nzossie et al, *Impact des infrastructures routières dans la structuration et le fonctionnement des espaces marchands au Nord-Cameroun*, Dijon, Edition Montpellier, 2011, p. 8.

²⁷⁵ Y. Marguerat., "Les faiblesses de la vie économique et sociale moderne in le Nord du Cameroun : bilan de dix ans de recherches, Yaoundé, Onarest, vol 2, 1979, pp. 526-530.

²⁷⁶ Archives Ministère des travaux publics et des transports/Comité interministériel de suivi des opérations de pesage/Station de Manwi à Ngaoundéré-MINTP/CISOP/SM- (2009). *Rapports d'activités janvier-décembre 2009*. p.15.

b-Boko Haram : une menace pour l'évolution de la Commune de Mogodé

La détérioration de la situation sécuritaire a eu un impact considérable sur la vie quotidienne des communautés locales. L'agriculture, le commerce transfrontalier, la pêche dans le Lac Tchad et autres activités ont été perturbées. Les activités militaires empêchent les civils de se déplacer librement. La présence des mines et des islamistes de Boko-Haram dans certaines zones (Fotokol, Mayo-Moskota et Kolofata) rend difficile l'accès aux agents humanitaires et les populations locales vident les villages. Les études montrent que la région de l'Extrême-Nord a connu en 2015 un déficit céréalier de 132 000 tonnes sur 770 300 tonnes escomptées. Plus d'une centaine d'écoles ont également été fermées à cause des risques élevés d'enlèvements et les élèves se sont déplacés vers des écoles plus sécurisées, mais qui n'ont malheureusement pas de grandes capacités d'accueil. En 2016 la population totale déplacée dans les seuls départements de Mayo-Tsanaga et du Logone-et-Chari a été estimée à 81 693 personnes soit un pourcentage de 33 / de déplacés²⁷⁷.

Une étude faite par l'Institut National de la Statistique du Cameroun (INS) révèle que l'Extrême-Nord du Cameroun a connu de 2014-2015 la plus haute proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté soit 74,3%. Cette région est suivie par celle de la région du Nord, elle aussi frontalière avec le Nigeria, avec un taux de 67,9%. Dans sa conclusion l'étude relève que si le taux de pauvreté a baissé partout ailleurs au Cameroun, au cours de l'année 2014, il est en "nette augmentation" dans l'extrême-nord, région camerounaise en proie aux exactions de Boko Haram soit un pourcentage de 47.1 /²⁷⁸.

Fort de tout ceci, le gouvernement camerounais a lancé en 2015 un plan d'urgence pour la construction de diverses infrastructures sociales dans l'Extrême-Nord, notamment des salles de classe, des cantines scolaires, des branchements électriques ou encore des forages d'eau potable. Un programme de relance du secteur agricole a également été défini. Sur le plan sécuritaire, la mobilisation d'une force multinationale mixte pour lutter contre le groupe armé fait penser à des lendemains meilleurs. Malgré tout, le terrorisme a déjà porté un sérieux

²⁷⁷J. Djabba et J. N. Ngague, "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes : Mogodé et ses environs dans l'Extrême-Nord Cameroun", <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.14195>, consulté le 06 septembre 2022 à 14h 25.

²⁷⁸ L'Institut National de la Statistique du Cameroun (INS), 2014-2015.

coup à la vie économique et sociale et aux efforts de développement de l'Extrême-Nord en général et de Mogodé en particulier²⁷⁹.

Malgré les dispositions des forces armées nationales (environ 3000 soldats équipés) et un déploiement récent d'une force multinationale d'environ 2600 hommes de troupe dans les frontières, l'État camerounais et ses alliés n'arrivent toujours pas à agir avec fermeté pour régler cette criminalité ignoble tous les jours les milices de la secte islamique Boko-Haram complexifient les stratégies de lutte. L'enquête révèle que Boko-Haram recrute ses jeunes milices parmi les enfants des écoles coraniques dans les villages du Cameroun et du Nigéria moyennant de fortes sommes ; certains parents sont forcés à sacrifier leurs progénitures pour la cause d'Allah. Suite à un lavage de cerveau, ces enfants dont certains sont quelquefois enlevés constituent des bombes humaines dans les opérations kamikazes. Au Cameroun, au Nigéria, au Tchad comme au Niger les terroristes de Boko-Haram imposent une guerre asymétrique²⁸⁰.

c-Conflits interethniques entre agriculteurs et éleveurs.

Les conflits interethniques entre agriculteurs et éleveurs dans la commune de Mogodé portent sur des problèmes culturels, économiques, juridiques, politiques ou territoriaux entre deux ou plusieurs groupes ethniques aux origines différentes²⁸¹. Il y a conflits de ce type lorsqu'un groupe se persuade, à tort ou à raison, qu'il est menacé, marginalisé ou minoritaire soit au sujet de la redistribution des ressources naturelles, soit sur le plan politique, par la domination exclusive et l'accaparement des postes administratifs locaux d'un autre groupe qui lui est insupportable²⁸².

On parle de ce genre de conflit lorsque la survivance réelle ou fantasmagique du groupe est en jeu, quand celui-ci se sent dépossédé non seulement d'un territoire ou de son territoire, mais plus gravement lorsqu'il se sent dépossédé de son devoir de vivre, de son identité et de sa spécificité. Le conflit interethnique résulte des crises redistribution des ressources naturelles et des inégalités sociales. Lorsque celles-ci se manifestent, les normes de

²⁷⁹ Ibid.

²⁸⁰J. Djabba et J. N. Ngapgue, "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes ...", p.55.

²⁸¹ Rapport de l'étude sur les conflits et mécanismes de résolution des crises à l'Extrême –Nord du Cameroun, 2015, p.56.

²⁸² D. Marty et al, "Cause des conflits liés à la mobilisation pastorale et mesures d'atténuation", *Rapport d'étude*, septembre 2010, p.31.

comportement sont sujettes à de profondes remises en question et à des attaques destinées à les modifier radicalement²⁸³. La construction de menaces et un processus de victimisation servant particulièrement à redéfinir les identités, pour éventuellement modifier l'équilibre ethnique, par la force. Ils visent à satisfaire des individus, des leaders ou des collectivités qui aspirent à canaliser le changement identitaire pour des fins de légitimité de groupe, d'affirmation d'autonomie ou de chauvinisme culturel. Un conflit interethnique n'est pas seulement un conflit de domination ou de conquête, c'est un conflit qui est vécu par ses protagonistes comme défensif²⁸⁴.

Dans le perspective constructiviste, les conflits interethniques reposent sur une dynamique psychologique puisque les conflits identitaires semblent être le produit de blessures narcissiques à l'identité des groupes. En vérité ces blessures et la volonté de les guérir par le recours à la violence sont surtout construites par des leaders ethniques et politiques. Ces crises ne sont pas nécessairement ancestrales ou inévitables. Elles correspondent à des déséquilibres de connaissances provoqués et alimentés par une peur chez le groupe de disparaître ou d'être diminué. Dans la même optique, on ne peut comprendre les dynamiques nationalitaires qu'en les analysant en termes de stratégies d'acteurs, ou des entrepreneurs politiques mobilisent des groupes fabriquant, à partir des significations imaginaires sociales majeures de la société, de nouveaux arrangements entre concepts tirés du stock cognitif de la société donnée²⁸⁵.

Les identités sociales à caractère agressif, dans cette perspective, sont construites socialement par le biais d'un ensemble de processus complémentaires où interviennent à nouveau les élites politiques qui se servent des vieilles mythologies politiques pour nourrir les peurs collectives qu'inspire l'avenir. Dans ce contexte, si l'on se place du point de vue des traditions et des coutumes, les groupes qui craignent pour leur survie, misent sur la violence et se préparent en conséquence, en créant les conditions propices à son déchaînement. Dans la même veine, selon les constructivistes la violence n'est pas inhérente mais conditionnée par les attitudes et l'apprentissage individuel et collectif de la nature, socialement construite, de l'ethnicité.²⁸⁶

²⁸³ Ibid.

²⁸⁴ J.E.Ntap., "*Tension entre agriculteurs et nomades du Cameroun*", www.voaafrique.com, consulté le 26 septembre 2022 à 16h 02.

²⁸⁵ S. Krätli et C. Toulmin, "Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne", Research report. IIED, London, 1999, p.11.

²⁸⁶ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-0013995>, consulté le 15 août 2022 à 9h 10.

Les conflits identitaires se mobilisent à partir d'une solidarité géoculturelle pour négocier en position de force les partages des revenus de l'État central avec les représentants des autres groupes équivalents.²⁸⁷ Ils visent aussi l'absorption pour leur profit singulier communautaire des ressources générales de l'État-providence. À vrai dire, les conflits intercommunautaires voient s'affronter des intérêts collectifs en ce sens qu'ils touchent à la fois l'individu et ce groupe auquel l'individu appartient et par lequel il existe. Face aux acides déstructurant de la modernité, face à la misère économique, à la désintégration politique, l'identité collective d'un groupe humain redevient le seul point stable²⁸⁸.

L'identitaire devient pour la communauté et pour l'individu un des seuls repères structurants. Les conflits interethniques résultent aussi du mauvais fonctionnement des quatre dimensions de la paix civile, à savoir la paix politique, la paix économique, la paix sociale et la paix culturelle, qui correspondent aux quatre espaces de citoyenneté, indispensables à la volonté de vivre ensemble. Les conflits interethniques ont une autre caractéristique, car ils tournent autour des ressources naturelles, c'est-à-dire la volonté de propriété, de commander et la quête de pouvoir de l'homme. Ici, comme dans d'autres types de conflits, l'homme veut réaliser un dessein d'autonomie qui débouche sur un pouvoir.²⁸⁹

II- PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LA COMMUNE DE MOGODÉ

L'interdépendance intergénérationnelle est intégrée dans la démarche des pays puisque la charte, qui exprime le projet commun, doit tenir compte du passé du territoire et proposer une réflexion prospective. La loi prévoit ainsi le temps nécessaire à la maturation et à la mise en œuvre de la charte, les projets se devant d'apporter des solutions durables aux problèmes de gestion de ressources par exemple.

1- PERSPECTIVES A COURT TERME

Le principe d'interdépendance entre acteurs contemporains cette fois, est aussi respecté du fait de la variété des acteurs du développement local : entreprises, collectivités publiques, associations, syndicats, simples citoyens, etc. Les coordinations se font plus ouvertes, l'inaccessibilité des catégories d'acteurs faisant place à un vide grandissant. La notion de

²⁸⁷ D. Abdoulaye, "Conflits interethniques et sous-développement dans le Logone et Chari", Mémoire de Master en Sciences Sociales pour le Développement, Institut Supérieur du Sahel, Université de Maroua, 2014, pp, 50-52.

²⁸⁸ I. Saïbou, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, pp.19-20.

²⁸⁹ J.C., Zeltner, *Histoire des Arabes sur les rives du lac Tchad*, Paris, CNRS, s1970, p. 95.

gouvernance elle-même, par nature à la confluence de la science économique et de la science politique, dénote encore l'interdisciplinarité.

a-L'eau et l'assainissement : un exemple de stratégies municipales concertées

La stratégie de la mise sur pied de l'eau potable et l'assainissement est un travail réalisé en commun par le Programme Solidarité Eau (Ps-Eau) et le Partenariat pour le développement municipal (PDM). La démarche est fondée à la fois sur une approche technique rationalisée à partir d'objectifs de couverture des besoins répertoriés et sur une concertation aussi bien des pour voyeurs existants ou potentiels de services que des usagers organisés ou non organisés.²⁹⁰ Dès lors, il s'agit d'une approche sectorielle pouvant aller de pair, au plan communal, avec des démarches visant d'autres domaines. La méthode consiste, politiquement, à personnaliser le processus sur le maire tout en assurant son efficacité technique en recourant à un facilitateur technique. Ce dernier reste maître des propositions techniques pour l'élaboration de la stratégie de réalisation d'équipements, soumise à l'approbation des parties prenantes mais il lui est recommandé de s'adapter à la situation préexistante mais la décentralisation actuelle dans les pays africains délègue aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) le rôle d'offrir de l'eau potable et les services d'assainissement aux populations²⁹¹.

Les services techniques de la commune restent également au premier plan pour la mise en œuvre et pour le suivi de la réalisation dans la mesure où les changements de majorité électorale sont fréquents et sont considérés comme facteurs déstabilisants. C'est de la concertation que, d'abord, doit émerger une prise de conscience de la part du maire et des parties prenantes de la situation dans laquelle leur commune se trouve en matière de desserte de biens et de services publics²⁹². Ensuite, le consensus est en mesure de s'établir. Lors de la discussion qui a suivi l'exposé, le cas de l'Ethiopie a été donné comme exemple d'une capacité de l'Etat de mobiliser la population et d'un fort engagement politique des maires en faveur des services publics avec toutefois un point d'interrogation sur la nature de cet

²⁹⁰ D. Rodrigue et al, ""Vulnérabilité des système d'approvisionnement en Eau face aux Risques climatiques en zone soudano-Sahélienne :cas de la commune de Mogodé, Extrême- nord Cameroun"" , in *Journal de l'académie des sciences du Cameroun*, vol 12,n°2 , Yaoundé, Edition clé, 2015, pp. 60-62.

²⁹¹ R.M.Tanze, J.Lapeze, " L'opérationnalisation de la gouvernance territoriale dans la mise en œuvre des projets de développement issus des espaces périurbains d'Afrique subsaharienne : les cas de Yaoundé au Cameroun, de Lomé et de Notsé au Togo", Thèse de Doctorat en Sciences du territoire, L'Université Grenoble Alpes, le 18 décembre 2021, p. 111.

²⁹² E. Temgoua, et al, "Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la pérennisation des services d'eau et assainissement dans les zones non concédées: cas de la Commune de Dschang", In *Journal des sciences biologiques et chimiques*, Vol 13, n° 5, Septembre 2019, pp. 122-132.

encadrement politique qui relève plutôt d'un dispositif de contrôle²⁹³. Il serait intéressant de savoir s'il y a eu un changement de perception du pouvoir communal et du politique après la mise en place de ces programmes qui favorisent l'implication et l'échange entre les acteurs locaux. Quelle vision du politique s'est construite à l'issue de ces initiatives ;

- comment la phase de suivi se déroule-t-elle ;
- comment la municipalité s'approprié-t-elle ;
- quel rôle y joue-t-elle ; est-ce qu'on peut comparer les différentes manières dont les appropriations ou les institutionnalisations se sont effectuées²⁹⁴.

L'approche sectorielle a également été discutée dans la mesure où elle risque d'empêcher de communaliser les options retenues pour le secteur concerné parce qu'elles seraient soumises à des arbitrages d'un niveau plus élevé. Par contre, la recherche du consensus sur la stratégie à adopter avec l'ensemble des acteurs s'appuie sur des séances d'explication participatives qui ne s'intègrent pas nécessairement dans une démarche de nature politique²⁹⁵.

b- Les financements des collectivités territoriales

Si le politique n'est pas complètement subordonné au développement, s'il a une existence propre qui mérite d'être considérée pour elle-même, la question des financements des collectivités territoriales se pose alors d'une nouvelle manière. Il s'agit notamment de savoir comment les financements interfèrent avec cette dimension politique d'autonomie, d'initiative, de capacité à interpeller l'Etat, etc²⁹⁶. On peut se demander quels types de financements peuvent contribuer au développement autonome de services publics.

Il importe aussi, par exemple, de se préoccuper de l'utilisation possible des débats sur les financements dans le domaine spécifique du politique évoqué plus haut : par exemple pour renforcer la capacité des collectivités à élaborer une décision, à avoir une pratique politique participative, ou à négocier avec l'Etat. Cela conduit à la question de l'emprunt comme expression de l'autonomie de la collectivité territoriale, mais aussi à celles de la gestion locale des finances. On pourrait à ce titre se tourner vers les expériences multiples de budgets

²⁹³Ibid., pp, 134-137.

²⁹⁴C. Baron et A. Bonnassieu, "Les enjeux de l'accès à l'eau en Afrique de l'Ouest : diversité des modes de gouvernance et conflits d'usages" in *Mondes en Développement*, vol 156, n°4, Paris, L'Harmattan, 2011, p.14.

²⁹⁵ Ibid., pp.17-32.

²⁹⁶ OIT, L'impact de la décentralisation et de la privation sur les services municipaux, *Rapport de la réunion du 15-19 octobre 2001*, p. 21.

participatifs.²⁹⁷ On se situe à la fois dans le financement pour le développement et dans le financement pour des actions proprement politiques. Les divers types de financement ne contribuent pas tous de la même manière au développement du politique et à la consolidation de pratiques politiques comme celles évoquées sur un point.

Ainsi, les droits de tirage de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) au Mali relèvent de l'aide internationale. Ils correspondent aux aides au développement social et économique des collectivités construction d'écoles, mais ne contribuent pas forcément au renforcement des pratiques démocratiques locales : leur utilisation s'accommode de pratiques bureaucratiques étrangères à toute forme de participation des citoyens locaux. De plus, les collectivités territoriales bénéficiaires ne disposent d'aucun moyen d'intervention encore moins de pression sur les institutions qui les financent. Ces financements instaurent de la dépendance vis-à-vis d'acteurs inaccessibles de la coopération internationale, qui ne se trouvent pas dans la sphère politique des collectivités concernées ; l'Etat lui-même est également dépendant de ces partenaires ce qui a provoqué, par exemple, la fin prématurée des centres de conseil aux communes²⁹⁸.

Les dispositifs de financement relèvent, au mieux, des conceptions (a) ou (b) du politique : non seulement ils ne contribuent en rien au renforcement de la citoyenneté locale, mais ils instaurent une dépendance non négociable à l'égard des financements extérieurs. Les procédures politiques mises en œuvre par ces dispositifs ne permettent pas aux collectivités territoriales d'expérimenter des formes émancipatrices du politique. Dans son troisième sens, la politique est d'autant plus absente que les transferts financiers qui ne sont pas liés à des contractualisations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces transferts sont décidés par l'Etat sans négociation avec les collectivités territoriales. Alors que la décentralisation a bien eu lieu il y a douze ans permettant le transfert de compétences aux collectivités (santé, hydraulique, écoles), les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités sont souvent partiels et s'opèrent lentement. L'Etat gère rationnellement des ressources provenant de la coopération internationale. Il n'existe pas une redistribution particulière des ressources aux

²⁹⁷ J.R. Keudje de Keudje, "La problématique du contrôle de l'Etat sur les collectivités territoriales décentralisées au regard de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996", Mémoire de DEA, Université de Douala, 2008, p. 55.

²⁹⁸ <https://www.cair.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013/3-htm>, pp. 19 -60 consulté le 22 Septembre 2022 à 15H.

collectivités territoriales, elle provient des annulations des dettes aux Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)²⁹⁹.

En mettant surtout l'accent sur le développement, on pèse plus au moins sur l'aspect proprement politique de la décentralisation. On voit que pour satisfaire rapidement de légitimes besoins d'équipement, les collectivités territoriales peuvent sacrifier les procédures démocratiques et administratives qui garantiraient la pérennité des réalisations. C'est pour cette raison que la fiscalité locale contribue à l'autonomie. Les capacités d'action des collectivités territoriales sont liées aux ressources propres et aux possibilités d'emprunts. Un certain nombre de réalisations sont hors de portée des budgets annuels, mais celles-ci pourraient être réalisées sur la base d'emprunts et générer très vite des ressources propres. C'est le cas des gares routières qui mettent en jeu de nouveaux quartiers urbains et qui peuvent très vite générer des ressources et apporter une amélioration des conditions de vie³⁰⁰. Dans un document récent, François Yattah note l'importance des emprunts à long terme et au-delà du mandat. Ceux-ci pourraient donner lieu aux débats et accroître la capacité de maîtrise d'ouvrage des collectivités dans l'animation des territoires. Cela créerait du lien politique (sans qu'il y ait nécessairement consensus sur les objectifs généraux), en contribuant au renforcement de la citoyenneté chez les habitants qui, jusqu'à aujourd'hui, sont écrasés par la logique de l'aide. Celle-ci crée des effets d'attentisme qu'induisent les dons. Il faut donc garder en tête la contradiction soulignée entre l'aide et l'initiative des collectivités territoriales³⁰¹.

d-Les divergences sur le dualisme politique locale et développement local

S'il y a eu accord pour dire que l'intervention de partenaires financiers requerrait une responsabilité politique de la part des collectivités territoriales pour les emprunts contractés et, par conséquent, que le politique en matière de décentralisation était important, des divergences ou de fortes nuances se sont exprimées sur le dualisme entre politique et développement.

L'opposition entre le développement et le politique a été fortement mise en question, les deux domaines devant plutôt être considérés comme complémentaires même si, sur le terrain, cette

²⁹⁹ S. Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, 2018, pp 80-84 ;

³⁰⁰ J. Owona, *La décentralisation camerounaise*, Yaoundé, Edition L'Harmattan, 2011, p.133.

³⁰¹ <https://www.cair.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013/3-htm>, pp. 22-25. Consulté le 22 septembre 2022 à 15h.

complémentarité est souvent ignorée puisque les montages techniques ne prennent pas suffisamment en compte les collectivités³⁰².

Les débats ont mis en avant le fait qu'il n'y a pas incompatibilité philosophique entre les deux notions. La façon démocratique ou pas dont le pouvoir politique dévolu aux collectivités territoriales par la décentralisation s'exerce, est une boîte noire sur laquelle les économistes de l'aide ne disent rien. Cela relève de l'efficacité politique qui concerne des mécanismes de décision à propos desquels rien ne peut être dit. Ces mécanismes ne peuvent être identifiés de l'extérieur : quelque chose doit les enclencher. L'efficacité économique de la décentralisation exprime seulement la demande locale qui est manifestée par les populations, ce qui permet l'émergence d'une prise de responsabilité à cet échelon³⁰³. Pour Michèle Leclerc, il n'y a pas complémentarité entre le développement et le politique, mais bien incompatibilité philosophique, au moins partielle, entre les deux notions. Si le social et le politique sont confondus, conceptuellement ils sont complètement différents³⁰⁴. La démocratie n'est pas une modalité du développement. S'il y a bien du politique par défaut lorsque l'on entre par le développement, c'est du politique qui se limite à la recherche d'un consensus dans un cadre qui en tant que tel ne peut être interrogé, ou à faire valoir ses intérêts. Par contre, avoir un projet qui ose s'émanciper de ce qui est jugé possible par d'autres, est quelque chose de différent et relève de l'innovation politique³⁰⁵. Les dimensions administratives et politiques d'un projet ne sont pas contestables mais la capacité d'initiative peut exiger de sortir du cadre préexistant. Les révolutions arabes montrent que l'on est amené à sortir du cadre de la constitution existante³⁰⁶.

Le développement, en effet, ne prend pas en compte la dimension politique locale en relation avec le développement local. C'est un rapport de domination par l'Etat au pouvoir. Les débats ont souligné le fait qu'au lieu de mettre l'accent sur le dualisme politique et le développement, il serait peut-être préférable d'insister sur le rapport de dépendance

³⁰² Y. H. Amadou, "Le transfert des compétences fiscales aux communes camerounaises", Mémoire de Master recherche en droit public", Université de N'Gaoundéré, 2017, p.140.

³⁰³ Y. H. Amadou, "Réflexions Sur La Dualité De La Décentralisation Territoriale Camerounaise", in *international Multilingual Journal of Science and Technology*, Vol. 6 Issue 2, February, 2021, pp. 2366-2381.

³⁰⁴ Y. H. Amadou, "Le transfert des compétences fiscales aux communes...", p.140

³⁰⁵ <https://www.cair.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013/3-htm> 2013, pp. 10-13. Consulté le 22 septembre 2022 à 15h.

³⁰⁶ C. Barrère, Le dualisme des ordres de la modernité, in *Géographie, économie, société*, vol 6, n°3, Paris, Lavoise, 2004, p p.243 -263.

qu'introduit aussi bien l'aide que les autres financements (comme l'emprunt)³⁰⁷. Ils comportent tous les deux non seulement des possibilités d'autonomisation des acteurs locaux et de citoyenneté, mais aussi de nouvelles dépendances avec des dérives potentielles. L'exemple de la microfaune montre qu'un projet émancipateur a conduit au surendettement des ménages, ce qui est une forme de dépendance. La décentralisation est un acte volontaire de l'Etat et il n'y a aucune nécessité qu'un système descendant de l'Etat vers le local rencontre spontanément un système ascendant. L'articulation entre les deux doit être construite, et ne doit pas être présumée³⁰⁸.

La décentralisation, comme institution, ne favorise pas automatiquement le développement local qui n'est pas une institution bien qu'il s'inscrive à l'intérieur de cette institutionnalisation.³⁰⁹ A l'inverse, il n'y a pas plus de démocratie locale après la mise en œuvre d'opérations de développement local. Cependant, la décentralisation institue des impôts locaux, prévus par le niveau central, qui apportent une certaine légitimité aux conseils communaux. Le développement local, quant à lui, met en œuvre des ressources financières qui n'ont pas la même origine mais qui s'inscrivent dans le projet communal.

Certains acteurs ne réduisent pas le développement à l'économique et au social : le vivre ensemble ou le lien à un territoire tout comme la gestion font partie de leur approche du développement, lequel constitue donc pour eux un mécanisme de changement. Il est cependant vrai qu'au plan international, beaucoup d'acteurs ont comme stratégie d'asservir le politique ou, en tout cas, de le maintenir.³¹⁰

Au sein de l'Union européenne, l'absence de gouvernance permet à ces acteurs de faire ce qu'ils veulent avec leur territoire. On n'est pas loin dans ce domaine de ce qui se passe au Mali. L'approche du Ps-Eau en collaboration avec le Partenariat pour le développement municipal (PDM) est de respecter la dualité que constitue, d'une part, l'accompagnement d'acteurs qui conduisent des projets de développement, en les incitant à être attentifs à ce qui est demandé par la population et, d'autre part, l'élaboration d'une vision et d'une stratégie locale. Les municipalités sont placées au cœur du processus et l'ensemble des acteurs est

³⁰⁷ Ibid.

³⁰⁸ Y. H. Amadou, "Réflexions Sur La Dualité De La Décentralisation Territoriale Camerounaise"..., pp. 2366-2381.

³⁰⁹ <https://www.cair.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013/3-htm>, 2013, p. 25. Consulté le 22 septembre 2022 à 15h.

³¹⁰ S. Ngane, *La décentralisation au Cameroun* ..., 2008, p. 260.

impliqué dans la description de la situation et dans l'identification des problèmes et des défis à relever³¹¹.

Les acteurs ont cependant du mal à accepter cette phase préalable qui peut durer un an ou un an et demi avant de s'engager dans la phase de développement social et économique. Les responsables politiques des collectivités territoriales que sont les maires sont alors en position de maîtriser ce qui va se passer sur leur territoire car ils disposent du cadre leur permettant d'accueillir et d'orienter les intervenants économiques³¹². Par rapport aux modes de financement disponibles, il n'y a pas plus d'opposition entre les dons et les prêts, ces derniers pouvant financer le plus rentable mais en s'inscrivant toujours dans le cadre stratégique élaboré avec l'ensemble des acteurs. Les financements, dès lors, peuvent ne pas tous passer par le budget communal à partir du moment où tout est bien réfléchi et entre dans la stratégie de la municipalité.³¹³

2- Perspectives à moyen et à long terme

L'Extrême- Nord et ses environs disposent des nombreuses ressources naturelles, qui nécessitent d'être valorisées et exploitées pour le bien de tous. Ces ressources naturelles jouent un rôle important dans le développement. Mogodé faisant partie de cette zone est doté de ces dons générateurs du développement socioéconomique pour la localité.

a- Les perspectives à moyen terme dans le cadre du secteur touristique

Le développement du secteur touristique à travers les ressources naturelles dans la commune de Mogodé est un facteur non négligeable qui nécessite la croissance des infrastructures et de l'amélioration de l'environnement. Les infrastructures telles que les équipements d'hébergement, de restauration, les aménagements récréatifs, les voies de communications et des télécommunications, sont indispensables pour le fonctionnement de l'activité touristique³¹⁴. Mogodé étant dans une zone rurale, les élus locaux devraient développer le secteur touristique à partir des ressources naturelles qui s'y trouvent. La végétation étant sahélienne, la commune de Mogodé gagnerait à mettre sur pied des champs

³¹¹B. Pecqueur, *Le développement local. Pour une économie des territoires*, Syros, Edition La découverte, 2000, p.132.

³¹² <https://www.cair.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013/3-htm>, 2013, pp. 48-49. Consulté le 22 septembre 2022 à 15h.

³¹³ Delanoé B., "Financement des collectivités locales Les défis du 21^e siècle", IIe rapport mondial de cités et gouvernements locaux unis sur la décentralisation et la démocratie locale", Paris, Bruylant, 2010, p.45. .

³¹⁴ R. Mouasso, "Elaboration du processus de plan de développement touristique du littoral touristique du Cameroun," Mémoire en Loisir, Culture et Tourisme, Université du Québec, 1999, pp. 37-38.

communautaires, pour valoriser les cultures locales. La création des espaces de loisir plus agréables et conformes aux normes internationales permet l'épanouissement de la population et attire des étrangers³¹⁵. La multiplication des espaces touristiques et les centres d'accueils dans la commune de Mogodé seraient un atout pour valoriser le patrimoine culturel de la localité, ainsi qu'un moyen de faire plus de devise à la commune.

Dans la commune de Mogodé, la valorisation des ressources naturelles pour l'aménagement des sites touristiques par les élus locaux suscite l'émergence des micro initiatives de développement, qui contribuent à la diversification de l'économie locale. La valorisation et l'accessibilité aux ressources touristiques sont importantes aussi bien pour les résidents que pour les touristes étrangers. Il n'y a plus de prédominance du point de vue des touristes sur celui des résidents locaux. Ce qui fait que les aménagements touristiques concourent à la satisfaction à la fois des besoins des touristes et ceux des habitants³¹⁶. La valorisation de l'activité touristique par la commune, permettrait une distribution équitable des coûts et bénéfices du tourisme car, les établissements touristiques de Mogodé ne seront plus abondés par les étrangers, mais ils constitueraient une attraction pour la population camerounaise. La valorisation des activités touristiques par la commune, permettrait une distribution équitable des coûts et bénéficie du tourisme. Les établissements touristiques de Mogodé ne seront plus abandonnés par les étrangers, ils constitueraient des appâts pour la population camerounaise. La valorisation des ressources naturelles et les sites touristiques non aménagés montrent comment l'écotourisme augmenterait les revenus touristiques dont une bonne partie couvrirait les besoins des collectivités locales. Le développement touristique local assurerait une utilisation rationnelle des ressources du milieu, ce qui contribuerait à la préservation des milieux et garantirait leur utilisation pour les générations futures. La planification par objectifs généraux des programmes d'action des plans de développement touristique à long terme devrait être remplacée par une planification par projets précis. Le tourisme générerait des emplois dans des divers domaines tels que le transport, l'hébergement, la restauration, le commerce, et le guidage. Développer le tourisme dans la commune de Mogodé permettrait un grand changement du niveau de vie de la population. Cela profiterait aux jeunes et éviterait le vagabondage et le chômage. La commune pourrait augmenter ses recettes, afin de pallier aux aisément besoins de la communauté à travers la

³¹⁵ A. Barabé, "Tourisme et développement durable : État de situation et perspectives d'avenir", *Loisir et Société*, vol 18, n°2, Montréal, Automne, 1995, pp. 395-414.

³¹⁶ B. Beau, *Développement et aménagement touristiques*, Paris, Éditions Boréal, 1992, p. 63.

réalisation de certains de ses projets. Par ailleurs les attractions touristiques et les sites privilégiés exigeraient un plan de protection dans ce domaine³¹⁷.

b-Perspectives à moyens terme dans le développement des ressources naturelles

La région de l'Extrême-nord en générale est un ensemble constitué de plusieurs types de ressources naturelles. La localité de Mogodé puisqu'elle en fait partie n'échappe pas à cette manne divine. La riche diversité des espèces fauniques et aquatiques ainsi que le sable, le gravier, les forêts communales, etc. Constituent la liste inexhaustible des richesses naturelles dont regorge la commune de Mogodé³¹⁸.

Il serait évident de valoriser ces ressources naturelles pour contribuer à relever l'économie de la localité. Les élus locaux devraient donc utiliser ces réserves écologiques pour un développement harmonieux de vingt-huit villages qui sont sous la responsabilité de l'exécutif communal de Mogodé. Le maire et ses collaborateurs devront par exemple :

- mettre sur pied des étangs de poissons ;
- créer des parcs botaniques ;
- créer des carrières pour l'exploitation des rochers qui s'y trouvent pour des fins commerciales ;
- exploiter d'une manière rationnelle la forêt communale³¹⁹.

L'exploitation de ces ressources générerait plus de revenus à la commune. Ce qui permettrait de limiter la dépendance de la commune de Mogodé vis-à-vis de l'Etat, et limiter les aides extérieures (ONG et autres organismes internationaux) qui sont considérées comme des endettements à long terme pour la commune. La création de ces structures propres à la commune générerait des emplois dont les jeunes seraient les principaux postulants³²⁰. Les revenus issus de ces exploitations permettraient à la commune de participer ou encore de construire des infrastructures telles que : les voies de communication, les points d'adduction en eau potable dans toute la commune de Mogodé, mettre sur pied les équipements électriques, doter la commune de Mogodé d'un réseau de télécommunication plus fiable.

³¹⁷ P. Lainé, *Tourisme et développement des collectivités*, Paris, Éditions ouvrières, Économie et Humanisme, 1982, p. 70.

³¹⁸ P. Brabant et M. Gavaud, "Les sols et ressources en terres du Nord-Cameroun". *Carte et notice explicative* n°103. MESRES-IRA, Yaoundé, Paris, ORSTOM, 1985, p. 285.

³¹⁹ MIDIMA, Rapport final du bilan diagnostic 2008-2009, en vue de l'actualisation du Schéma Directeur Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDRADDT) de la région de l'Extrême-Nord, 2009, p.15.

³²⁰ Ibid., p. 17.

Cette modernité de l'arrondissement de Mogodé serait la preuve d'une gestion saine des ressources naturelles au profit de tous.

c- Les perspectives à long terme dans le cadre des projets structurants

Les réponses aux préoccupations et autres interrogations de la commune de Mogodé soulevées dans le cadre de cette recherche interpelle à titre principal la gouvernance locale des CTD, en termes de propositions concrètes et réalistes des projets de grande importance sous forme de modifications ou de compléments à apporter comme exigence catégorique pour validation et soumission aux plus hautes autorités de l'Etat.³²¹ Le transfert des compétences tel qu'issu de la loi n°2004/018/2004 fixant les règles applicables aux communes permet davantage aux collectivités territoriales décentralisées la planification des projets à long terme. La finalité est de créer des infrastructures qui permettront l'épanouissement de la population.³²²

Ces projets d'envergures peuvent néanmoins être réaménagés pour tenir compte des limites constatées, des exigences et prescriptions du chef de l'Etat instruisant de renforcer les missions et compétences dévolues aux communes. Il revient à l'exécutif communal de capitaliser le champ des compétences susceptibles de faire l'objet de nouveaux transferts, de définir les modalités de leur gestion en partenariat avec l'Etat et d'autres acteurs du processus et de déterminer l'ensemble des moyens et ressources humaines, financières et matérielles sans lesquelles le transfert de compétences serait une utopie, dans le contexte actuel de notre processus de décentralisation.³²³

Pour une commune de vingt-huit villages, il convient de diriger les projets comme :

- _ le développement de l'Industrie Culturelle Créative (ICC) ;
- _ la construction des marchés ruraux,
- _ la construction des centres communaux multimédias ;
- _ la construction et l'amélioration des voies de communications, pour conduire les populations des zones rurales vers les centres urbains ;

³²¹ S. Ngané, *La décentralisation au Cameroun ...*, 2008, pp.110-115.

³²² Archives MINPAT, *Planification Régionale et local* : Manuel du praticien de la planification communale, première Edition, Yaoundé, 2011, pp. 13-14.

³²³ J.R.N.Bengono, "La problématique financière de la décentralisation territoriale au Cameroun", Mémoire en économie et finance, DESS, Université de Yaoundé II, 2006, pp.40-42.

Cependant, axer la priorité des projets structurants aux besoins d'accès à l'eau potable constitue le plus grand défi des populations du Nord-Cameroun en général, et de la commune de Mogodé en particulier.

En somme, il était question pour nous dans ce chapitre de présenter les difficultés auxquelles fait face la commune de Mogodé dans la réalisation du développement local en mettant l'accent sur le plan économique, politique et social, et proposer des esquisses de solutions. Il ressort donc que la commune de Mogodé se heurte encore à des énormes difficultés malgré le transfert des compétences. La décentralisation met en exergue le principe de subsidiarité, c'est à dire commencer le développement à la base des couches sociales. Ainsi elle est idéale pour atteindre le développement durable si elle n'était pas partielle.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, il était question pour nous de présenter la commune de Mogodé située dans le département du Mayo- Tsanaga à l'Extrême -Nord Cameroun, avec ses diverses potentialités naturelles, les enjeux, défis, et perspectives de la gouvernance locale décentralisée de la commune de Mogodé, 1993-2019. Nous pouvons dire qu'à partir de la commune de Mogodé l'objectif de cette recherche reposait sur les défis et les enjeux de la gouvernance locale dans un contexte d'accélération du processus de décentralisation en vue d'un développement maîtrisé. Il en ressort que les administrations locales interviennent dans divers domaines de la vie sociale, bien que les investissements soient en grande partie financés par l'État. Loin de sous-estimer la contribution de la commune au développement local, il est important de relever que dans le cadre actuel de la décentralisation, son rôle est plus perceptible. En effet, c'est aux CTD que revient la responsabilité de trouver les sources de financement de leur développement.

Pour y parvenir, les CTD doivent avant tout œuvrer pour une meilleure gestion foncière. Or, les progrès réalisés dans les différents champs de la géo-répartition locale des actions de développement ouvrent de nouvelles possibilités pour la maîtrise des territoires quel qu'ils soient. Étant donné qu'aujourd'hui, les politiques de gouvernance locale permettent d'acquérir des expériences communes dans les domaines variés et diversifiés, qui peuvent par la suite être interrogées ou exploitées par les différentes administrations locales pour une meilleure prise de décision. Il est important de relever ici que le processus de réalisation de la gouvernance locale décentralisée a permis de mettre en cohérence les doléances *de* toutes les parties prenantes, afin d'arriver à un consensus sur la politique et les stratégies locales de gouvernance du territoire.

Le premier chapitre qui portait sur la connaissance du milieu géophysique, nous a plongés non seulement dans l'univers naturel des zones sahéniennes du Nord Cameroun, mais il nous a aussi amené à connaître la riche diversité culturelle des peuples aux civilisations remarquables encore influencés par les traditions ancestrales. Il est dans ce contexte important de souligner que la commune de Mogodé regroupe environ vingt villages qui entretiennent plus ou moins les rapports de convergence interethnique et sont soucieux de préserver l'authenticité de leurs identités culturelles.

Le deuxième chapitre s'est consacré à mettre l'ancrage sur les forces profondes de l'implication de la commune de Mogodé dans la matérialisation du développement local. Il s'est appesanti sur la structure institutionnelle municipale en mettant en exergue les multiples fonctions du maire comme le guide de l'opérationnalisation des objectifs de la commune de Mogodé. Pour atteindre ses objectifs, il faut une politique courageuse dans la mobilisation des ressources qui constituent un enjeu de premier ordre. Le cadre juridique a servi de base pour comprendre la direction règlementaire de l'action communale dans l'intérêt suprême de parvenir à l'amélioration des conditions de vie des populations de Mogodé. Pour y parvenir la commune de Mogodé s'est liée à la coopération avec les partenaires de développement à la fois étatique à l'instar du FEICOM, considéré comme la banque des CTD, mais aussi des acteurs non étatiques à l'instar du PNDP qui s'est déployé à travers les actions humanitaires des dons en ouvrages infrastructuraux comme la construction des salles de classes et des forages pour certains villages dans la commune de Mogodé.

Le troisième chapitre quant à lui, présente la pertinence des impacts entre les réalisations de l'activité communale et les interactions des différents acteurs et partenaires impliqués dans la gouvernance locale décentralisée. A ce sujet, le regard était porté sur les domaines stratégiques comme l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, l'accès à l'électrification rurale, et les infrastructures de communications susceptibles de susciter au sein des populations l'amélioration des conditions de vie. Dans l'ensemble il est évident que les efforts remarquables de la part de l'institution communale sont perceptibles dans la commune de Mogodé, mais, face à une démographie sans cesse galopante observée dans les multiples localités qui peuplent les territoires de cette commune, des efforts s'imposent encore pour parvenir à un développement local global inclusif.

Le quatrième chapitre, se propose de mettre en lumière les écueils, les obstacles que traverse la commune de Mogodé dans l'exercice des fonctions de développement local. Malgré le transfert des compétences et l'autonomie que semble jouir les communes, ces dernières se heurtent dans un continuum de l'exécutif qui contrôle à travers l'hyper centralisation du pouvoir administratif l'action des communes. Dans ce cadre institué, la politique de subsidiarité qui impulserait le développement local par le bas serait le sens même dévolu à la décentralisation.

Toutefois, le politique apparaît, pour la population, comme la prise en main de leurs propres affaires. La capacité à élaborer une vision, à produire des décisions avec la

population, à prendre des initiatives et à représenter les populations dans des instances où leur parole doit être entendue. L'attention apportée aux conflits, aux tensions, au partage entre le juste et l'injuste ; la discussion sur ce que l'on peut faire ou ne pas faire techniquement et sur ce qui est légitime ou ne l'est pas (comme accueillir ou non des travailleurs étrangers) ; ou encore la possibilité donnée aux citoyens de faire des expériences émancipatrices. Cette réintroduction de l'initiative politique dans la conception des opérations d'appui à la décentralisation oblige à revoir le changement tel qu'on le poursuit.

Pour y parvenir, nous constatons que, la situation d'aujourd'hui, à laquelle on se réfère pour élaborer les programmes d'intervention, ne permet pas de dire qu'un changement est possible car il faudrait imaginer ce qui se passerait en tenant compte du changement. Dès lors, se contenter des données antérieures au changement possible et les extrapoler comme si le changement n'introduisait aucun comportement nouveau, équivaut en fait à refuser le changement. La réintroduction du politique au premier rang de la stratégie des collectivités territoriales passe par l'autonomisation de leur financement budgétaire par des ressources propres suffisantes et des emprunts décidés de manière souveraine. La souscription d'emprunts à long terme a un effet politique dans la mesure où elle augmente la capacité de maîtrise d'ouvrage et où elle instaure du lien politique par le renforcement de la citoyenneté chez les habitants qui ont tendance à s'inscrire plutôt dans une logique de recours à l'aide.

Par ailleurs, le politique ne se limite pas à donner à chaque partie prenante l'occasion de faire valoir ses intérêts (ses préférences) dans la recherche d'un consensus propre à chaque secteur d'intervention, consensus d'ordre sociotechnique qui ne pourrait être interrogé. De plus, le politique ne doit plus être considéré comme un obstacle à l'efficacité. Le bien-être collectif n'est en effet pas l'addition des préférences individuelles et ne peut résulter politiquement de cette sommation. Le politique procède de l'élaboration d'une vision, de la production des décisions avec la population en prêtant attention aux conflits ou aux tensions et en débattant publiquement du partage entre le juste et l'injuste, entre l'opportun et l'inopportun.

En outre, les actions proprement politiques des collectivités territoriales doivent pouvoir faire l'objet d'un financement spécifique. Partir de l'idée que le développement joue contre le politique et trouver les modalités de les articuler plutôt que de mettre ce dernier hors champ est un chantier ouvert. Le changement social, que beaucoup de programmes d'aide se donnent comme objectif, peut être considéré justement comme articulant correctement le politique et

le développement. Le dénominateur commun aux interventions locales est cette solidarité démocratique communale qui n'est pas une première même si, formellement, elle est initiée par l'Etat qui peut la soutenir financièrement. Elle se conjugue aux espaces publics et à des formes de solidarité de type filial, villageois, associatif ou instituées par les projets de développement.

La dimension publique des biens et des services mis en œuvre s'insère dans d'autres espaces sociaux qui ont leur propre configuration de délivrance de services collectifs d'eau et d'assainissement, d'éducation, de santé, etc.

Le processus de la décentralisation au Cameroun suit son cours et l'on pourrait penser qu'avec la définition des compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées, un grand pas vient d'être franchi. La consécration juridique de cette exigence démocratique que constitue la décentralisation se comprend ainsi plus facilement. L'enjeu est dès lors pour les CTD camerounaises de saisir le tournant de l'histoire en donnant une effectivité au nouveau texte sur la décentralisation. De fait, les conseils municipaux élus par leur citoyen ont la responsabilité de délibérer sur les affaires de la cité. Le pouvoir de décision se déplace vers le local. C'est une responsabilité d'autant plus importante que cette évolution a lieu dans un contexte de dégradation et d'insuffisance des infrastructures publiques locales.

La nécessité de réhabiliter et développer les infrastructures de bases est dans ce cadre un impératif. Il est attendu de la décentralisation qu'elle améliore l'accès aux services de bases ; les collectivités locales en devenant les responsables de plein exercice. Tous les projets ne peuvent être réalisés en un jour, il est attendu des collectivités locales que celles-ci s'attèlent à une nécessaire et indispensable planification qui permettra de mesurer les avancés et de réorienter le cas échéant les prévisions. Ces attentes impliquent de ressources financières importantes. Aussi, les collectivités devront-elles créer des conditions incitatives afin de promouvoir l'économie locale. De nouvelles ressources leurs sont affectées, mais il s'agit de pouvoir les mobiliser et les multiplier à travers un bon partenariat avec tous les acteurs résidents ou non sur le territoire de la collectivité. Les agents communaux à qui incombent désormais les responsabilités de plus en plus grandes doivent être formés. Ceux-ci devront mesurer la responsabilité administrative qui leur revient désormais. Il est question de gérer les services qui ne relevaient jusque-là pas des collectivités pour la plupart.

RÉFÉRENCES ET SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Banque Mondiale, "Conservation de la forêt dans en Afrique Centrale et de l'Ouest", Washington, (BM), 1992.

Bourdieu P., *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2002.

Châtelet F., *La naissance de l'histoire. La formation de la pensée historique en Grèce*, Paris, les Editions de Minuit, 1962.

Djibril Diop, *L'engagement associatif à travers les associations villageoises de développement : une alternative pour le développement local*, Paris, Harmattan, 2007.

Etounga Mangué C., *Cent ans d'aliénation*, Paris, Silex, 1985.

Fofiri Nzossie E.J et al, *Impact des infrastructures routières dans la structuration et le fonctionnement des espaces marchands au Nord-Cameroun*, Dijon, Edition Montpellier, 2011.

Fokam P., *Et si l'Afrique se réveillait ?* Paris, Maison Larousse, 2003.

Hallaire A., *Paysans montagnards du Nord Cameroun : les monts Mandara*, Paris, Edition Orstom, 1991.

Ki-Zerbo J., *Histoire générale de l'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.

klein J. L et Raufflet E., *La lutte contre la pauvreté : modèles d'action locale*, Paris, Karthala, 2014.

Lambert D.C., *La santé clé du développement économique, Europe de l'Est, tiers-monde*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Plumey Y., *Mission Tchad Cameroun : l'annonce de l'évangile au nord Cameroun et au mayo kébbi*, Rome, Edition Oblates, 1946-1986.

Reverdy. T., *Sociologie des Organisations*, Paris, Edition Seuil, 1989.

Ruault. C., *L'invention collective de l'action initiative de groupes d'agriculteurs et développement local*, Paris, Harmattan, 1996.

Saïbou I., *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010.

Seignobos C., *Nord Cameroun et haute terre*, Marseille, Edition Parenthèses, 1982.

Seignobos C., et Liebi- Mandjeck O., *Atlas, de la province de l'Extrême -Nord Cameroun*, Paris, Edition scientifique, 2000.

Tremblay S., *Du concept de développement au concept de l'après développement : trajectoires repère théorique*, Université du Québec, édition le document, 1999.

Zeltner J.C., *Histoire des Arabes sur les rives du lac Tchad*, Paris, CNRS, 1970.

OUVRAGES SPÉCIFIQUES

Anonyme "La décentralisation au Cameroun : atouts et enjeux, commune et développement", in *Développement en Afrique*, Paris, Karthala, 2010.

Beau B., *Développement et aménagement touristiques*, Paris, Éditions Boréal, 1992.

Enda et al, "Le budget participatif en Afrique", *Manuel de formation en politique locale*, Dakar, CERPAC, 2008.

Favreau F., et Levesque B., *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, PUQ, 1996.

Griogori L., et Mouland A., *Développement local et communauté rurale*, Paris, Kartala, 2002.

Hermet G., *Culture et développement*, Paris, Presse de sciences po, 2000.

Houée P., *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, édition Harmattan, 2001.

Keita A et al, *Accroître les ressources financières des communes : pratiques émergents en Afrique de l'ouest et du centrale*, Institut Royal des Tropiques, Amsterdam, Pays- Bas, KIT, 2008.

Krätli S., et Toulmin C., *Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne*, Research report. IIED, London, 1999.

Lainé P., *Tourisme et développement des collectivités*, Paris, Éditions ouvrières, Économie et Humanisme, 1982.

Nach Mback C., *Démocratie et décentralisation*, Paris, Karthala et PDM, 2003.

Ngané S., *La décentralisation au Cameroun : un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Edition Afrédit, 2008.

Owona J., *La décentralisation camerounaise*, Yaoundé, Edition harmattan, 2011.

Pascal R., *Les citoyens au cœur de la décentralisation*, Paris, Edition l'aube, 2003. **Pecqueur B.**, *Le développement local, Pour une économie des territoires*, Syros, Edition La découverte, 2000.

Rivero J., et Waline J., *Droit administratif*, 18ème éd, Paris, Dalloz, 2000.

Sedan O., *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest*, Paris, Seuil, 1998.

Vachon B., *Développement local, développement durable et gouvernance territoriale*, Québec, PUQ, 2019.

OUVRAGES METHODOLOGIQUES

Anonyme, *Le chercheur à la recherche de lui-même : sens et limite de la recherche scientifique*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 1957.

Beaud M., *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, Edition La découverte, 2006.

Département d'histoire: *Guide Méthodologique pour la rédaction de thèses, Mémoires, Ouvrages et Articles*, Yaoundé, 2006.

Gravet R.J., *Guide méthodologique de la recherche*, Montréal, Edition Opens Books, 1978.

Housson. B., *Approche méthodologique*, Ciedel. Paris, Harmattan, 2007.

Ouellet A., *Processus de recherche. Une approche systématique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1982.

Quivy R., et Van Campenhoudt L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Edition Dunod, publié le 04 /04/2018, mise à jour le 11 mars 2022, www.Atelier-du-livre.fr. Consulté le 22 juin 2022 à 8h.

THÈSES

Boutinot L., "Le migrant et son double : migration, ethnie, religion au Nord Cameroun", Thèse de Doctorat en Sociologie, Paris, Sorbonne, 1994.

Ngono Tsimi L., "L'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : exemple du Cameroun", Thèse de doctorat en droit public, Université Paris Est, 2010.

Tanzev R.M., et Lapeze J., "L'opérationnalisation de la gouvernance territoriale dans la mise en œuvre des projets de développement issus des espaces périurbains d'Afrique subsaharienne : les cas de Yaoundé au Cameroun, de Lomé et de Notsé au Togo", Thèse de Doctorat en Sciences du territoire, l'Université Grenoble Alpes, 2021.

MÉMOIRES

Abdoulaye D., "Conflits interethniques et sous-développement dans le Logone et Chari", Mémoire de Master en Sciences Sociales pour le Développement, Institut Supérieur du Sahel, Université de Maroua, 2014.

Abunaw Etta M.L., "Participation des jeunes ruraux au processus du développement local : cas de la commune d'Eyumodock sud -Ouest Cameroun", Mémoire en développement socioéconomique, INJS, Yaoundé, 2019.

Amadou.Y. H., "Le transfert des compétences fiscales aux communes camerounaises, Mémoire de Master en droit public", Université de Ngaoundéré, 2017.

Ayissi Zogo J., "Gestion des déchets plastiques dans les collectivités territoriales décentralisées : cas de la commune d'Ombessa", Mémoire en environnement eSt développement local, INJS, Yaoundé, 2021.

Ayonta Tchoumbou.E.K., " L'agriculture motrice de développement d'une collectivité territoriale décentralisée : cas de la commune de Foubot", Mémoire en développement socioéconomique local, INJS, Yaoundé ,2021.

Bengono R.N., " La problématique financière de la décentralisation territoriale au Cameroun, Mémoire en Economie et Finance", Université de Yaoundé II, DESS, 2006.

Boe Amougnol M.J., "Alphabétisation fonctionnelle et développement local dans la commune d'arrondissement de Ntui", Mémoire en développement socio-économique local, INJS, Yaoundé, 2021.

Chetima M., "Patrimoine architectural podokwo dans le Mayo-Sava du XIXe-XXe siècles", Mémoire de maîtrise d'histoire, Universités de Ngaoundéré, 2005.

Diallo S.C., "Décentralisation et programme de développement en Guinée : la stratégie de communication des agents de développement dans la CRD de Diari dans la préfecture de Labé", 2008, [www.memoireonline.com.Decentralisation](http://www.memoireonline.com/Decentralisation).http, consulté le 19juin 2021, à 15h30

Ekamba B., "Municipalité et développement régional au Cameroun : Cas de la commune de Mélong, 1954-1992", Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du diplôme de Master en histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

Ibrahim M., " La contribution des collectivités territoriales décentralisées au développement socio-économique : cas de la commune d'arrondissement de Garoua 2eme", Mémoire soutenu en développement socio-économique local, Université de Dschang, 2021.

Inoua S., "La problématique du transfert des compétences sur la performance éducative dans les collectivités territoriales décentralisées : cas de la commune d'arrondissement de Mokolo extrême-nord", Mémoire en développement socioéconomique local, Université de Maroua, 2021.

Keudjeu J. R., "La problématique du contrôle de l'état sur les collectivités territoriales décentralisées au regard de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996", Mémoire en DEA, Université de Douala, 2008.

Moaboulou Me Zie N., "Le cadastre fiscale dans les collectivités territoriales décentralisées : cas de la commune d'Abong-Mbang au Cameroun", Mémoire de Master en administration financière, Centre d'administration municipale du Cameroun, Cycle finances et trésorerie, 2010.

Mohamadou Yougouda B., "Optimisation de l'environnement décentralisé pour la lutte contre la pauvreté et le chômage dans la commune de l'arrondissement de Meri extrême nord Cameroun", Mémoire en développement de l'environnement, INJS, Yaoundé, 2019.

Mouasso R., "Elaboration du processus de plan de développement touristique du littoral touristique du Cameroun," Mémoire en Loisir, Culture et Tourisme, Université du Québec, 1999.

Ndountio B.A., "La problématique de la gouvernance locale dans la région de l'Est-Cameroun : une analyse de la perception du maire par les populations de la ville de Bertoua", Mémoire de Master en gouvernance et politique, Université Catholique d'Afrique centrale, 2010.

Ngomziman Navogo F., "La contribution du développement communal comme outil de développement local : cas de la commune de Yagoua", Mémoire de deuxième cycle en management des collectivités territoriales décentralisées, INJS, Yaoundé, 2019.

Ngong A., "L'action des collectivités territoriales décentralisées dans le développement du sport au Cameroun : cas de la commune de Yaoundé 4eme", Mémoire de certificat d'aptitude au professorat d'étude physique et sportive, INJS, Yaoundé, 2011.

Nkoudou Bengono J.R., "La problématique du financement de la décentralisation territoriale au Cameroun", Mémoire de Master en Economie et Finance, Université de Yaoundé II, 2006.

Noumbi Djoumecheu A., "Problématique d'une rentabilisation optimale du dynamisme associatif féminin dans la gestion des interventions communales de lutte contre la pauvreté : une étude menée dans la commune d'Abong-Mbang", Mémoire en management des collectivités territoriales décentralisées, INJS, Yaoundé, 2019.

Onana A., "Autonomisation financière et collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : cas de la commune d'Okola", Mémoire en EDDL, Université de Yaoundé II, 2019.

Pegui F., "Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun : Cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé II", Master de recherche en science économique option économie du territoire, de l'environnement et de la décentralisation, Université de Yaoundé II, 2012.

Zamedjo Y., "Gestion décentralisée des ressources forestières au Cameroun : cas de la forêt communal de Djoum", Mémoire en ingénieur des eaux, forêt et chasse, Université de Dschang, 2011.

ARTICLES

Aboya Endong M., "L'organisation des grandes agglomérations camerounaises : Le cas de la ville de Douala", in Pierre-Yves Monjal et Vincent Aubelle (dir.), *La France Intercommunale - Regards sur la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 376

Amadou. Y. H., "Réflexions Sur La Dualité De La Décentralisation Territoriale Camerounaise" in *International Multi lingual Journal of Science and Technology* , Vol. 6 Issue 2, February, 2021, pp. 2366- 2386.

Tassou A ; "La gouvernance locale en Afrique Subsaharienne", *Quand tradition et modernité s'entremettent*, Yaoundé, Édition L'harmattan, 2019, p.5.

Ano G., "Cameroun : vision 2035", Document du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), juin 2013, p. 32.

Anonyme, La décentralisation au Cameroun : atouts et enjeux, in *développement en Afrique*, Paris, Karthala, 2010, p. 75.

Barabé A., "Tourisme et développement durable : État de situation et perspectives d'avenir ", *Loisir et Société*, vol 18, n°2, Montréal, Automne, 1995, pp. 395-414.

Barbier J.C., "Présentation des principaux mouvements migratoires au Cameroun" in *Pour étude des mouvements migratoires au Cameroun*, Yaoundé, Onarest, 1978, pp.15- 37.

Baron C., et Bonnassieu A., " Les enjeux de l'accès à l'eau en Afrique de l'Ouest : diversité des modes de gouvernance et conflits d'usages", in *Mondes en Développement*, vol 156, n°4, Paris, Harmattan, 2011, pp. 17-32.

Barrère C., "Le dualisme des ordres de la modernité", in *Société*, vol 6, n°3, Paris, Lavoisier, 2004, p.243 -263.

Bigombé B. L. P., "La Décentralisation de la Gestion des ressources forestières au Cameroun": Situation actuelle et perspectives", Yaoundé, FTTP, CERAD, 2000, p. 12.

Brabant P., et Gavaud M., "Les sols et ressources en terres du Nord-Cameroun". *Carte et notice explicative* n°103. MESRES-IRA, Yaoundé, Paris, ORSTOM, 1985, p. 285.

Burnham P., "L'ethnie, la religion et l'Etat : le rôle des peuls dans la vie politique et sociale du Nord Cameroun", in *Journal des africanistes*, Paris, Karthala, 1991, pp. 73-102.

Chenkeu F. J et Raynaud M.M., "Processus de la décentralisation au Cameroun : enjeux et défis de la gouvernance urbaine", in *African cities journal*, vol 2, n°1, Montréal, Lausanne, 2021, pp. 47-50.

Courson C.H., "Autonomie financière des collectivités locales : La voie étroite", in *Commentaire*, n° 100, Paris, Hiver, 2003, pp. 885-887.

Diarra G et al, "La banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance" in *Mondes en développement*, vol 2, n° 152, Paris, De Boeck, 2012, pp. 51-70.

Diouf M., "Sortir de la parenthèse coloniale. Un défi fondateur pour les historiens africain, in *L'historiographie indienne en débat, colonialisme, nationalisme, et sociétés postcoloniales*, Paris, Karthala, 1999, pp. 60-66.

Djabba J et Ngappue J.N., "Effets de l'onde d'insécurité sur les activités touristiques d'une région située à l'abri des attentats terroristes : Mogodé et ses environs dans l'Extrême-Nord (Cameroun)", consulté le 07septembre2022, à 18h19. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.14195>

Djakou R et al, "Vulnérabilité des systèmes d'approvisionnement en eau face aux risques climatiques en zone soudano-sahélien : cas de Mogodé, Extrême Nord Cameroun", in *African Journals*, vol 12, n°2, Yaoundé, Edition clé, 2015, pp.115-128.

Etoga M .H et al, "Tourisme et insécurité au Cameroun. Quelles stratégies pour le maintien de l'activité dans les Régions du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Est du Pays ?", in *Revue espace géographique et société marocaine*, n° 47/48, Yaoundé, Edition clé, 2021, pp. 223-258.

Favreau F., "Economie communautaire, mobilisation sociale et politique du Québec", in *Contre l'exclusion repensée l'économie Québec*, PUQ, 1995, pp.175-186.

Gervais M., "La décentralisation et ses enjeux en Afrique", *Revue panafricaine des sciences juridiques comparées*, n°005, Dakar, Nena, 2013, p. 10.

Guindo D., et Raymond B., "Constitution et décentralisation au Cameroun depuis la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996", in *Revue juridique et politique des états francophones*, vol 59, n°2, Leiden, 2005, p.211

Guinzburg C., ""*Chemins buissonniers : sous le signe de l'extraordinaire, Le monde de l'éducation*"" , n° 253 consacré à l'histoire, novembre 1997, p.21.

Hamel P et al., "Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique", in *Le phénomène régional au Québec*, Proulx (dir), Sainte Foy, PUF, 1996, pp.293-311.

Laleix G., " Cameroun : relancer le tourisme sinistré par l'insécurité ",in*Afrique Économie*, 2016. pp.15-32. [www.rfi.fr emission » 20160922-cameroun](http://www.rfi.fr/emission/20160922-cameroun).

Lasseur M., "Cameroun : Les nouveaux territoires ", in *Afrique contemporaine*, vol 3, n°215, Edition africaine,2005, pp, 93-116.

Marguera Y., "Les faiblesses de la vie économique et sociale moderne", in *Le Nord du Cameroun : bilan de dix ans de recherches*, Yaoundé, Onarest, vol2, 1979, pp.526-530.

Martinet A., C., "Développement endogène, stratégie et épistémologie pragmatiste en contexte africain", in *Revue internationale, des francophonies*, 2018, pp.85-119. <https://publication-prairial.fr/rif/index.php?id=647>.

Nkwenka N. P. et al., ""Décentralisation fiscale et croissance des dépenses locales dans les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : cas de la ville de douala"" , in *Scientific journal*, vol 16, n°4, Paris, Donod, 2020, pp. 74-76. p.89.

Paye O., "La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologue," in *Études internationales*, vol 36, n°1, 2005, p.15. <https://id.erudit.org/iderudit/010730ar>. Consulté le 10 novembre 2022 à 18h30.

Pecqueur, "Le développement local", *Revue et augmentée*, Paris, Syros, 2e édition, 2000, p. 89.

Petnga Nyamen P., "Défis et enjeux de la gouvernance locale au Cameroun à l'ère de la décentralisation : cas de la ville de Garoua" in *Journal de l'Académie des Sciences du Cameroun*, vol 16, n°2, Yaoundé, édition Clé, 2020, p.75.

Roig C., "Théorie et réalité de la décentralisation", *Revue française de science politique*, Paris, Seuil 1996, pp. 445-471.

Seignobos C. "Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales Mbororo", in *Afrique contemporaine*, vol 3 n°239, Paris, Karthala, 2011, pp. 35-59.

Seignobos C., et Iyébi-Mandjek O., "Enseignement" in *Atlas de la province extrême-nord Cameroun*, vol 1, n° 15, Marseille, IRD, 2005, pp. 139-144.

Temgoua E. et al, "Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la pérennisation des services d'eau et assainissement dans les zones non concédées : cas de la Commune de Dschang", in *international Journal of biological and chimical science*. Vol 13 n°, 13, Septembre 2019, pp. 122-132.

Vincent. P.M. et Armstrong. R. L., "Le volcanisme du plateau kapsiki et les formations sédimentaires sous – jacentes", in *Afrique firenze*, vol 72,n° 1, Paris, Orstom,1980, pp. 31-34.

Yopo R. et al, "Vulnérabilité des systèmes d'approvisionnement en Eau face aux Risques climatiques en zone soudano-Sahélienne : cas de la commune de Mogodé, Extrême- nord Cameroun", in *Science de l'environnement, Revue de l'académie des sciences du ceameroun*, vol12, n°2, Paris, Seuil,2015, pp. 60-62.

RAPPORTS

Actes des assises générales de la commune : approfondir la décentralisation pour une commune camerounaise rénovée, colloque du 6 au 7 février à Yaoundé, 2019, p. 66.

Archive MINDDEVEL, La décentralisation au Cameroun : atout et enjeux. Yaoundé, 2010.

Document de stratégie du secteur rural, 2003, p.66.

Archive MINDDEVEL, document de transfert de compétences.

Document de stratégie sectorielle de transport, 2010, p.35.

Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun.

MINDDVEL, Séminaire de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation : l'organisation et le fonctionnement de la commune, 2020, p.17.

Archive MINEPAT, Les atouts économiques du Cameroun : Guide Bilingue des Potentialités Economiques, Yaoundé, 2007.

Archives FEICOM, Enjeux et opportunités pour promouvoir les villes et territoire durables au Cameroun, in *Afrique cities*, 8e édition Marrakech, n°36 hors-série 2018, p. 5

Archive MINEPAT, Planification Régional et local : Manuel du praticien de la planification communale, Yaoundé première édition, 2011.

Barbier B et al, " Les enjeux du développement agricole dans le Grand Nord du Cameroun", in *Espaces en Mutation, Des Acteurs Face à de Nouveaux Défis*, Garoua (CAM) Paris, cedex, Actes du colloque, mai 2002, pp. 27-32.

Brabant P et Gavaud M., "Les sols et ressources en terres du Nord-Cameroun". *Carte et notice explicative* n°103. MESRES-IRA, Yaoundé. ORSTOM, Paris, 1985, p, 285.

Décret no 93/321 du 25 novembre 1993, portant création de la commune de Mogodé.

Charte Africaine, Malabo 2014.

Djakba C., PNDP- Extrême Nord : sur les traces bénéficiaires, www.Cameroon-tribune.cm, consulté le 12 septembre 2020 à 10h 15.

Durand J.M., et al, "Etude préalable à l'aménagement de la forêt plantée de Mogodé", Rapport de fin de stage, IRAD, Yaoundé, 2003, p. 10.

Delanoé B., "Financement des collectivités locales Les défis du 21^e siècle", IIe rapport mondial de cités et gouvernements locaux unis sur la décentralisation et la démocratie locale", Paris, Bruylant, 2010, p.43.

Foupouapopouo M.B., "Les conditions et les stratégies de lutte contre la sécheresse au Cameroun" : Rapport sur l'initiative sur le développement de capacité de support de la gestion de la politique nationale de la sécheresse".

Financement des collectivités locales : les défis du 21^e siècle, deuxième rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, GOLD II, Bruxelles, Edition Bruylant, 2010, p.102.

L'impact de la décentralisation et de la privation sur les services municipaux, rapport du 15-19 octobre, Genève 2001, p.21.

Loi n° 2004.017 du 22 juillet 2004 portant l'orientation de la décentralisation. Loi n°96/06 du 18 janvier 1996.

Marty A. et al, "Cause des conflits liés à la mobilisation pastorale et mesures d'atténuation", *Rapport d'étude*, septembre 2010, p.31.

MIDIMA, Rapport final du bilan diagnostic 2008-2009, en vue de l'actualisation du Schéma Directeur Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDRADDT) de la région de l'Extrême-Nord, 2009, p. 15.

Ministère de L'économie et des Finances, Annuaire statistique du Cameroun, Yaoundé, 2000, p.65.

Ministère des travaux publics et des transports/Comité interministériel de suivi des opérations de pesage/Station de Manwi à Ngaoundéré-MINTP/CISOP/SM- (2009). *Rapports d'activités janvier-décembre*, 2009.

OIT, "L'impact de la décentralisation et de la privatisation sur les services municipaux", Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion paritaire sur l'impact de la

décentralisation et de la privatisation sur les services municipaux, Genève, rapport de la réunion du 15 au 19 Octobre 2001, p.11.

Panification Régionale et locale : Manuel du praticien de la planification communale, première Edition, octobre, 2011.

Plan communal de développement de Mogodé, 2015, p. 22.

PNUD, Guide de l'utilisateur pour mesure la gouvernance locale

Rapport annuel d'activité du PNDP pour l'exercice, 2005, p.15.

Rapport du sommet de Montréal sur les politiques de développement des pays en proie au réchauffement climatique, 2002, p.324.

Rapport de letude sur les conflit et mécanismes de résolution des crises à l'Extrême –Nord du Cameroun, 2015, p.56.

DICTIONNAIRE

Dictionnaire Larousse, Paris, Edition française, 2018, p. 240.

Dortier.J.F., *Le dictionnaire des Sciences Humaine*, Rantheau, Edition Science Humaine, 2008, p.289.

Hermet. G., et al, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 6e édition, Paris, Armand Colin, 2005, pp. 138-139.

Nicol. J.P., "Naissance et formation du concept du développement durable : une approche historique", in *Encyclopédie du développement durable*, Paris, Editions Des Récollets, n°50, 2007, p.6.

SOURCES NUMÉRIQUES

<https://www.cair.info/revue-techniques-financières-et-développement-2013/3- page 19 à 60.htm> consulté le 22 Septembre 2022 à 15h.

ONU-Habitat, "Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous", 2009, pp. 434-435, www.unhabitat.org. Consulté le 7 octobre 2022 à 8 h.

<https://grade.asso-web.com/23+definition-operationnelle-du-developpement-endogene.html>, consulté le 25 septembre 2022 à 15H05.

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/communes>, consulté le 10 mai 2022 à 13 h.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-0013995>, consulté le 26 septembre 2022 à 18h 30.

Ntap.J.E., "Tension entre agriculteurs et nomades du Cameroun", consulté le 26 septembre 2022 à 16h 02, [www.voafrique](http://www.voafrique.com). Com.

Otayek R, "Culture et développement", perspectives. Sud, sur le site [http/ :](http://www.PerspectivesSud.Sciences.Po.Bordeaux.Fr/presentation-volume/céan-v2.html)

[www.PerspectivesSud.Sciences.Po.Bordeaux.Fr/presentation volume/ céan-v2.html](http://www.PerspectivesSud.Sciences.Po.Bordeaux.Fr/presentation-volume/céan-v2.html), p.19.

Consulté le 2 juillet 2022 à 11h.

<http://www.un.org/esa/agenda21/natinfo/countr/cameroon/inst.html> consulté le 20 septembre 2022 à 11h 50.

SOURCES ORALES



N°	Noms et Prénoms	Agés	Professions	Lieu d'entretien	Dates
1	Abdou Ousman	50ans	Chef de village	Ldiri	24/01/2022
2	Abraham	55ans	Agent communal	Mogodé	12/01/2022
3	Deli	65ans	Cultivateur	Gouria	13/01/2022
4	Deli Deli	55 ans	Cultivateur	Rhumsiki	14/01/2022
6	Deli Prada	40 ans	Cuisinier	Rhumsiki	14 /01/2022
8	Deli Tizé	50 ans	Cultivateur	Mogodé	12/01/2022
9	Deli Yatoua	40 ans	Cultivateur	Rhoumzou	15/01/2022
10	Deli Zra	50 ans	Chef de village	Mogodé	12/01/2022
11	Désiré	60 ans	Bouché	Gouria	13/01/2022
12	Fama Kodji	50 ans	Chef village	Rhoumzou	15/01/2022
13	Ibrahim	55ans	Éleveur	Gouria	13/01/2022
14	Isiyakou	35 ans	Agent communal	Mogode	12/01/2022
15	Koda kurenne	65 ans	Commerçant	Yelle	17/01/2022
16	Koda Tizé Meha	54 ans	Ménagère	Mogodé	12/01/2022
17	Koda Vandi	55 ans	Cultivateur	Yelle	17/01/2022
18	Koda Zra	40 ans	Taximan	Gouria	13/01/2022
19	Kodji	55 ans	Éleveur	Vitte	20/01/2022
20	Kodji Meha	50 ans	Cultivateur	Yelle	17/01/2022
21	Kodji Sini	50 ans	Maçon	Gouria	13/01/2022

24	Kogné Deli	40ans	Commerçante	Rhoumzou	15/01/2022
25	Kogne Véronique	58 ans	Cultivatrice	Yelle	17/01/2022
27	Kouve	60 ans	Ménagère	Yelle	17/01/2022
28	Kouve Catherine	60 ans	Cultivatrice	Rhoumzou	15/01/2022
29	Kouve Déli	45 ans	Agent Communal	Mogodé	12/01/2022
30	Koyengni Nadège	55 ans	Vendeuse	Rhumsiki	14/01/2022
31	Luc Zra	80 ans	patriarche	Mogodé	12/01/2022
32	Madra Vandi	55 ans	Chef de village	Vitte	20/01/2022
33	Massi Élisabeth	45 ans	Aide-soignante	Yelle	17/01/2022
34	Massi Honorine	45ans	Cultivatrice	Gouria	13/01/2022
35	Massi Ruth	50 ans	Commerçante	Rhumsiki	14/01/2022
36	Ousseni	50 ans	Gendarme	Mogodé	12/01/2022
37	Powou Isaac	55 ans	Commerçant	Rhoumzou	15/01/2022
38	Remi Deli	60 ans	Cultivateur	Yelle	17/01/2022
39	Sini Gabriel	60 ans	Commerçant	Yelle	17/01/2022
40	Sini Koda	75 ans	Patriarche	Mogodé	12/01/2022
42	Sini Nkara	50 ans	Cordonnier	Rhoumzou	15/01/2022
43	Teri Francis	65 ans	Présidents parents d'élèves	Rhoumzou	15/01/2022
44	Teri Gao	55 ans	Cultivateur	Rhoumzou	15/01/2022
45	Teri Hividi	40 ans	Enseignant	Mogode	12/01/2022
46	Teri keka	66 ans	Cultivateur	Rhoumzou	15/01/2022
47	Terry David	58 ans	Enseignant	Mogodé	12/01/2022
48	Tizé bassini	50 ans	Cultivateur	Rhumsiki	14/01/2022
49	Tize Dabala	42 ans	Enseignant	Rhumsiki	14/01/2022

50	Tize Ndzaté	45ans	Secrétaire d'état civil	Mogodé	12/01/2022
52	Tizé Raye	55 ans	Cultivateur	Rhoumzou	15/01/2022
53	Tizé Silas	55 ans	Enseignant	Rhumsiki	14/01/2022
54	Vandi Augustin	54 ans	Commerçant	Rhumsiki	14/01/2022
55	Vandi zamthe	50 ans	Cultivateur	Gouria	13/01/2022
57	Yang kofaché	55 ans	Morguiers traditionnel	Gouria	13/01/2022
58	Yengni Vandi	45 ans	Infirmier	Gouria	13/01/2022
60	Zaitouna	45 ans	Gestionnaire campement	Rhumsiki	14/01/2022
61	Zra Isaac	59 ans	Cultivateur	Gouria	13/01/2022
62	Zra Joseph	45 ans	Premier Adjoint au maire	Mogodé	12/01/2022
63	Zra Luc	80 ans	Patriarche	Mogodé	10/01/2022
64	Zra Made,	55ans	Chef du village	Gouria	13/01/2022
65	Zra Nouhou	60 ans	Éleveur	Yelle	17/01/2022
66	Zra Vachala	55 ans	Enseignant	Yelle	17/01/2022


ANNEXES

Annexe 1 : autorisation de recherche

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE ***** UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I ***** FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ***** DEPARTEMENT D'HISTOIRE *****</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON PEACE-WORK-FATHERLAND ***** THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I ***** FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIAL SCIENCES ***** DEPARTMENT OF HISTORY *****</p>
<p><u>AUTORISATION DE RECHERCHE</u></p>		
<p>Je soussigné, Professeur BOKAGNE BETOBO Edouard, chef de département d'histoire de la faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante MASSI MARGUERITTE, matricule 16H847, est inscrite en MASTER II dans ledit département, option histoire économique et sociale. Elle mène, sous la direction du Pr BOKAGNE BETOBO Edouard (maître de conférences), un travail universitaire sous le thème : « <i>LA COMMUNE DE MOGODE ET LE DEVELOPEMENT LOCALE 1993-2020</i> ».</p>		
<p>Nous la recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives, et de toute autre institution nationale ou internationale en vue de lui faciliter la recherche.</p>		
<p>En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.</p>		
<p style="color: red; font-weight: bold;">26 AVR 2021</p> <p>Fait à Yaoundé le</p>		
<p>Le Chef de Département</p>  <p style="color: red; font-weight: bold;">Bokagne Betobo Edouard Maître de Conférences</p>		

Source : Chef de Département d'Histoire

Annexe 2 : autorisation de consultation des documents

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix- Travail- Patrie ----- MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ----- SECRETARIAT GENERAL ----- CENTRE DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES -----</p>	<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ----- MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DOCUMENTATION AND RECORDS CENTER -----</p>
<p>001526 N° _____/L/MINDDEVEL/SG/CDA Réf: V/L du 23 mars 2022 .</p>	<p>Yaoundé, le 30 MARS 2022</p>
	<p>Le Ministre <i>The Minister</i> À Madame MASSI Marguerite 655 64 97 81 -Yaoundé-</p>
<p>Objet : Autorisation de consultation des documents.</p>	
<p>Madame,</p> <p>Faisant suite à votre lettre de référence et d'objet susvisés,</p> <p>J'ai l'honneur de marquer mon accord pour la consultation des documents au sein du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.</p> <p>Vous voudrez bien prendre l'attache du Centre de la Documentation et des Archives pour les modalités pratiques.</p> <p>Veillez agréer, Madame, l'expression de ma parfaite considération. /-</p>	
	
<p>Ministère de la Décentralisation et du Développement Local / Ministry of Decentralization and Local Development Rue Albert AtebaEbe, NlongkakYaoundé ;Tel: +237 222 213 992; Fax: +237 222 213 992 Site web: www.minddevel.gov.cm; Courriel: contact@minddevel.gov.cm; Facebook: minddevel; Twitter: minddevel1</p>	

Annexe 3 : compétences transférées et leurs contenus aux différentes administrations

MEMO SUR LES COMPETENCES TRANSFEREES ET LEURS CONTENUS

ADMINISTRATION	LIBELLE DE LA COMPETENCE	EXPLICATION DU CONTENU DE LA COMPETENCE
MINADER	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION ET L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES ROUTES RURALES NON CLASSEES	Construction, réhabilitation, ouverture de : pont, ponceau, tronçon de route, piste agricole, dalot, route rurale, ouvrage de franchissement
	APPUI AUX CTD POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Construction de forage équipé de PMH, de puits équipés de PMH, de mini-adduction d'eau potable
	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION DE CENTRES SOCIOCULTURELS	Construction, réhabilitation, ouverture de : CEAC, foyer communal, case communautaire et postes agricoles
MINEPIA	APPUI AUX CTD POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES DE PRODUCTION AGRICOLES, PASTORALES, ARTISANALES ET PISCICOLES D'INTERET COMMUNAL	Construction, réhabilitation, ouverture de magasins de stockage, postes agricoles, aires de séchage
	APPUI AUX CTD POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT ET L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES MARCHES	Construction, équipement et réhabilitation des marchés à bétail
	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION, LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS A USAGE COMMUNAUTAIRE	Construction, équipement et réhabilitation des forages pastoraux
	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION ET L'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ELEVAGE ET DE CONTROLE DE LA CIRCULATION DU BETAIL	Construction, équipement et réhabilitation des parcs vaccino-gènes
	APPUI AUX CTD POUR LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DES CENTRES ZOOTECHNIQUES ET VETERINAIRES	Construction, équipement et réhabilitation des CZV
	APPUI AUX CTD POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT ET L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES ABATTOIRS	Construction, équipement et réhabilitation des abattoirs, aire d'abattage
	APPUI AUX CTD POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES DE PRODUCTION PISCICOLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Construction, équipement et réhabilitation des centres de pêche, des halls de vente de poisson, fumoirs, séchoirs
	MINEPDED	APPUI AUX CTD POUR LES OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX
APPUI AUX CTD POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES		Lutte contre la Jacinthe d'eau et des autres plantes aquatiques envahissantes
APPUI AUX CTD POUR LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES		Acquisition d'équipements (tricycles, bacs à ordures...) pour la Lutte contre l'insalubrité et les pollutions
MINCOMMERCE	APPUI AUX CTD POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT ET	Construction, équipement et réhabilitation de boutiques, de hangar,

ADMINISTRATION	LIBELLE DE LA COMPETENCE	EXPLICATION DU CONTENU DE LA COMPETENCE
	L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES MARCHES	de hall de marché
MINPMEESA	APPUI AUX MICROS PROJETS GENERATEURS DE REVENUS ET D'EMPLOIS DANS LES CTD	Appui aux GIC
MINFOF	APPUI AUX CTD POUR LES OPERATIONS DE REBOISEMENT ET LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX	Gestion des sites reboisés, Reboisement de la forêt communale
MINSANTE	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION (CONSTRUCTION), L'EQUIPEMENT, LA GESTION ET L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES CENTRES DE SANTE A INTERET COMMUNAL, CONFORMEMENT A LA CARTE SANITAIRE	Construction, équipement, réhabilitation des CSI et CMA (bloc latrines, matériel médical, bloc d'hospitalisation, clôture, électrification en énergie solaire, forage) NB : Au titre de l'exercice 2021, la politique menée par le MINSANTE est relative au renforcement des infrastructures existantes, en vue de la mise en place de la CSU. Aussi, les dotations d'investissement transférées par cette administration ne doivent pas être utilisées au profit des constructions de nouveaux centres de santé, mais plutôt à des opérations telles que la réhabilitation et l'équipement.
MINEDUB	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION (CONSTRUCTION), CONFORMEMENT A LA CARTE SCOLAIRE, LA GESTION, L'EQUIPEMENT, L'ENTRETIEN (REHABILITATION) ET LA MAINTENANCE DES ECOLES MATERNELLES ET DES ETABLISSEMENTS PRESCOLAIRES DE LA COMMUNE	Construction, équipement, réhabilitation des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) : salle de classe, équipement
	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION (CONSTRUCTION), CONFORMEMENT A LA CARTE SCOLAIRE, LA GESTION, L'EQUIPEMENT, L'ENTRETIEN (REHABILITATION) ET LA MAINTENANCE DES ECOLES MATERNELLES ET DES ETABLISSEMENTS PRESCOLAIRES DE LA COMMUNE	Construction, équipement, réhabilitation des EM (clôture, bloc latrine, bloc maternel, salles de classe, équipement en table-bancs et bureaux de maitres)
MINEDUB	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION (CONSTRUCTION), CONFORMEMENT A LA CARTE SCOLAIRE, LA GESTION, L'EQUIPEMENT, L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES ECOLES PRIMAIRES	Construction, équipement, réhabilitation des EP (clôture, bloc latrine, salles de classe, équipement en table-bancs et bureaux de maitres, éducation inclusive, pérennisation des acquis) NB : la dotation pour l'appui budgétaire concerne uniquement la Construction et l'équipement des salles de classe dans les écoles publiques
	APPUI AUX CTD POUR LA PRISE EN CHARGE DU PERSONNEL	Construction des logements d'astreinte



ADMINISTRATION	LIBELLE DE LA COMPETENCE	EXPLICATION DU CONTENU DE LA COMPETENCE
	ENSEIGNANT ET D'APPOINT DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES ET DES ETABLISSEMENTS PRESCOLAIRES	pour enseignants
MINEFOP	APPUI AUX CTD POUR L'ELABORATION D'UN PLAN PREVISIONNEL LOCAL DE FORMATION ET DE RECYCLAGE	Elaboration de plans prévisionnels locaux de formation, de recyclage, d'insertion et de réinsertion professionnelle
	APPUI AUX CTD POUR LA PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE ET L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES CENTRES DE FORMATION	Construction, équipement, réhabilitation de SAR/SM (atelier, clôture, bloc latrine, salles de classe, équipement en machine et autres matériels de formation)
MINEE	APPUI AUX CTD POUR LA CONTRIBUTION A L'ELECTRIFICATION DES ZONES NECESSITEUSES	Electrification rurale, construction de mini centrales solaires, lampadaires solaires, extension de réseaux électriques
	APPUI AUX CTD POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Construction, équipement, réhabilitation d'adduction d'eau, forages
MINTP	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION, L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES ROUTES RURALES NON CLASSEES AINSI QUE LA REALISATION DE TRAVAUX CONNEXES	Réhabilitation, aménagement, ouverture de tronçon de route, pistes, dalots, voies, ouvrages d'assainissement
MINH DU	APPUI AUX CTD POUR L'ÉLABORATION DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS, DES DOCUMENTS D'URBANISME, D'AMENAGEMENT CONCERTÉ, DE RENOVATION URBAINE ET DE REMEMBREMENT	Elaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS), Plans Sommaire d'Urbanisme, Plans de Secteur des zones d'extension urbaine
	APPUI AUX CTD POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME	
	APPUI AUX CTD POUR L'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN	Construction, équipement, réhabilitation de station d'épuration (STEP) des eaux usées
	APPUI AUX CTD POUR L'ÉCLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES	Eclairage public, lampadaires solaires
	APPUI AUX CTD POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT	Aménagements des carrefours, axes structurants et des places urbaines
MINSEP	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION ET L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES VOIRIES MUNICIPALES, AINSI QUE LA REALISATION DE TRAVAUX CONNEXES	Réhabilitation/aménagement de voiries urbaines, tronçons de routes
	APPUI AUX CTD POUR L'AMENAGEMENT ET LA VIABILISATION DES ESPACES HABITABLES	
	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION DES STADES MUNICIPAUX	Construction, équipement, réhabilitation des stades municipaux
	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION CENTRES ET PARCOURS SPORTIFS	Construction, équipement, réhabilitation de plateforme sportive
	APPUI AUX CTD POUR LA GESTION (REHABILITATION) DES STADES	Aménagement (Construction, équipement, réhabilitation) des aires

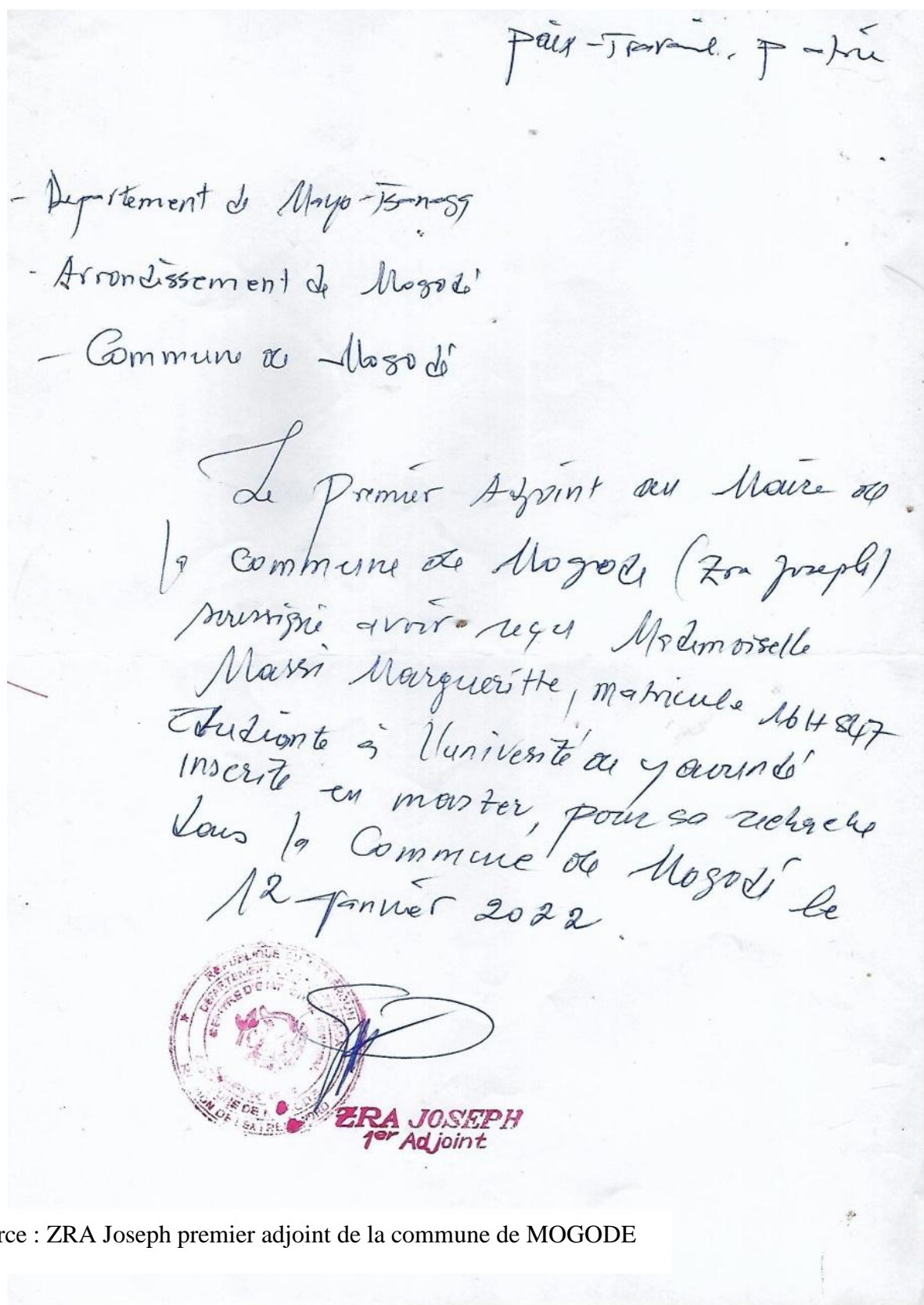


ADMINISTRATION	LIBELLE DE LA COMPETENCE	EXPLICATION DU CONTENU DE LA COMPETENCE
	MUNICIPAUX, CENTRES ET PARCOURS SPORTIFS, PISCINES, AIRES DE JEUX ET ARENE	de jeu
MINAC	APPUI AUX CTD POUR LA CREATION ET LA GESTION (EQUIPEMENT ET REHABILITATION) DE CENTRES SOCIOCULTURELS ET DE BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE	Construction, équipement, réhabilitation de foyer culturel, musée, monument, chefferie
MINPROFF	APPUI AUX CTD POUR LA PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE (CONSTRUCTION), L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES CENTRES DE FORMATION	Construction, équipement et réhabilitation des Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF), foyers des jeunes
MINJEC	APPUI AUX CTD POUR LA PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE (CONSTRUCTION), L'ENTRETIEN (REHABILITATION) DES CENTRES DE FORMATION D'ENCADREMENT DES JEUNES	Construction, équipement et réhabilitation des CMPJ, foyers des jeunes
MINAS	APPUI AUX CTD POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DE SECOURS AU PROFIT DES NECESSITEUX	Appuis en appareillage aux populations vulnérables
MINTOUL	APPUI AUX CTD POUR LA MISE EN VALEUR ET GESTION (REHABILITATION) DES SITES TOURISTIQUES COMMUNAUX	Construction, équipement et réhabilitation des cases touristiques, des miradors, des campements, parcs d'attractions



Source : Archive MINDDEVEL

Annexe 4 : lettre de certification d'avoir été sur le terrain.



Source : ZRA Joseph premier adjoint de la commune de MOGODE

Annexe5: LES LOIS

- Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.
- Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation.
- Loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.
- Loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.
- Loi n°004/003 du 21 avril 2004 régissant le régime d'urbanisme au Cameroun.
- Loi n°2007/006 du 28 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.
- Loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées.
- Loi n°74/23 du 5 décembre
- 1974 portant organisation communale et (créant les Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale FEICOM). - Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.
- Loi n°2011/011 du 6 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance N°81-02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes.
- Loi n°2011/012 du 6 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun.
- Loi n°2012/017 du 21 décembre 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral.
- Loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019.
- Loi n°2003/005 DU 21 avril 2003 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.
- La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant Régime financier des collectivités territoriales Décentralisées.
- La loi 2009/019 du 15 décembre 2009 portant Fiscalité locale.
- Le décret 2013/160 du 15 mai 2013 portant Règlement général de la comptabilité publique.

Annexe6 : DECRETS

- Décret n°077/494 du 7 décembre 1977 portant création, organisation et fonctionnement du Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM).
- Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création des communes.
- Décret n°2007/118 du 25 avril 2007 fixant le nombre des Conseillers Municipaux par commune.
- Décret n°2008/013 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation.
- Décret n°2008/014 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux.
- Décret n°2009/248 du 05 août 2009 fixant les modalités d'évaluation et de répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation.
- Décret n°2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées.
- Décret n°2011/1116/PM du 26 avril 2011 fixant les modalités de la coopération décentralisée. - Décret n°2011/1731/PM du 18 juillet 2011 fixant les modalités de centralisation, de répartition et de reversement du produit des impôts communaux soumis à péréquation.
- Décret n°2011/1732/PM du 18 juillet 2011 portant organisation et fonctionnement du Comité National des Finances Locales.
- Décret n°2011/2583/PM du 23 août 2011 portant réglementation des nuisances sonores et objectives.
- Décret n°2012/189 du 15 mars 2012 portant ouverture des Tribunaux Administratifs Régionaux.
- Décret n°2012/0709/PM du 20 mars 2012 fixant le régime général des contrats plans Etat/Communes.
- Décret n°2012/173 du 29 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant modalités de fonctionnement du Fond Routier.

- Décret n°2013/271 du 5 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N02012/074 du 8 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics.
- Décret n°2015/405 du 16 septembre 2015 fixant les modalités de rémunération des Délégués du Gouvernement, des Maires et de leurs Adjoints.
- Décret n°2018/293/PM du 10 avril 2018 fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2018.
- Décret n°2018/449 du 1er août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.
- Décret n°2018/635 du 31 octobre 2018 portant organisation du Fonds Spécial d'équipement et d'Intervention Intercommunale.
- Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun.
- Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services.
- Décret n°2008/0752/PM du 28 avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune, de la Communauté Urbaine et du Syndicat des Communes.

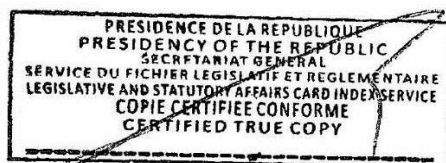
Annexe 7 : ARRETE :

- Arrêté n°00136/A/MINATD du 24 avril 2009 rendant exécutoire les tableaux types des emplois communaux.
- L'arrêté 00000083/MINFI du 21 mars 2013 portant Création, organisation et fonctionnement des postes comptables des collectivités territoriales décentralisées.
- L'instruction 00214/MINFI du 17 septembre 2010 sur la Reddition des comptes de gestion des collectivités territoriales décentralisées.
- L'instruction conjointe 0000079/IC/MINATD/MINFI du 10 janvier 2012 Relative à la tenue de la comptabilité des collectivités territoriales décentralisées
- Les circulaires annuelles portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et autres organismes subventionnés

Annexe n° 8: Loi n° 2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisée

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE



LOI N° 2019/024 DU 24 DEC 2019

**PORTANT CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DECENTRALISEES**

Le Parlement a délibéré et adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

LIVRE PRELIMINAIRE

ARTICLE 1^{er}.- (1) La présente loi porte Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, ci-après désignées « les Collectivités Territoriales ».

(2) Elle définit :

- le cadre juridique général de la décentralisation territoriale ;
- le statut des élus locaux ;
- les règles d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales ;
- le régime spécifique applicable à certaines Collectivités Territoriales ;
- le régime financier des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 2.- (1) Les Collectivités Territoriales de la République sont les Régions et les Communes.

(2) Elles exercent leurs activités dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat.

(3) Les Collectivités Territoriales sont d'égale dignité. Aucune collectivité territoriale ne peut établir ou exercer de tutelle sur une autre.

(4) Tout autre type de Collectivité Territoriale est créé par la loi.

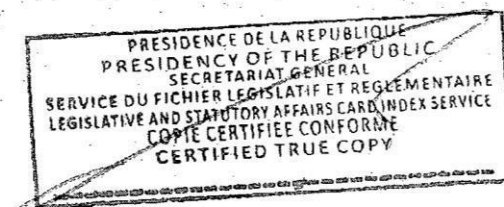
ARTICLE 3.- (1) Les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest bénéficient d'un statut spécial fondé sur leur spécificité linguistique et leur héritage historique.

(2) Le statut spécial visé à l'alinéa 1 ci-dessus se traduit, au plan de la décentralisation, par des spécificités dans l'organisation et le fonctionnement de ces deux Régions.

(3) Le statut spécial se traduit également par le respect des particularités du système éducatif anglophone, et la prise en compte de spécificités du système judiciaire anglo-saxon basé sur la Common Law.

(4) Des textes particuliers précisent le contenu des spécificités et particularités visées à l'alinéa 3 ci-dessus.

ARTICLE 4.- Des mesures d'incitation fiscales et économiques spéciales peuvent, en tant que de besoin, être accordées à certaines Régions, en fonction de leur contexte, par des textes particuliers.





LIVRE PREMIER CADRE GENERAL DE LA DECENTRALISATION

ARTICLE 5.- (1) La décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales, de compétences particulières et de moyens appropriés.

(2) Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

TITRE I DE LA LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CHAPITRE I DU PRINCIPE DE L'ELECTION DES ORGANES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 6.- (1) Les Collectivités Territoriales s'administrent librement par des organes élus, dans les conditions fixées par la loi.

(2) Les organes délibérants et Exécutifs des Collectivités Territoriales tiennent leurs pouvoirs du suffrage universel.

ARTICLE 7.- Les Collectivités Territoriales peuvent, exceptionnellement, être administrées par des organes non élus notamment en application des dispositions relatives à la constitution d'une délégation spéciale.

CHAPITRE II DE L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 8.- Les Collectivités Territoriales sont des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts Régionaux et locaux et règlent, par délibérations, les affaires de leur compétence.

SECTION I DE L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 9.- Les Collectivités Territoriales disposent d'un patrimoine, du personnel, des domaines public et privé et de services propres, distincts de ceux de l'Etat et des autres organismes publics.

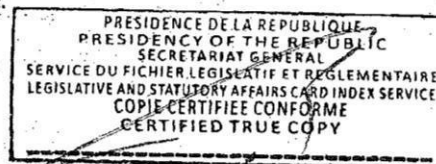
ARTICLE 10.- Les Collectivités Territoriales peuvent, dans le cadre de leurs missions, exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'Etat, les établissements publics, les entreprises du secteur public, parapublic et privé, les organisations de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixées par les lois et règlements en vigueur.

SECTION II
DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 11.- (1) Les Collectivités Territoriales disposent de budgets et de ressources propres pour la gestion des intérêts Régionaux et locaux.

A ce titre, elles :

- élaborent et votent librement leur budget ;
- disposent de ressources propres ;
- bénéficient des ressources provenant de l'Etat et des autres personnes publiques ou privées ;
- reçoivent tout ou partie du produit tiré de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire dans les conditions fixées par la loi ;
- produisent des ressources propres nécessaires à la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leur territoire.



(2) Les ressources mentionnées à l'alinéa 1 ci-dessus sont librement gérées par les Collectivités Territoriales dans les conditions fixées par la loi.

ARTICLE 12.- Les ressources nécessaires à l'exercice par les Collectivités Territoriales de leurs compétences leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotations, soit par les deux à la fois.

CHAPITRE III
DE LA RESPONSABILITE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 13.- (1) La Collectivité Territoriale est seule responsable, dans le respect des lois et règlements, de l'opportunité de ses décisions.

(2) Le Chef de l'Exécutif représente la Collectivité Territoriale dans la vie civile et en justice.

(3) Le chef de l'Exécutif peut prendre ou faire prendre tous actes conservatoires ou interruptifs de déchéances.

ARTICLE 14.- (1) L'organe délibérant de la Collectivité Territoriale statue sur les actions à intenter ou à soutenir au nom de la Collectivité Territoriale.

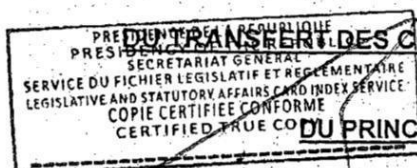
(2) Il peut toutefois, en début d'exercice budgétaire, mandater le chef de l'Exécutif à l'effet de défendre les intérêts de la Collectivité Territoriale concernée en toutes matières.

ARTICLE 15.- La responsabilité de la Région ou de la Commune est dégagée lorsque le représentant de l'Etat s'est substitué au Chef de l'Exécutif Communal ou Régional dans les conditions fixées par la loi.

ARTICLE 16.- (1) Les Collectivités Territoriales exercent leurs compétences dans le respect des sujétions imposées par la défense nationale.

(2) L'exercice des compétences prévu par la présente loi n'empêche pas les autorités de l'Etat de prendre, à l'égard des Collectivités Territoriales de leurs établissements ou entreprises publics ou de leurs regroupements, les mesures nécessaires à l'exercice des attributions desdites autorités en matière de sécurité, de défense civile ou militaire, conformément aux lois et règlements en vigueur.

TITRE II



DU TRANSFERT DES COMPETENCES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

CHAPITRE I

DU PRINCIPE DU TRANSFERT DES COMPETENCES

ARTICLE 17.- L'Etat transfère aux Collectivités Territoriales les compétences nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.

ARTICLE 18.- (1) Les Collectivités Territoriales exercent, à titre exclusif, les compétences transférées par l'Etat.

(2) Par dérogation à l'alinéa 1 ci-dessus, les compétences transférées peuvent être exercées par l'Etat :

- a) si le Gouvernement entend intervenir ponctuellement dans le cadre du développement harmonieux du territoire ou en vue de résorber une situation d'urgence ;
- b) en cas de carence dûment constatée par arrêté du Ministre chargé des collectivités territoriales, saisi par :
 - le Ministre concerné par la matière transférée ;
 - l'organe délibérant de la Collectivité Territoriale à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres.

(3) Un décret du Premier Ministre précise les modalités d'application du présent article.

ARTICLE 19.- Le transfert et la répartition des compétences entre les Collectivités Territoriales s'effectuent en distinguant celles qui sont dévolues aux Régions et celles dévolues aux Communes.

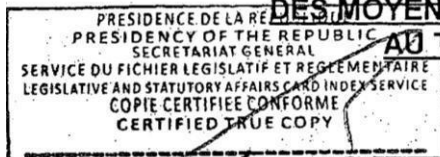
ARTICLE 20.- (1) Le transfert et la répartition des compétences prévus à l'article 19 ci-dessus obéissent aux principes de subsidiarité et de complémentarité.

(2) Les transferts de compétences prévues par la présente loi ne peuvent autoriser une Collectivité Territoriale à établir ou à exercer une tutelle sur une autre.

ARTICLE 21.- Tout transfert de compétence à une Collectivité Territoriale s'accompagne du transfert, par l'Etat à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice effectif de la compétence transférée.

CHAPITRE II

DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS INHERENTS



AU TRANSFERT DE COMPETENCES

SECTION I

DES MOYENS HUMAINS

ARTICLE 22.- (1) Les Collectivités Territoriales recrutent et gèrent librement le personnel nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

(2) Toutefois, le personnel de l'Etat peut être affecté, détaché ou mis à disposition auprès des Collectivités Territoriales, à la demande de celles-ci, selon les modalités fixées par voie réglementaire.

(3) L'Etat met en place une fonction publique locale dont le statut est fixé par un décret du Président de la République.

ARTICLE 23.- Les fonctionnaires ou agents des services déconcentrés de l'Etat, qui ont apporté directement ou indirectement leur concours à une Collectivité Territoriale pour la réalisation d'une opération, ne peuvent participer, sous quelque forme que ce soit, à l'exercice du contrôle des actes afférents à cette opération.

SECTION II

DES MOYENS MATERIELS

ARTICLE 24.- (1) Le transfert d'une compétence entraîne, de plein droit, la mise à la disposition de la Collectivité Territoriale bénéficiaire de l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

(2) La mise à disposition prévue à l'alinéa 1 ci-dessus est constatée par un décret de dévolution du Premier Ministre.

CHAPITRE III

DES IMPLICATIONS FINANCIERES DU TRANSFERT

DES COMPETENCES

SECTION I

DE LA DOTATION GENERALE DE LA DECENTRALISATION

ARTICLE 25.- (1) Il est institué une Dotation Générale de la Décentralisation destinée au financement partiel de la décentralisation.

(2) La loi de finances fixe, chaque année, la fraction des recettes de l'Etat affectée à la Dotation Générale de la Décentralisation mentionnée à l'alinéa 1 ci-dessus.

(3) La fraction mentionnée à l'alinéa 2 ci-dessus ne peut être inférieure à quinze pour cent (15%).

SECTION II
DE L'EQUILIBRE ENTRE LES COMPETENCES
ET LES RESSOURCES TRANSFEREES

ARTICLE 26.- (1) Les charges correspondant à l'exercice des compétences transférées font l'objet d'une évaluation préalable au transfert desdites compétences.

(2) Toute charge nouvelle incombant aux Collectivités Territoriales en raison de la modification par l'Etat, par voie réglementaire, des règles relatives à l'exercice des compétences transférées, doit être compensée par le versement approprié à la Dotation Générale de la Décentralisation prévue à l'article 25 ci-dessus ou par d'autres ressources fiscales, suivant des modalités définies par la loi. L'acte réglementaire susmentionné en fait mention.

(3) Dans les cas où l'insuffisance des ressources financières des Collectivités Territoriales risque de compromettre la réalisation ou l'exécution des missions de service public, l'Etat peut intervenir par l'octroi de dotations spéciales aux Collectivités Territoriales concernées.

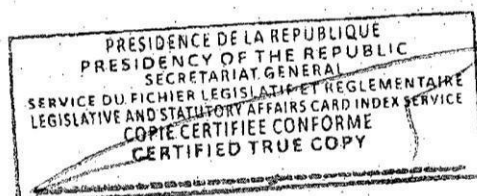
ARTICLE 27.- (1) Les charges financières résultant, pour chaque Collectivité Territoriale, des transferts de compétences, font l'objet d'une attribution par l'Etat de ressources d'un montant au moins équivalent auxdites charges.

(2) Les ressources attribuées sont au moins équivalentes aux dépenses effectuées par l'Etat, pendant l'exercice budgétaire précédant immédiatement la date du transfert de compétences.

TITRE III
DE LA GESTION ET DE L'UTILISATION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT,
DU DOMAINE PUBLIC ET DU DOMAINE NATIONAL
PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 28.- (1) Les compétences transférées aux Collectivités Territoriales en matière domaniale s'exercent dans le respect de la législation en vigueur, en ce qui n'est pas contraire aux dispositions de la présente loi.

(2) Les projets ou opérations initiés par une Région ou par une Commune sont établis conformément à la législation et à la réglementation domaniales en vigueur.



CHAPITRE II
DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

SECTION I
DE LA LEGALITE DE L'ACTION COMMUNALE ET REGIONALE

ARTICLE 39.- (1) Les Collectivités Territoriales exercent leurs missions dans le respect de la Constitution, des lois et des règlements en vigueur.

(2) Aucune Collectivité Territoriale ne peut délibérer en dehors de ses réunions légales, ni sur un objet étranger à ses compétences ou portant atteinte à la sécurité de l'Etat, à l'ordre public, à l'unité nationale ou à l'intégrité du territoire.

(3) En cas de violation par une Collectivité Territoriale des dispositions de l'alinéa 1 ci-dessus, la nullité absolue de la délibération ou de l'acte incriminé est constatée par arrêté du représentant de l'Etat, sans préjudice de toutes autres sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

(4) Le représentant de l'Etat prend à cet effet, toutes mesures conservatoires appropriées.

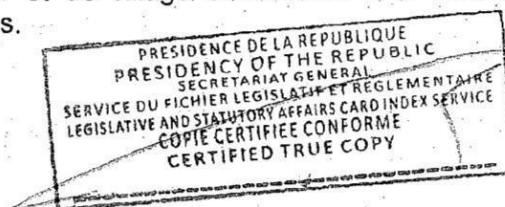
SECTION II
DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A L'ACTION
COMMUNALE ET REGIONALE

ARTICLE 40.- (1) Toute personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'Exécutif Communal ou Régional, toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale concernée ou à améliorer son fonctionnement.

(2) Tout habitant ou contribuable d'une Collectivité Territoriale peut, à ses frais, demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux des organes délibérants, des budgets, projets et rapports annuels de performance, plans de développement, comptes ou arrêtés, suivant des modalités fixées par voie réglementaire.

(3) Les actes mentionnés à l'alinéa 2 ci-dessus sont également publiés sur le site électronique de la Collectivité Territoriale et déposés à son siège où ils peuvent être consultés.

ARTICLE 41.- Les associations et organisations de la société civile locales, ainsi que les comités de quartier et de village concourent à la réalisation des objectifs des Collectivités Territoriales.



- e) la spéculation sur l'affectation ou l'usage des terrains publics et autres biens meubles et immeubles de la Commune, de la Communauté Urbaine, de la Région ou du Syndicat de Communes, les permis de construire, de lotir ou de démolir, suivant le cas.

ARTICLE 491.-En l'absence d'un texte particulier, tout engagement d'un agent par la Commune, la Communauté Urbaine, la Région ou le Syndicat des Communes s'effectue suivant les modalités de recrutement, rémunération et déroulement de carrière applicables aux emplois équivalents de l'Etat.

ARTICLE 492.- Les Communes, Communautés Urbaines et Communes d'Arrondissement dotées d'un service de police municipale disposent d'un délai d'un (01) an pour se conformer aux dispositions de la présente loi.

ARTICLE 493.- Les cahiers des charges types et les règlements types concernant les services publics locaux sont rendus exécutoires par voie réglementaire.

ARTICLE 494.- (1) Il ne peut être dérogé aux cahiers des charges types et aux règlements types que par arrêté du Ministre intéressé et dans le cas de circonstances particulières avérées.

(2) L'arrêté prévu à l'alinéa 1 ci-dessus est pris sur proposition du Ministre chargé des collectivités territoriales.

ARTICLE 495.- En vue d'assurer le développement harmonieux de toutes les Collectivités Territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional, un ou plusieurs organismes sont créés, en tant que de besoin, par décret du Président de la République.

ARTICLE 496.- Pour la mise en place des Régions :

- un décret du Premier Ministre définit l'organigramme-type de l'administration régionale, après avis des Présidents des Conseils Régionaux et des Présidents des Conseils Exécutifs Régionaux ;
- le Ministre chargé des collectivités territoriales fixe par arrêté un Règlement Intérieur-type pour le fonctionnement du Conseil Régional et de l'Assemblée Régionale, lequel est applicable jusqu'à l'adoption d'un Règlement Intérieur par chaque organe délibérant.

ARTICLE 497.- (1) Les services déconcentrés de l'Etat, initialement placés sous l'autorité du Gouverneur de Région, et dont les compétences sont intégralement transférées aux Régions, sont reversés auprès du Président du Conseil Régional ou du Président du Conseil Exécutif Régional.

(2) Les services d'arrondissement de l'Etat dont les compétences sont intégralement transférées aux Communes, sont reversés auprès du Maire de la Commune ou de la Commune d'Arrondissement selon les cas.



(3) Le personnel de l'Etat, ainsi que les biens meubles et immeubles relevant ou appartenant initialement aux services déconcentrés de l'Etat mentionnés à l'alinéa 1 et 2 sont mis à la disposition de la Région, de la Commune ou de la Commune d'Arrondissement selon les cas.

(4) Le personnel visé à l'alinéa 3 ci-dessus reste régit par les statuts qui lui est applicable lors de l'entrée en vigueur de la présente loi.

(5) Un décret du Président de la République détermine les modalités de transfert, d'affectation ou de mise à disposition prévues au présent article, selon que le transfert des compétences est intégral ou partiel.

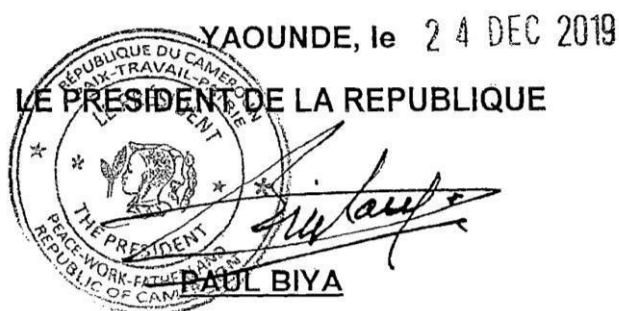
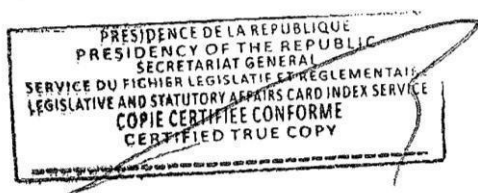
ARTICLE 498.- Avant le transfert effectif des services et la mise en place de la fonction publique locale, les conditions d'utilisation de chaque service de l'Etat par les Collectivités Territoriales, ainsi que les modalités de gestion du personnel obéissent aux mécanismes actuellement en vigueur.

ARTICLE 499.- En cas de silence du Titre V du Livre quatrième, les dispositions communes relatives à l'organisation et au fonctionnement des Régions contenues dans les Titres I à III du même livre s'appliquent.

ARTICLE 500.- Sont abrogées les dispositions antérieures contraires, notamment :

- la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- la loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Régions ;
- la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées.

ARTICLE 501.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en anglais et français. /-



Annexe 9 : LES ETATS DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX

N°	ANNEES RE REALISATION	INTITULE DE PROJETS	LOCALITES
01	2009	Un bloc d'une Salle de classe	EP Mouftoum
		Un bloc d'une Salle de classe	EP Ldiri
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Tchanawa
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Gamba Sirakouti
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Kuinguing
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Koffi
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Gamba Sirakouti
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Kuinguing
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Koffi
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Baba Deli
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Kila Walaka
02	2010	Un bloc de 02 Salles de classe	CES de Rhumsiki
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES de Sir
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Oudava
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Koitakwa
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Baba Deli
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Kila Walaka
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	CES de Rhumsiki
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	CES de Sir
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Oudava
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Koitakwa
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Djagoma
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	Marché de Sir
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	Marche de Rhumsiki
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	Marche de Haou
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	Mogodé
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	Marche de Rhoumzou
Un bloc de latrine à 02 compartiments	Marché de Kila		
03	2011	Un bloc de 02 Salles de classe	CES de Sir
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES de Rhoumzou
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES de Houpou
		Construction d'un abattoir	Mogodé
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Mbougoiné
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Lindji
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP Rufta
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Mbougoiné
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Lindji
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP Rufta
		Une école maternelle	Mogodé
		Un magasin de stockage	Melehleh
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES de Rhoumzou

		Un bloc de 02 Salles de classe	CES de Sir
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES HOUPO
		Un bloc d'une Salle de classe	EP SIRAKOUTI,
		Un bloc d'une Salle de classe	EP NDEGVAYA
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP KOITAKWA
04	2012	Un bloc de 02 Salles de classe	CES SIR,
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES B RHUMSIKI
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES RHUMZOU
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP MAYO-LOUTI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP GOURIA
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP KOLGHWA
		Une case de santé	AMSA,
		Une case de santé	VITTE
		Une salle d'hospitalisation	AU CSI DE KORTCHI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP KOITAKWA
		Un parc vaccino-gène	RHUMSIKI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP DJAGOMA
		Un Centre de Santé Intégré	BARCKI
		Un hangar de Marché	BARCKI
			2013
05	2014	Un bloc de 02 Salles de classe	CES DE HOUPOU
		Un bloc de 02 Salles de classe	CETIC DE RHUMZOU
		Un centre zootechnique et vétérinaire	RHUMSIKI
		Un bloc de 02 Salles de classe	TCHAMAHE
06	2015	Un bloc de 02 Salles de classe	EP ZAI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP GOVA
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP SIRAKOUTI,
		Un bloc de 02 Salles de classe	EPB RHUMSIKI,
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP HAOU
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP REVA
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP KWALEGHWA,
		Un bloc de 02 Salles de classe	LYCEE DE RHUMZOU
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES DE KILA
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP SIR
		Un bloc de 02 Salles de classe	CETIC DE MOGODE
		02 blocs de latrine à 02 compartiments	CETIC DE MOGODE
		Un bloc de latrine à trois compartiments	EP KOITAKWA
		Un centre Zootechnique et vétérinaire	MOGODE
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP LTIBA KORTCHI
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES DE LDIRI.
		Un bloc de 02 Salles de classe	CETIC DE MOGODE.

07	2016	Un bloc de 02 Salles de classe	EP TCHANAWA
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP SIR.
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP RHUMSIKI
		Un bloc de latrine à 02 compartiments à la résidence du Sous-préfet de Mogodé.	MOGODE
		Création d'une marre artificielle.	KOITAKWA
		Une cuisine à la résidence du Sous-préfet de Mogodé.	MOGODE

08	2017	Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP SIRAKOUTI.
		Un bloc de latrine à 02 compartiments	EP KOLWA.
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP NORA
		Un Centre de Santé Intégré	RHUMZOU
		Un Centre de Santé Intégré	REVA SIRAKOUTI
		Un bloc latrine à 02 compartiments	COMMUNE
		Un bloc de latrine à trois compartiments	COMMUNE
09	2018	Un bloc de 02 Salles de classe	EBP de Kwashimanlda,
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de Mouftoum,
		Un bloc de 02 Salles de classe	EBP de Rhoumzou
		Un bloc de 02 Salles de classe	Lycée de Sir
		Un bloc de 02 Salles de classe	CES de Gouria
		Un bloc de latrine à trois compartiments	EBP de Kwashimanlda,
		Un bloc de latrine à trois compartiments	EP de Mouftoum,
		Un bloc de latrine à trois compartiments	EBP de Rhoumzou
		Un bloc de latrine à trois compartiments	Lycée de Sir
		Un bloc de latrine à trois compartiments	CES de Gouria
		Construction d'un (01) CSI.	Mougarou,
		Construction d'un (01) CSI.	Tchamahe
		Construction d'un (01) CSI.	TCHANAWA
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de SIRAKOUTI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de KORTCHI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de KARANTCHI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de DOUMDEHI
		Un Centre de Santé Intégré	TCHANAWA
		Un Centre de Santé Intégré	TCHAMAHE
		Un Centre de Santé Intégré	MBOUGAROU
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de RHUMSIKI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de MOUVOU
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP GAMBA SIRAKOUTI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de KILA
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de MODELE
		Une mare artificielle	BABA DELI
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de HA GOVA

10	2019	Un forage équipé de PMH à LINDJI	SIRAKOUTI
		Installation plaques solaires au CSI	SIRAKOUTI
		Fourniture du Paquet minimum à la commune de Mogodé	
		Equiptement en matériel médical	CSI TCHANAWA
		Ouverture de la route HOUPOU-TCHANAWA	HOUPOU-TCHANAWA
		Entretien de la voirie urbaine	MOGODE
		Un bloc de 02 Salles de classe	LYCEE de MOGODE
		Un bloc de 02 Salles de classe	LYCEE de HOUPOU
		Une salle de classe	EP de MBOUGOINE
		Une salle de classe	EP de KINGUING
		Réhabilitation des toitures de deux blocs de deux (02) salles de classe	Lycée de Houpou
		Construction du bâtiment du CEAC de Mogodé (première phase)	Mogodé
		Traitement des points critiques du tronçon Karantchi (limite Arrondissement de Mokolo) à Haou (limite Arrondissement de Bourha).	
11	2020	Un bloc de 02 Salles de classe	EP de Melehleh
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de Kofi
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de Haou
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de Kolowa
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de Maze
		Un bloc de 02 Salles de classe	EP de Guelda
		Un logement d'astreinte pour enseignant	EP de Kwachimalda
		Un Centre de Santé Intégré (CSI)	Oudava
		Réhabilitation de la toiture d'un bloc de deux (02) salles de classe	EP de Kortchi
		Réhabilitation de la toiture d'un bloc de deux (02) salles de classe	EP de Guili-Gawar
Réfection d'un bloc de deux (02) salles de classe	EP de Kofi		
		Réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe	EP Baba Deli
		Réhabilitation du Centre de Sante Intégré (CSI)	Kortchi
		Réhabilitation de la devanture du lamidat de Mogodé	Mogodé

	Equipement en matériels des Centres de Sante Intégré de :	Oudava, Tchamahe, Rhumsiki et Kortchi
	Réhabilitation des voiries en terre de la ville de Mogodé, tronçon carrefour lamidat-lakwa et carrefour ladaka-ghoumlta	Mogode
	Réhabilitation de la route communale Karantchi- Vite- Sir,	Karantchi- Vite- Sir
	Réhabilitation de la piste agricole tronçon GILI- Kila- Ldiri	Gili- Kila- Ldiri
	Equipement en soixante (60) tables bancs, deux (02) bureaux et deux (02) chaises de maître de :	EP Maze, EP Haou, EP Melehleh, EP Kolowa, EP Guelda et EP Kofi.
	Construction de trois (03) forages productifs équipés de PMH dans la localité de :	Zai, Mayo Louti Et Deveu
TOTAL	<ul style="list-style-type: none"> - 69 blocs de 02 Salles de classe ; - 01 bloc de 03 salles de classe ; - 4 blocs de 01 Salle de classe ; - 23 blocs de latrine à 02 compartiments ; - 09 blocs de latrine à 03 compartiments. - 02 Centres Zootechniques et vétérinaires ; - 08 Centres de Santés Intégrés ; - 07 hangars de marché ; - 02 marres artificielle 	

TABLE DES MATIERES

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES.....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vii
RÉSUMÉ.....	ix
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I- CONTEXTE DU SUJET.....	1
II- RAISONS DE CHOIX ET INTÉRÊT DU SUJET.....	5
1-Raison de choix du sujet.....	5
2-Intérêt du sujet.....	5
III ÉTUDE CONCEPTUELLE.....	7
IV- DÉLIMITATION SPATIO-TEMPORELLE.....	16
V- ÉTUDE THEORIQUE.....	18
VI- LA RÉVUE DE LA LITTERATURE.....	21
VII- PROBLÈMATIQUE.....	31
VIII-QUESTION DE RECHERCHE.....	32
VIII- CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	33
IX-DIFFICULTÉS.....	34
X- PLAN.....	35
CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS HISTORIQUES ET POTENTIALITÉS NATURELLES.....	36
I-GÉNÉRALITÉS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE MOGODÉ.....	36

1-Étude de la Région.....	37
a-Origin du nom Mogodé.....	37
b- Historique de la commune de Mogodé.....	37
1-Étude du milieu biophysique.....	39
Le climat.....	39
a-Le relief et le sol.....	39
b-L'hydrographie.....	40
c-La flore et la faune.....	41
II-ÉTUDE HUMAINE DU MILIEU.....	41
1-Une diversité des groupes ethniques.....	42
a-Les Kapsiki et les Korchi.....	42
b-Les peulhs.....	43
c-La démographie de la localité de Mogodé.....	44
Tableau 1 : Caractérisation de la population de la commune de Mogodé.....	45
Graphique 1 : Caractérisation de la population de la commune de Mogodé.....	46
2-LES FORMES DE CROYANCES CULTURELLES.....	46
a-L'islam.....	46
b-Le christianisme.....	47
c-La religion traditionnelle.....	47
3-Organisation politique, économique et socio-culturelle.....	48
a-L'organisation politique.....	48
b-L'organisation économique.....	49
c-L'organisation socio-culturelle.....	57
CHAPITRE II: COMMUNE DE MOGODÉ:ORGANISATION ET ENJEUX DE LA	
DÉCENTRALISATION.....	60
I-ORGANISATIONS SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES DE LA COMMUNE DE	
MOGODÉ.....	60
1- Cadre juridique de l'institution communale.....	60

a- Le cadre juridique communale au Cameroun.....	60
b-Le dispositif institutionnel.....	61
c-Les acteurs de mise en œuvre de la décentralisation des CTD.....	62
d-Les acteurs d'accompagnements et du suivi des (CTD).....	63
2- Statistique de l'institution communale.....	69
a-Organisation et fonctionnement du conseil municipal.....	70
b-L'exécutif communal.....	74
c- De l'avènement de la décentralisation à la mobilisation des ressources.....	76
3- Importance et signification du plan communal de développement de Mogodé.....	78
a-Les objectifs du Plan Communal de Développement (PCD) de Mogodé.....	78
b- Mise en œuvre, caractéristique et implication du PCD.....	79
II- ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION.....	79
1-Démocratie locale.....	80
a-L'implication de la population dans le développement locale.....	80
b- Développement local.....	82
2 -promotion du développement durable dans la commune de Mogodé.....	83
a-Sur le plan environnemental.....	83
b-Lutte contre la pauvreté.....	84
CHAPITRE III : COMMUNE DE MOGODÉ FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL À L'ÈRE DE LA DÉCENTRALISATION.....	86
I-UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE DECENTRALISÉE A L'EPREUVE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	86
1-STRATÉGIES ET PLANIFICATION D'UNE GOUVERNANCE LOCALE DÉCENTRALISÉE.....	86
a- Les stratégies endogènes.....	87
b- Le développement de l'économie locale.....	88
c-Renforcement et encadrement du secteur informel local.....	89
C-Promotion des synergies avec les partenaires externes.....	90

2-Implication de la commune dans le développement social.....	91
a-L'enseignement de base.....	91
b-L'enseignement secondaire.....	92

II-LA COMMUNE DE MOGODE FACE AUX DEFIS DU DEVELOPPEMENT LOCAL A L'ERE DE LA DECENTRALISATION.....93

1-Aménagement des infrastructures du développement social	94
a-Sur le plan sanitaire.....	94
b-L'accès en eau potable.....	95
c-La couverture des infrastructures de l'énergie	96
2-Contribution de la commune de Mogodé dans le développement économique.....	97
a-sur le plan agricole.....	97
b- Dans le domaine de l'élevage.....	99
c-Activité commerciale.....	100
d-Le transport	101

CHAPITRE IV : LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE LOCALE DÉCENTRALISÉE DANS LA.....103

COMMUNE DE MOGODÉ103

I- ENTRAVES STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE MOGODÉ.....103

1-LES ENTRAVES STRUCTURELLES.....	103
a-Sur le plan financier.....	103
b-Question sécuritaire : obstacle au développent du tourisme dans la commune de Mogodé.....	105
c-Faible autonomisation de la commune.....	107
2-ENTRAVES CONJONCTURELLES.....	108

a-Insuffisance des infrastructures de transport.....	109
b-Boko Haram : une menace pour l'évolution de la Commune de Mogode.....	110
II- PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LA COMMUNE DE MOGODÉ.....	113
1- PERSPECTIVES A COURT TERME.....	113
a-L'eau et l'assainissement : un exemple de stratégies municipales concertées.....	114
b- Les financements des collectivités territoriales.....	115
d-Les divergences sur le dualisme politique locale et développement local.....	117
2- Perspectives à moyen et à long terme.....	120
a-Les perspectives à moyen terme dans le cadre du secteur touristique.....	120
b-Perspectives à moyens terme dans le développement des ressources naturelles...	122
c- Les perspectives à long terme dans le cadre des projets structurants.....	123
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	125
RÉFFÉRENCES ET SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	129
ANNEXES.....	144
TABLE DES MATIERES.....	169